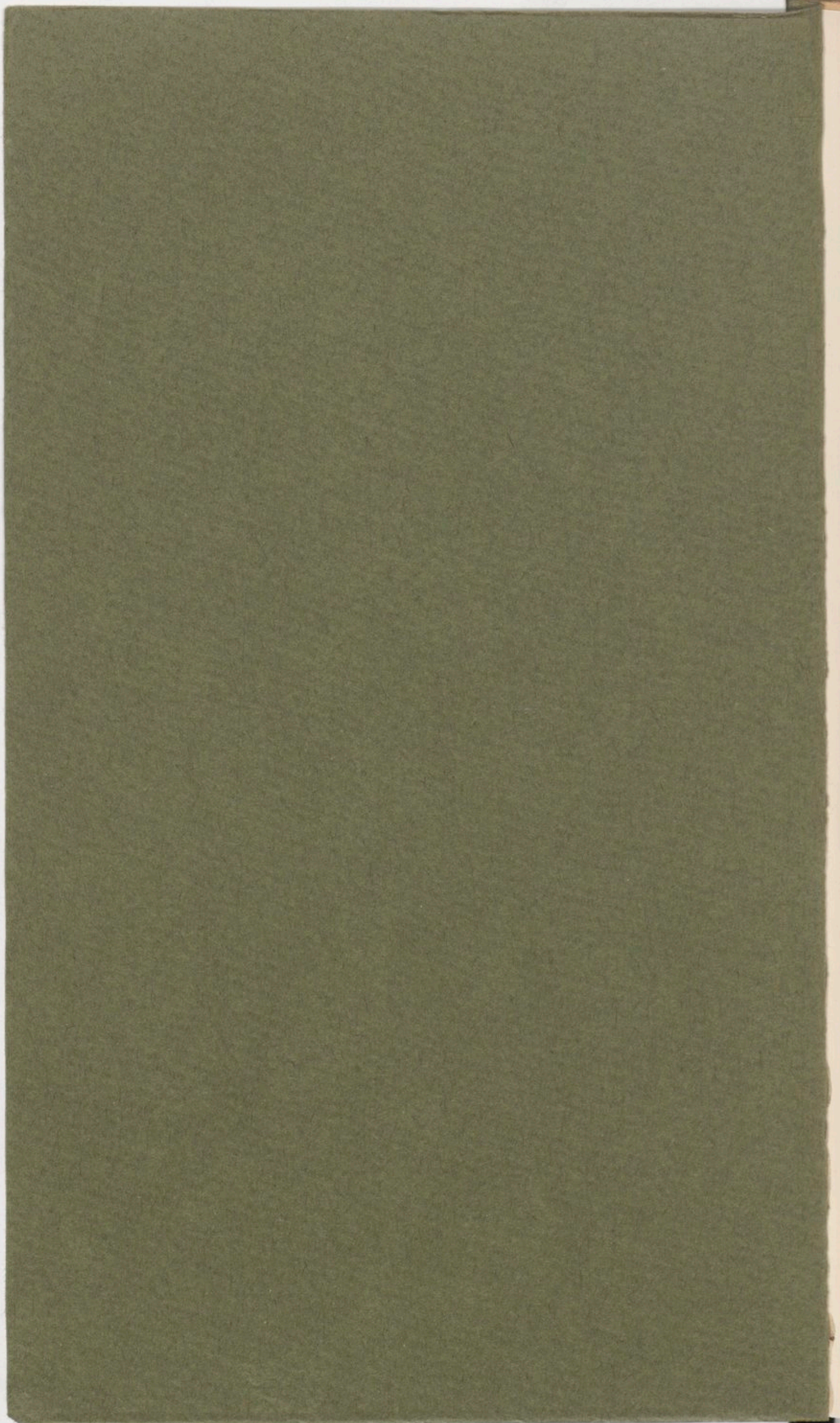


Somma

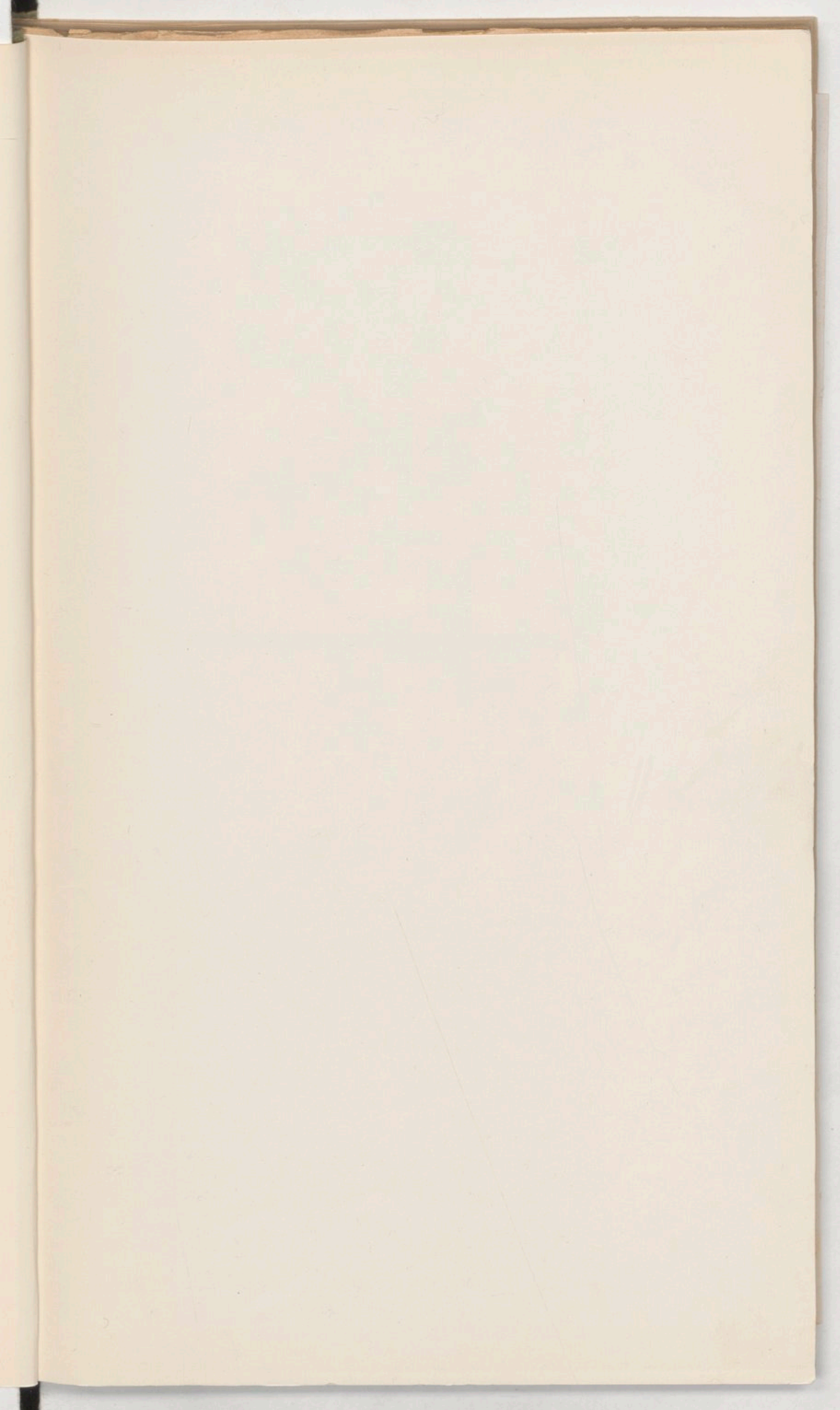
1543

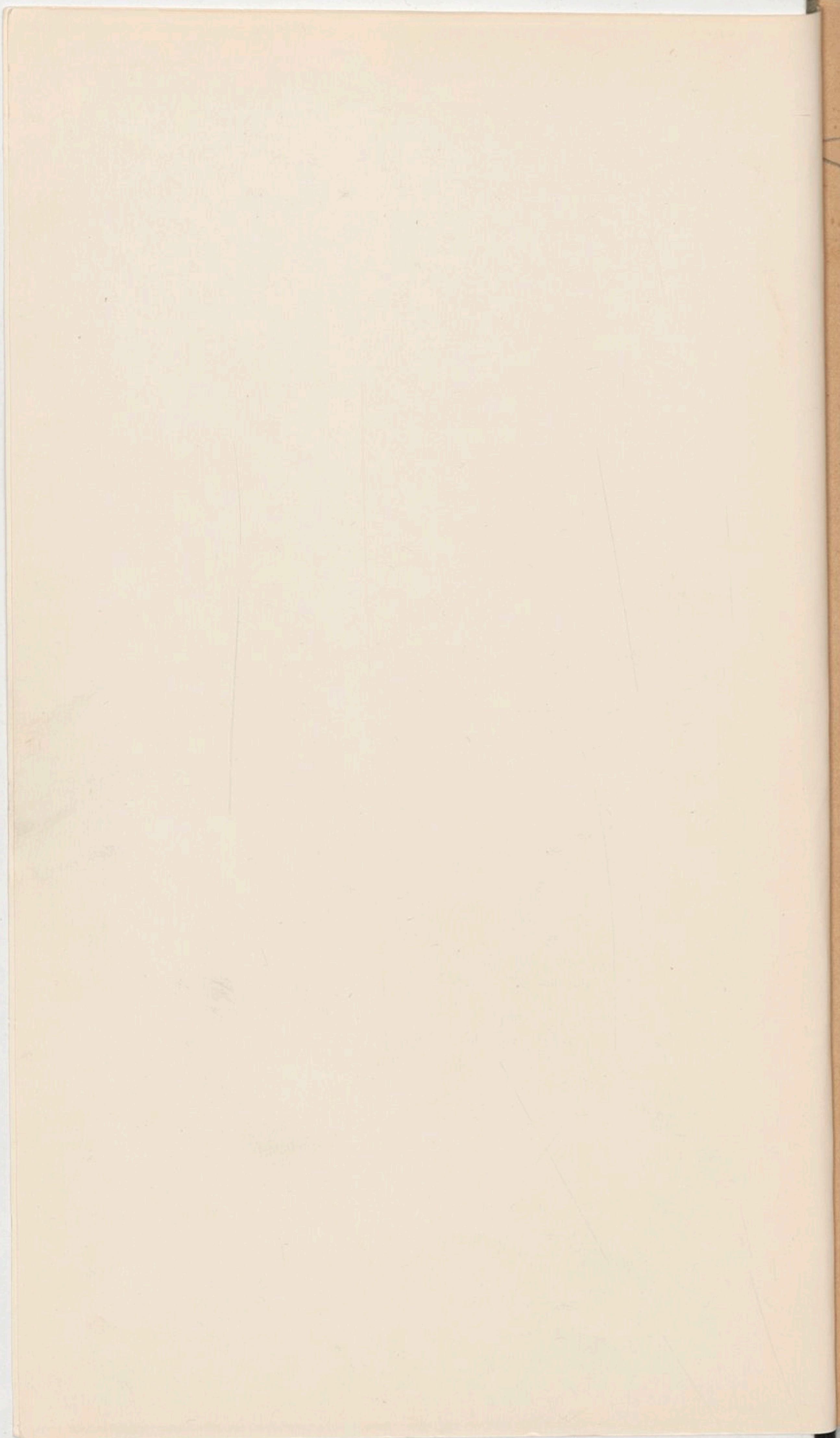
3521356



352 - 354

100-50





352-54

Semi

**PROCÈS-VERBAL**





Simi

**Société des Sciences Historiques et Naturelles  
DE LA CORSE**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

SEANCE DU 22 FEVRIER 1913

3521359

1913



**BASTIA**

**IMPRIMERIE A VAPEUR JOSEPH SANTI**

— 1913 —



# PROCÈS-VERBAL

---

SEANCE DU 22 FEVRIER 1913

Conformément à l'article 21 des Statuts, les membres de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse se sont réunis en séance annuelle, le 22 Février, à 4 heures et demie du soir, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, sous la présidence de M. l'abbé Letteron.

Les convocations adressées individuellement aux membres du Comité de Rédaction et les avis insérés dans les journaux à plusieurs reprises n'avaient pas obtenu meilleur succès que l'an dernier. Une trentaine de membres seulement assistaient à la séance. Nous devons renouveler les regrets que nous manifestions déjà en 1912 au sujet de cette indifférence et souhaiter que les Sociétaires, dont le concours moral nous est si précieux, assistent à des réunions qui, nous le répétons, sont faites uniquement pour eux. Le Comité serait très heureux d'entendre leur avis sur l'impulsion qu'il faudrait donner à notre Société, sur les améliorations à introduire dans notre Bulletin, sur les nombreuses questions que soulèvent la rédaction et l'impression. Les opinions qui nous parviennent par la

poste nous sont sans doute un encouragement à continuer l'œuvre entreprise, mais c'est une collaboration encore plus étroite entre tous les Sociétaires que le comité désirerait obtenir. Nous les y convions très vivement encore.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président demande aux Sociétaires présents de s'occuper avant tout du retard que subit la publication des Bulletins. Il les invite à découvrir un remède immédiat à une situation qui ne pourrait pas durer sans porter le plus grand préjudice à l'œuvre qu'ils protègent.

M. le Secrétaire explique en effet que le numéro destiné à paraître au mois d'Octobre 1912, vient d'être distribué cette semaine seulement aux membres résidents ; il avait été exceptionnellement confié à l'imprimerie Ollagnier, pour des raisons techniques. Il s'agissait en effet d'une Bibliographie Scientifique que laborieusement, un sociétaire, M. Mansion, professeur agrégé des sciences naturelles au Lycée avait entreprise. Un ouvrage de ce genre, qui exige de la part de l'auteur des efforts considérables, est appelé à rendre des services incessants à ceux que notre histoire ou notre sol intéresse. La Bibliographie est l'instrument essentiel de tout travail personnel. Jusqu'ici le savant était contraint de chercher, à tâtons, les sources du sujet sur lequel son attention s'était fixée. La liste des travaux qui ont été publiés sur notre île depuis l'antiquité, avec une indication très nette pour chacun d'eux de l'année de publication et de l'importance qu'il conserve était urgente et nécessaire. M. Mansion l'entreprit et la mena à bonne fin, jusqu'à l'année 1910. Le Comité de Rédaction encouragea vivement l'impression de son travail qui, par la variété des caractères et la complexité de la mise en pages exigeait de la minutie et un outillage spécial. Des épreu-

ves demandées à l'imprimeur habituel, M. Piaggi, ne parurent pas satisfaisantes et, d'un commun accord, l'auteur et le Comité décidèrent de recourir à M. Ollagnier dont les promesses formelles et les caractères typographiques présentaient toute garantie. Le manuscrit lui fut donc confié à la fin de Juillet.

Les plus belles espérances devaient être déçues. L'auteur ne put pas, malgré ses efforts, obtenir une seule ligne jusqu'aux derniers jours du mois d'Août. Votre secrétaire, averti dans sa villégiature, voulut joindre ses prières à celles de M. Mansion et, dans un voyage jusqu'à Bastia, apprit que le papier commandé par l'imprimeur n'était pas encore arrivé. Toutefois celui-ci s'engageait formellement à paraître quand même dans le courant d'octobre. Malheureusement, cette promesse ne fut pas tenue ; quoique nous fissions, M. Mansion et moi, pendant tout le dernier trimestre de 1912, l'impression ne fut poussée qu'avec une lenteur digne de Pénélope. Puis vint le tour de la couverture dont le papier ne pouvait en aucune façon nous convenir. Il fallut attendre encore. Et les semaines s'écoulant, nous arrivâmes aux derniers jours de février où, après sept mois d'attente et de pressions quotidiennes, M. Ollagnier nous permit de vous distribuer le Bulletin que vous venez de recevoir.

Vous avez donc pu apprécier le fruit de tant d'efforts. Je crois traduire votre impression en disant que la typographie ne laisse rien à désirer. Notre Revue du troisième trimestre se distingue des précédentes par la finesse de l'exécution et la fraîcheur des caractères. Nous aurions souhaité que ce jugement pût être porté au mois d'Octobre dernier, mais sans nous attarder à ces regrets inutiles, occupons-nous tout de suite de résoudre le double problème technique et financier que voici. Devons-nous et pouvons-nous continuer à travailler avec M. Ollagnier, dont les retards

sont si fâcheux. Et si, pour le punir, vous lui retirez la suite du manuscrit, à qui la confierons-nous ? En second lieu, faut-il faire de la publication bibliographique, qui, d'après l'auteur, sera complète en cinq ou six bulletins, un numéro ordinaire ou un numéro supplémentaire ? Dans le premier cas, il serait à craindre que les lenteurs de l'impression ne retardassent par trop l'apparition d'un ouvrage qu'il y a intérêt à faire paraître vite, cette année même, si cela est possible. Dans le second cas, il faudra d'abord résoudre la question de la dépense extraordinaire, imposée par ce travail spécial. Monsieur le Trésorier pourra nous renseigner utilement à ce sujet. »

Un long et intéressant débat, auquel prennent part MM. de Caraffa, maire, M. le docteur Zuccarelli, M. le docteur Forsyth Major, M. Guitton et quelques autres s'engage sur chacune des questions envisagées par le secrétaire. Il en résulte que la majorité des Sociétaires considère comme indispensable la publication d'une Bibliographie dont les premières feuilles disent tout l'intérêt. M. Mansion a fait une besogne utile et pour laquelle il faut le remercier vivement. Renoncer à l'impression de son manuscrit serait une erreur et une faute. La Société faillirait à sa tâche. La Bibliographie Scientifique Corse sera donc poursuivie.

Cette décision de l'Assemblée l'oblige à faire choix d'un imprimeur. Il semble qu'il y aurait de grandes difficultés à quitter les ateliers de M. Ollagnier ; il serait impossible d'harmoniser les caractères du premier Bulletin avec les suivants ; l'interlignage, la mise en pages risqueraient d'être différents, et puisque l'exécution typographique actuelle ne mérite que des éloges, mieux vaut s'en contenter. Les lenteurs possibles, même probables, auront moins d'inconvénients

si l'on ne consacre pas à la Bibliographie les numéros habituels de la Revue qui perdrait son qualificatif de périodique documentaire et historique. L'œuvre de M. Mansion mérite en effet les honneurs d'une publication spéciale dont l'apparition ne sera pas fixe, mais aussi rapide que possible. Elle sera distribuée gratuitement aux Sociétaires, avec le numéro trimestriel que nous nous sommes engagés à leur donner. Cet accroissement de dépenses ne grèvera pas trop lourdement le budget de la Société, dont la situation, affirme M. le Trésorier, est prospère, grâce aux subventions de l'Etat, (1) du département et de la commune. En définitive donc, M. Ollagnier continuera à imprimer rapidement la Bibliographie scientifique qui constituera un certain nombre de numéros exceptionnels.

M. le secrétaire expose ensuite à l'Assemblée que le retard du 4<sup>e</sup> Bulletin de 1912 est aussi regrettable que celui du 3<sup>e</sup> trimestre. La copie a été remise à M. Piaggi, imprimeur ordinaire de notre Revue, à la fin d'octobre. Une première épreuve en fut faite dans le courant de Novembre, mais de nombreuses erreurs typographiques nécessitèrent une deuxième, une troisième, une quatrième, puis une cinquième épreuve. Des accidents de linotype, une maladie de l'ouvrier compositeur, et, avec le mois de Janvier, une surcharge de besogne créée au personnel, occasionnèrent ce retard extraordinaire de trois mois, dans la publication du numéro de Décembre. Nous voici à la fin de Juillet et le tirage vient à peine de finir. Il faut prévoir que la distribution de la Revue ne pourra pas être faite

---

(1) M. Aulard, Professeur à la Sorbonne, qui témoigne pour la Société des Sciences corses beaucoup de sollicitude, vient en effet d'informer le Secrétaire que, pour la seconde fois, sur son rapport, une subvention de cinq cents francs nous sera allouée en 1913.

avant deux ou trois jours. Il y a donc lieu de s'inquiéter au sujet de l'avenir. Le premier numéro de 1913 devrait être presque achevé, puisque nos Sociétaires sont habitués à le recevoir dès le 15 Mars. Il est vraisemblable que l'imprimerie Piaggi ne pourrait pas en faire la livraison avant le 15 Mai. Ces retards successifs sont de nature à impressionner défavorablement nos abonnés et nos amis : il est urgent de remédier à cet état de choses, même par les mesures les plus radicales.

L'Assemblée reconnaît en effet que si le Comité toujours diligent n'est pas responsable de la situation anormale dans laquelle se trouve la Société, il n'est pas moins regrettable de voir paraître en Mars 1913 les numéros d'Octobre et de Novembre 1912. Il est urgent de chercher une amélioration ; la Société peut d'autant plus facilement la trouver que l'expiration du contrat biennal signé avec M. Piaggi lui donne toute liberté de décision.

Un membre de l'Assemblée émet alors l'avis qu'il serait peut-être possible de s'adresser à M. Santi, directeur de « **Bastia-Journal** », en lui demandant d'accepter, à l'essai, pendant un an, l'impression du Bulletin. Les conditions seraient les mêmes que celles de son confrère. Notre sociétaire appuie sa proposition avec des arguments de nature à influencer sur l'esprit de ses auditeurs. Ceux-ci décident donc de confier la Revue à M. Santi, sur la promesse qu'il la fera paraître régulièrement. Le Comité est chargé de s'entendre à ce sujet avec l'intéressé.

M. le Président donne alors la parole à M. Lepidi, Trésorier, pour lui permettre d'exposer la situation financière de la société qui continue à être très brillante. Le compte-rendu si clair et si précis, que nous donnons ci-après in-extenso, vaut à M. Lepidi les félicitations unanimes des membres présents.



*Situation Financière de la Société*

**EXERCICES ANTERIEURS A 1912**

AVOIR

En Caisse au 9 Février 1912..	1.165 35	
Dépôt à la Caisse d'Epargne..	71 89	1.237 24
A DÉDUIRE :		
Cotisation d'avance Stella 1912	10 »	
Timbre-quitt. à M. Bourgeois.	0 10	
Perte sur une pièce en plomb..	2 »	
Bulletin du 4 <sup>e</sup> trimestre 1911..	374 88	386 98
		850 26
Reste.....		850 26

**EXERCICE 1912**

RECETTES

Cotisation Stella .....	10 »	
154 cotisations à 10 .....	1.540 »	
8 cotisations à 12 .....	96 »	
Vente d'ouvrages .....	42 »	
Subventions : Etat .....	500 »	
Département ...	300 »	
Ville de Bastia..	200 »	2.688 »

## DÉPENSES

Bulletin :			
1 <sup>er</sup>	Trimestre 1912	.....	385 05
2 <sup>e</sup>	—	.....	373 48
3 <sup>e</sup>	—	.....	424 50
4 <sup>e</sup>	—	.....	376 70
Divers :			
	Carnets-reçus	.....	16 »
	Frais de recouvrement des co- tisations	.....	41 90
	Timbres de quittance	.....	1 20
	Frais mandat Piaggi	.....	1 20
			1.620 03
	Reste.....		1.067 97
	Reste des exercices précédents.....		850 26
			1.918 33
	Avoir total.....		1.918 33

L'avoir total de la Société au 15 Mars 1913 s élève à la somme de mille neuf cent dix-huit francs vingt-trois centimes.

LE TRÉSORIER :

Ch. LEPIDI.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU. — L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Bureau dont les pouvoirs, conformément aux Statuts, sont expirés.

M. le Président donne lecture des articles 12 et 13, relatifs aux élections :

Article 12 : le Bureau se compose :  
d'un Président ;  
d'un Vice-Président ;

d'un Secrétaire ;  
d'un Trésorier ;  
d'un Archiviste.

Article 13 : Les membres du Bureau sont nommés au scrutin uninominal et à la majorité absolue des membres présents. Ceux du Comité de Rédaction sont élus à la majorité relative et au scrutin de liste. Les fonctions des membres du Bureau et du Comité de Rédaction durent deux ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Les Sociétaires présents doivent donc procéder, par scrutin uninominal, au renouvellement du Bureau et dresser une liste des membres qu'ils désirent voir figurer dans le Comité de Rédaction.

Mais l'Assemblée se refuse à passer au vote. Elle acclame le maintien du bureau actuel qui mérite à tous égards les félicitations de tous les membres résidents et correspondants. MM. Guitton et le docteur Forsyth Major, se faisant les interprètes de tous leurs confrères, déclarent que pour chacun des élus du Comité on ne saurait qu'appliquer la formule « **the right man in the right place.** »

Le Comité reste donc composé, pour les années 1913 et 1914, de :

M. l'Abbé Letteron, président.

M. le Maire T. de Caraffa, vice-président.

M. A. Ambrosi, professeur agrégé d'histoire au Lycée, secrétaire.

M. Lepidi, trésorier.

M. S. de Caraffa, archiviste.

Le Comité de Rédaction est également confirmé dans ses fonctions. On décide d'y adjoindre MM. Romagnoli et R. Guitton qui, par leur collaboration intellec-

tuelle et morale, ont justement mérité cet honneur et cette marque de confiance.

L'ordre du jour est alors épuisé. Quelques-uns des membres de l'Assemblée expriment le désir de voir publier, à la suite du procès-verbal, la liste des membres de la Société ainsi que celle des Sociétés correspondantes. M. le Président leur promet, au nom du secrétaire, qu'il sera tenu compte de leur volonté, et la séance est levée à 6 heures et demie du soir.

**Le Secrétaire : A. AMBROSI.**

## Liste des Membres de la Société

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1913

---

### MEMBRES RESIDENTS

- Agostini César Auguste.**  
**Agostini Antoine,** commandant.  
**Aliotti,** Professeur adjoint au Lycée.  
**Angeli,** Président de Chambre honoraire.  
**Ambrosi Ambroise,** Professeur Agrégé au Lycée.  
**Benigni,** Contrôleur des douanes en retraite.  
**Bourgeois J. B.** Négociant.  
**Bourgeois Toussaint,** docteur en médecine.  
**Bouygues,** Professeur au Lycée.  
**Boyer,** Procureur Général.  
**Bronzini Paul,** Avocat, docteur en droit.  
**Bronzini Barthélemy,** Architecte de la ville.  
**Caraffa (de) Sébastien,** Avocat à la Cour d'Appel, archiviste de la société.  
**Caraffa (de) Tito,** Maire de la Ville de Bastia, Vice Président de la Société.  
**Cachard,** Inspecteur Primaire.  
**Carbuccia (de)** Avocat à la Cour d'Appel.  
**Casanova,** commandant.  
**Crucioni Franklin,** Professeur agrégé au Lycée.  
**Damei Augustin,** rentier.  
**Damei Etienne,** conseiller municipal.  
**Desanlis,** Professeur au Lycée.

**Dussol**, Pharmacien, Directeur du Laboratoire Municipal.

**Fantauzzi**, Banquier et Conseiller Général.

**Ferrandi**, docteur.

**Forsyth Major**, docteur, membre de la Société Royale de Londres.

**Franchetti**, docteur, Conseiller Général.

**Franzini**, professeur au Lycée.

**Fumaroli**, Directeur d'école.

**Gentile (de) Frédéric**, Avoué.

**Ghilini André**, Substitut du Procureur de la République.

**Girolami**, Professeur agrégé au Lycée.

**Girolami-Cortona**, Monseigneur.

**Gregory (Cte Sébastien)**.

**Guitton**, Conservateur des hypothèques en retraite.

**Guitton Raoul**, Négociant.

**Lepidi**, ancien officier, Trésorier de la Société.

**Leschi**, abbé.

**Letteron**, abbé, bibliothécaire de la Ville, Président de la Société.

**Levie-Ramolino**, Premier Président à la Cour d'Appel.

**Limperani (de) Fernand**, ancien sous-préfet.

**Lucciana Emile**, Inspecteur des douanes en retraite.

**Lucciardi Pierre**, Instituteur.

**Mansion**, Professeur agrégé au Lycée.

**Marengo (de)**.

**Mattei Napoléon**.

**Mibelli**, Contrôleur des douanes en retraite.

**Mingalon**, ingénieur civil.

**Mingalon Jacques**, notaire.

**Mingalon Charles**, Lieutenant au 163<sup>e</sup>.

**Montirossi (de)**, Avocat à la Cour d'Appel.

**Moretti**, Avocat à la Cour d'Appel.

- Musso**, membre de la Chambre de Commerce.  
**Olivari Jacques**, négociant.  
**Orenga Charles**, Négociant, membre de la Chambre de Commerce.  
**Orenga Joseph**, ancien Président du Tribunal de Commerce.  
**Orsatti**, Professeur Agrégé au Lycée.  
**Padovani Antoine**, Transitaire.  
**Pasqualini Charles**, rentier  
**Pasqualini Pierre**.  
**Pierangeli**, Agent général de la Compagnie Fraissinet.  
**Pitti-Ferrandi**, Avocat à la Cour d'Appel.  
**Pitti-Ferrandi**, Directeur des Services d'Hygiène du département.  
**Poggi**, marchand-tailleur.  
**Poli (de)** Avocat à la Cour d'Appel.  
**Ponzevera**, abbé.  
**Ramaroni Vincent**, Directeur de l'Hôpital Civil.  
**Ramelli Auguste**, Avocat à la Cour d'Appel.  
**Ramelli Louis**, Conseiller Général.  
**Romagnoli**, Mécanicien-Horloger.  
**Santoni**, Professeur agrégé au Lycée.  
**Stefani**, docteur.  
**Thiers Fortuné**, Président du Tribunal de Commerce.  
**Thiers François**, Professeur honoraire.  
**Tomasi**, Notaire.  
**Ubertin Alexandre**, Avocat à la Cour d'Appel.  
**Viale Jacques**.  
**Zattera**, abbé.  
**Zuccarelli Pascal**, docteur.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

## CORSE

- Ambrogi**, Président du Tribunal Civil de Calvi.  
**Campi**, colonel à Ajaccio.  
**Capifali Angélique**, Receveur des postes, à Calvi.  
**Casanova**, curé à Saint-Florent.  
**Casanova d'Araciani Dominique**, à Sartène.  
**Castelli-Pacha Antoine Marie**, à Bonifacio.  
**Charli**, Ingénieur des mines, à Matra.  
**Colonna de Leca**, à Lumio.  
**Colombani**, négociant à Calvi.  
**Corte**, (Bibliothèque pédagogique de)  
**Cristini**, ancien Receveur des douanes, à l'Ile Rousse.  
**Degiovanni**, docteur à Sartène.  
**Delfini**, conducteur des Ponts et Chaussées à Ghisoni.  
**Delfini** Curé-doyen à Saint Laurent.  
**Emmanuelli**, curé doyen à Valle d'Alesani.  
**Faggianelli**, Receveur des Télégraphes en retraite, à Ajaccio.  
**Farinole**, Professeur au Lycée de Marseille.  
**Ferton**, commandant à Bonifacio.  
**Frasseto Sylvestre**, Président du Syndicat d'Initiative, à Ajaccio.  
**Galeazzi**, Notaire à Santa Reparata de Balagne.  
**Giubegga**, Conseiller honoraire, à Calvi.  
**Grassi**, Premier Président honoraire, à Cervione.  
**Grassi Alexandre**, Conseiller général, à Cervione.  
**Levie**, Président du Tribunal Civil d'Ajaccio.  
**Marcaggi**, Secrétaire de la mairie d'Ajaccio.  
**Mariani**, Juge de paix à Calvi.  
**Mattei**, Curé de Venzolasca  
**Moracchini Pierre Paul**, Maire de Venzolasca.  
**Muracciole Paul**, abbé, Vivario.



**Nicoli**, commandant, Premier adjoint au Maire d' Ajaccio.

**Piazza**, comte, à Oletta.

**Pietri**, Conseiller Khédivial, à Sartène.

**Pietri Pierre**, Avocat, à Sartène.

**Pompei Dompiero**, Directeur d'école, à Ota.

**Pugliesi-Conti**, Député Maire, à Ajaccio.

**Ricci**, Vicaire forain à la Porta d'Ampugnani.

**Roccaserra (de) Jérôme**, à Sartène.

**Rossi**, chanoine, à Ajaccio.

**Rossi**, ancien Secrétaire Général de l'Algérie, à Calvi.

**Salvini Jean**, propriétaire, à Santa Reparata de Balagne.

**Savelli François**, Instituteur, à Costa.

**Savelli François de Guido**, à Corbara.

**Serveille**, professeur au Collège de Calvi.

**Simonetti-Malaspina**, à Ville de Paraso.

**Simongiovanni**, professeur au collège d'Ajaccio.

**Sisco**, archiprêtre à Corte.

**Stella F. M.** officier en retraite, à Morsiglia.

#### CONTINENT

**Ambrosi Joseph**, Receveur des douanes en Indochine.

**Anziani**, Professeur au Lycée de Marseille.

**Arrighi F. L.** Avocat Général à Aix en Provence.

**Bonaparte (Prince Roland)**, à Paris.

**Campana**, médecin, à Nice.

**Casta Emile**, à Monte-Carlo.

**Casabianca (de) Pierre**, Avocat Général, à Paris.

**Ceccaldi François**, préfet du Lot.

**Chuquet**, Professeur au Collège de France, Villemonble (Seine).

**Colonna Fabien**, à Paris.

**Carlotti**, Conseiller à la Cour d'Appel d'Indochine.

**Carlotti**, Administrateur des Services Civils en Indochine.

**Damico**, à Paris.

**Dary**, Abbé, à Monaco.

**Decori**, Avocat à la Cour d'Appel, à Paris.

**Demarchi Albert**, à Paris.

**Foata**, Principal honoraire, à Nice.

**Fontana Jean**, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

**Franceschini**, Sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

**Gabrielli**, commandant à Paris.

**Giafferi Paul Louis Ide**, à Paris.

**Graziani**, Chef de division honoraire au Ministère, à Paris.

**Guasco Alexandre**, Docteur en droit, à Paris.

**Istria**, Conservateur des Hypothèques, à Paris.

**Landry**, Député.

**Lanzi**, à Nice.

**Leca**, greffier comptable à Saïgon.

**Leschi**, Proviseur du Lycée de Cahors.

**Martelli**, Docteur à Rugles (Eure).

**Mignucci**, Employé de commerce, à Haïphong, (Indochine).

**Omessa**, Avocat à Tunis.

**Ornano (marquis d')** à Paris.

**Orsini**, Receveur des Postes à Haïphong, (Indochine).

**Paoli Charles**, Instituteur en Guinée.

**Piccioni Camille**, ministre plénipotentiaire, à Paris.

**Pietri**, à Montecarlo.

**Quilichini Pierre**, à Nice.

**Santiaggi**, Professeur honoraire, à Nice.

**Sebastiani (Mlle)**, à Beauvais.

**Stéchert**, Libraire, à Paris.

**Suzzoni (de)**, rentier, à Dijon.

**Terquem**, libraire à Paris.

**Villat Louis**, Professeur Agrégé au Lycée de Nantes.

## ETRANGER

**Asher**, Libraire-Editeur, Behrenstrasse à Berlin.

**Colonna de Gioveffina**, à Vancouver, Dominion of Canada.

**Dulau**, libraire, à Londres.

**Morati-Gentile, (de) François**, Substitut du Conseil Khédivial, à Alexandrie.

**Mordini**, consul, Attaché au Ministère des Affaires Etrangères d'Italie.

**Pietri François**, Substitut du Conseil Khédivial, au Caire.

**Raimondi Jean**, Ingénieur des chemins de fer égyptiens, au Caire.

**Roccaserra (de) Charles**, Conseiller Khédivial, au Caire.

**Sénat de Rome** (Italie), Bibliothèque.

**Suzzarini Toussaint**, industriel, à Alexandrie.

## SOCIETES CORRESPONDANTES

Archivio Storico Sardo à Cagliari (Sardaigne).

Académie der Wissenschaften zu München (Bavière).

Academy of natural Sciences of Philadelphia (Etats-Unis).

Museo de Istoria Natural de Montevideo (Uruguay).

Office of the Lloyd Library à Cincinnati, (Etats-Unis)

Revue de la Bibliothèque de l'Université de Lyon.

Revue Bourguignone de Dijon.

Smithsonian Institution Washington (Etats-Unis).

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne.

Société des Bollandistes à Bruxelles (Belgique).

Société Archéologique du Midi de la France.

Società Ligura de Storia Patria à Gênes (Italie).

Società Romana de Storia Patria à Rome (Italie).



**ETUDES HISTORIQUES**



Société des Sciences Historiques et Naturelles  
DE LA CORSE

---

# PONTENOVO

PAR

M. L'ABBÉ LETTERON



BASTIA  
IMPRIMERIE A VAPEUR JOSEPH SANTI

— 1913 —





# PONTENOVO

(8 Mai 1769)

---

Les rapports écrits sur les opérations des troupes françaises en Corse, pendant les années 1768 et 1769, ont dû être fort nombreux. Mais on peut dire que deux d'entre eux surtout ont véritablement un caractère officiel, et présentent ainsi aux amis de l'histoire toutes les garanties désirables d'exactitude et de compétence.

L'un a été rédigé par M. de Lenchères, maréchal général des logis de l'armée, qui prit part aux deux campagnes de 1768 et 1769. C'est une relation complète de ces campagnes depuis le mois de juin 1768 jusqu'au départ de M. de Lenchères, 26 août 1769. Elle a été publiée par la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse dans le fascicule de Juillet à Octobre 1889.

L'autre rapport est beaucoup moins étendu, mais il comprend les opérations les plus intéressantes, c'est-à-dire celles qui eurent lieu du 1<sup>er</sup> au 25 mai 1769, en passant par la bataille de Pontenovo (8 mai). L'auteur en est le fameux écrivain militaire Comte de Guibert, alors fort jeune encore, et déjà major-général de l'armée du Comte de Vaux. C'est ce rapport que l'on va lire ici.

L. LETTERON.

OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA RÉDUCTION DE LA CORSE DU 1<sup>er</sup> AU 25 MAI 1769, PAR M. DE GUIBERT, MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE COMMANDÉE PAR M. LE COMTE DE VAUX, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI.

M. le comte de Vaux, ayant fini toutes les dispositions pour l'ouverture de la campagne, mit en mouvement du 25 au 30 avril tous les régiments qui étaient en garnison à Bastia, à Saint-Florent, dans le Cap Corse et dans le Nebbio soumis, pour les faire camper sur différents points à portée de Calvi, où il projetait le rassemblement général des troupes.

Le 1<sup>er</sup> mai au matin, 20 bataillons marchèrent à Oletta, y assirent leur camp, la gauche à la basse Tuda et la droite s'étendant dans la plaine du Punico (?) (peut-être du Gupio).

Le même jour, la réserve de M. le comte de Marbeuf, composée de cinq bataillons de cinq cents hommes d'infanterie et de 80 dragons de la légion de Soubise, d'une compagnie de volontaires corses, vint camper en avant de Biguglia, sur la hauteur du Bevinco.

Celle de M. le marquis d'Arcambal, composée de son régiment, de celui de Médoc, 500 hommes d'infanterie et 50 dragons de la légion de Lorraine, et de 150 volontaires corses, divisés en trois compagnies et mêlés de soldats et d'officiers français, fut placée en avant de la droite de l'armée, à portée des débouchés du village d'Olmata, qu'il occupa sur le champ par des sorties.

Indépendamment des troupes attachées aux réserves, M. le comte de Vaux avait mis aux ordres de M. de Marbeuf la garnison de Bastia, composée de 800

hommes, et l'avait chargé du commandement de toute la communication de la gauche.

M. le marquis d'Arcambal avait de même à ses ordres la garnison de Saint-Florent forte de 600 hommes, et il était chargé de soutenir la communication de la droite.

On voit de là ces deux corps destinés, suivant les circonstances, à agir offensivement sur les flancs de l'ennemi ou à se replier sur les nôtres pour couvrir nos deux branches de communications.

Les volontaires de l'armée, au nombre de 900 hommes, commandés par M. de Vioménil, campèrent en avant du centre.

Il n'y a eu le 2, ni le 3, aucun mouvement. Ces deux jours furent employés à perfectionner de nouveaux chemins, que M. le comte de Vaux avait fait ouvrir sur les derrières et à combiner les moyens d'attaquer les rebelles dans le Nebbio.

Toute la portion de cette province qui n'était point soumise, consistait en plusieurs villages, situés sur le penchant d'une lisière de hauteur, qui tient par la gauche au ravin du Bevinco, et par la droite, aux montagnes de Tenda, qui versent sur le Golo.

Un très grand nombre de rebelles occupaient les villages et cette lisière de hauteurs. Ils s'y étaient retranchés, y avaient élevé des redoutes, et conduit même quelques canons. Le village d'Olmata, qui fermait la droite de leur position, était occupé par 500 soudoyés de Paoli et ainsi des autres. Il y en avait jusque dans ceux de Sorio, San-Gavino et Santo-Pietro, qui, par leur situation, n'avaient cependant qu'une liaison éloignée avec leur ligne de défense. De l'autre côté des montagnes vers la plaine, ils tenaient Borgo, bien retranché et défendu par 5 ou 600 hommes. Clément Paoli était arrivé dans le Nebbio avec

un renfort, et Pascal son frère était lui-même à Murato.

M. le comte de Vaux avait résolu de marcher le six au point du jour pour attaquer les ennemis et percer dans la direction de San-Nicolao. Il ordonna dans la journée du 4 des mouvements propres à attirer leur attention sur des points opposés.

M. le comte de Marbeuf, avec son corps renforcé de deux pièces de canon, passa le Bevinco à l'entrée de la nuit et vint camper à Ortale. Il envoya en même temps sur le Golo sa cavalerie soutenue par 300 hommes d'infanterie, qui prirent poste au pont de Bevinco.

M. le marquis de Campenne, avec le régiment de Languedoc, se porta à la bocca San-Giovanni, délogea les ennemis qui étaient au sommet de la montagne, et se mit en mesure de descendre par son pendant sur Olmeta, sur la Serra Migliaja, à laquelle le village appuie. Des postes furent établis sur les hauteurs qui sont entre la basse Tuda et la bocca San-Giovanni, avec ordre d'y allumer et d'y entretenir un grand nombre de feux. Cette ruse, souvent pratiquée, fut employée aussi par M. de Campenne, et concourut avec les autres mesures prises à produire l'effet que l'on désirait.

Le même jour 4, on reconnut et l'on prépara les débouchés jusqu'au ruisseau d'Olmeta, qui nous séparait. La légion de Lorraine qui avait débarqué à Saint-Florent, vint camper près du couvent d'Oletta. On reçut aussi du canon de huit qu'on attendait avec impatience, celui d'un plus petit calibre faisant peu d'effet sur les maisons épaisses terrassées de la Corse.

Le 5, au point du jour, l'armée fit un mouvement général sur trois colonnes.

La première, aux ordres de M. le marquis d'Arcambal, était composée de la réserve renforcée du régiment de La Mark, et de deux pièces de canon. La di-

rection était entre les villages de la Piève et de Rapale.

La seconde, aux ordres de M. de Boufflers, était composée de la légion de Soubise, de tous les grenadiers et chasseurs au nombre de 32 compagnies, et de deux pièces de canon de 4 livres.

La troisième était composée du corps de volontaires de l'armée, chargés d'opérer particulièrement. Elle était toutefois aux ordres de M. le marquis de Boufflers.

Ces colonnes étaient suivies et soutenues par seize bataillons aux ordres de M. le marquis d'Escouloubre, et par toute l'artillerie.

Les deux dernières colonnes devaient déboucher entre les villages de Rapale et Vallecalle se dirigeant sur Murato. Il leur était recommandé, de même qu'à M. d'Arcambal, d'éviter d'attaquer les villages, de suivre pour cela les directions hors la portée de leur feu, et de s'avancer sur la crête des hauteurs d'où s'étendant par la droite et par la gauche, l'armée était en mesure de se réunir, d'embrasser les villages qui ne se seraient pas rendus, et de porter un corps sur la hauteur de San-Nicolao, dont la position était le premier et principal objet de la manœuvre.

M. de Campenne, à la tête du régiment du Languedoc, devait, par les sommités dont il s'était emparé la veille, descendre sur Olmeta, s'en approcher le plus près qu'il serait possible, menacer les retranchements de la Serra Migliaja, et profiter enfin de l'effet que produiraient les mouvements de l'armée sur les rebelles. Il était, par sa position, à portée de la découvrir et d'être vu d'elle.

M. le baron de Vioménil, avec sa légion devait se porter sur les hauteurs de la basse Tuda, ayant pour objet de menacer Olmeta de front, tandis que M. de Campenne le menacerait par le flanc. Il était en même

temps chargé, avec 300 hommes d'infanterie dont on l'avait renforcé, de couvrir Oletta, où l'on avait envoyé tous les équipages de l'armée, pour empêcher enfin les ennemis de Sorio, de San-Gavino, de Santo-Pietro, d'être tentés d'inquiéter le flanc de notre opération, ou la communication de Saint-Florent. On avait, les jours précédents, construit des redoutes sur quelques principaux points, et les redoutes, gardées par des détachements de la garnison de cette ville, communiquaient avec les postes de M. le baron de Vioménil.

M. le comte de Marbeuf quittait en même temps la position d'Ortale et se portait avec toute sa réserve sur le Golo, diversion importante, assez forte pour devenir offensive suivant les circonstances, et vraiment faite pour mettre le comble aux inquiétudes des rebelles.

Ces dispositions ont eu de toute part les succès les plus heureux. M. d'Arcambal a chassé successivement les ennemis de toutes les redoutes qu'ils occupaient dans la partie où il a débouché; il s'est avancé entre les villages de la Piève et de Rapale; les ennemis avaient abandonné le premier; quelques coups de canon et les manœuvres que fit M. d'Arcambal sur leur flanc, leur firent bientôt quitter l'autre. De là, il a continué sa marche et est arrivé sur les hauteurs de San-Nicolao, de manière qu'à midi il tenait la tête des débouchés de Tenda.

M. le comte de Boufflers, à la tête de la seconde colonne, n'a pas eu un succès moins complet. Son avant-garde a déposé un poste, repoussé les ennemis.

M. le baron de Vioménil, qui commandait la troisième colonne détachée de cette avant-garde, a trouvé quelque résistance qu'il a bientôt surmontée. Une redoute où l'ennemi a voulu tenir, a été emportée l'épée à la main. Il est arrivé ensuite à Murato, y a passé

le Bevinco, a chassé les rebelles de la bocca de Bigorno et y a pris poste.

M. le comte de Vargement, que M. de Boufflers avait envoyé avec sa légion sur la droite, a fait l'avant-garde dans cette partie, et s'est établi au-delà du Bevinco, sur les hauteurs intermédiaires à celles qu'occupaient M. d'Arcambal et le baron de Vioménil.

Les ennemis, ainsi poussés de toutes parts, ont abandonné précipitamment les villages de Vallecalle et d'Olmata, laissant dans ce dernier une pièce de canon, des munitions et quelques hommes, dont M. de Campenne s'est emparé; ceux de San-Gavino, Sorio et Santo-Pietro tombèrent d'eux-mêmes par la manœuvre générale.

Dans Murato, où les deux Paoli étaient le matin, les volontaires de l'armée ont pris deux pièces de canon, des munitions de guerre et de bouche, des livres et quelques papiers appartenant à Paoli, laissés avec le cheval qu'il montait, qu'il a été obligé d'abandonner pour se sauver à travers les rochers. Dans ces papiers, on a vu combien Paoli comptait sur la bonté de la position, sur les redoutes, sur les moyens de défense, et combien ses espérances l'ont trompé.

La diversion de M. le comte de Marbeuf a eu de son côté le succès qu'on pouvait en attendre. Borgo a été abandonné; on y a pris 6 pièces de canon. Des détachements de cavalerie ont été jusqu'au delà du Golo y faire des prisonniers et porter l'épouvante dans la Casinca.

Dans cette journée, où tout a succédé au gré de nos désirs, on a peu perdu en comparaison des ennemis. On a cependant fait peu de prisonniers, parce qu'il est difficile qu'on en fasse dans un pays où tout favorise la fuite des vaincus, et où l'homme qui vient de se battre, en cachant son arme, devient habitant.

L'armée a campé le 5 sur les hauteurs de San-Nicolao. Les avant-gardes y étaient dès 10 heures du matin. Tous les villages situés sur la rive gauche du Golo sont venus à soumission. Notre premier mouvement nous portera sur les escarpements de cette rivière. Paoli s'est jeté dans le Rostino. Une telle journée ne disposera pas les esprits en sa faveur.

Les autres diversions opérées par nos troupes dans les autres parties de l'Isle tenant au plan général d'offensive qui a été embrassé, on doit ajouter ici que M. le comte de Narbonne était campé le 28 avril à Monte-Nebbio sur le chemin de Bocognano, et qu'il avait déjà reçu la soumission de plusieurs villages.

M. le marquis de Lucker, commandant à Calvi, a fait plusieurs expéditions utiles; il a menacé Calenzana, Montemaggiore et a rappelé dans cette partie de la Balagne tous les rebelles qui paraissaient vouloir se porter au secours de Paoli. Il a exécuté avec les deux bataillons de son régiment seulement toutes les actions. M. de Geoffre s'y est distingué.

Le mouvement du 5 ayant rendu les troupes maîtresses du Bevinco, elles séjournèrent le 6 dans le camp de San-Nicolao, et dans les positions qu'elles occupaient à côté des débouchés de Tenda et de Bigorno. Ce jour fut employé à les pourvoir de pain et de viande, et à construire sur les hauteurs voisines de la chapelle de San-Nicolao un retranchement propre à contenir deux bataillons, et à mettre à couvert un dépôt de subsistances, quand les mouvements ultérieurs de l'armée se porteraient sur le Golo.

Le 7 au matin, M. le comte de Vaux marcha sur Lento avec les volontaires de l'armée, tous les grenadiers et chasseurs aux ordres de M. le marquis d'Escouloubre et 2 pièces de canon. La légion de Soubise, qui faisait son avant-garde, chassa 2 ou 300 rebelles de la sommité de Lento, et les repoussa jusqu'au



Pontenovo, avec perte d'une vingtaine d'hommes, dont l'un était un de leurs principaux chefs. M. de Ferrière, capitaine de chasseurs de cette légion, s'y distingua par une charge vigoureuse qu'il fit sur un nombre très supérieur de rebelles, qui l'avaient enveloppé.

Les troupes campèrent au-dessus et au-dessous de Lento, et la légion de Soubise en arrière du village de Canavaggia qu'elle occupa par des postes.

M. le marquis de Boufflers resta au camp de San-Nicolao avec 4 bataillons tant pour achever les retranchements que pour être là, comme d'un point central, à portée de soutenir M. d'Arcambal et tous les rayons de notre mouvement.

Tandis que la tête de l'armée s'avancait sur Lento, M. le marquis d'Arcambal envoyait à la bocca de San-Giacomo (1) un détachement de 300 hommes de la réserve aux ordres de M. Durand d'Oigny, major du régiment de Rouergue. Le débouché est situé au milieu des hauteurs de Tenda, domine sur Pietralba, sur une partie de la vallée d'Ostriconi, et peut en quelque sorte être regardé comme la clef de la Balagne. Ce poste était d'autant plus important à occuper que les rebelles tenaient encore les villages de Santo-Pietro et de San-Gavino, assis sur le penchant des montagnes dans la plaine de Nebbio, empêchaient les habitants de venir à la soumission et menaçaient la communication de Saint-Florent.

M. le marquis d'Arcambal se portait en même temps avec sa réserve, par la crête des hauteurs sur ces villages, et M. le baron de Vioménil, avec sa légion, s'approchait d'eux par la plaine. Ce mouvement fut à peine exécuté que les ennemis les abandonnèrent. M. Dampus y prit poste sur le champ avec 300 hommes, et MM. d'Arcambal et de Vioménil reprirent cha-

---

(1) C'est sans doute la bocca de San Giacobbo.

cun leurs positions respectives, le premier à la tête du débouché de Tenda, le second auprès du village d'Oletta.

Cependant M. Durand d'Oigny avait trouvé 500 rebelles retranchés à la bocca de San Giacomo, et les avait attaqués et mis en fuite; mais se portant ensuite avec une partie de son détachement pour venir, par les sommités, fondre sur les villages de Santo-Pietro et San-Gavino, et concourir au succès de M. d'Arcambal et de M. de Vioménil, dans la supposition que ces villages ne fussent pas soumis, il entendit le bruit d'une nouvelle attaque à la bocca San-Giacomo et y marcha sur le champ. Les rebelles faisaient un effort pour reprendre ce poste. L'arrivée de M. Durand d'Oigny les força de se retirer une seconde fois, et il n'y eut dans cette journée que deux officiers et quelques soldats blessés.

L'importance du poste de San-Giacomo fut bien prouvée par les efforts vigoureux que les ennemis firent le lendemain pour s'en emparer. Ce jour-là, à 10 heures du matin, ils se présentèrent au nombre de 3.000 hommes. Leur attaque fut vive et repoussée plus vivement encore. M. d'Oigny la soutint longtemps avec son détachement seul; enfin deux compagnies de grenadiers et chasseurs qui amenaient avec elles MM. de Boufflers et d'Arcambal se joignirent à lui. Ensuite le régiment de Languedoc et 300 hommes d'infanterie lui furent envoyés du camp de San-Nicolao.

La vue de l'arrivée du renfort et une charge vigoureuse par nos troupes déterminèrent les ennemis à se retirer avec perte. Il faut avouer que dans cette occasion ils firent de grands efforts de courage; ils gravirent des rochers presque inaccessibles, sans tirer un seul coup, et laissèrent les morts au pied du retranchement. Entre les officiers de nos troupes qui

se distinguèrent dans ce combat qui dura plus de trois heures, et fait honneur à M. d'Oigny, on doit particulièrement citer M. de Rodois, lieutenant au régiment de Rouergue, qui se maintint pendant tout ce temps avec 26 hommes sur un rocher attaqué avec acharnement par plus de 300 rebelles.

Tandis que cette attaque se passait à la bocca San-Giacomo, un corps d'environ 200 rebelles passaient le Golo à Pontenovo, et cherchait à gagner les sommités en avant de la redoute de Lento, sommités qui s'étendant et s'élevant ensuite insensiblement jusqu'au dessus et en avant des villages de Costa, Canavaggia, viennent à la montagne de Tenda, et par conséquent à la bocca de San-Giacomo, qui est au milieu d'elle. Cette direction pouvait leur faire supposer le projet et l'espoir de se réunir sur le dernier point pour attaquer de là notre communication et donner échec à nos flancs. Mais quel qu'ait été au reste leur dessein, l'événement leur en fut funeste. Les volontaires de l'armée, postés en avant de leur camp, au premier coup de fusil, soutinrent avec vigueur leur attaque. Quatre compagnies de ce corps commandées par M. Blanchard, capitaine au régiment de Languedoc, défendirent la sommité la plus avancée avec le plus grand courage.

Les efforts et le nombre des ennemis redoublant enfin, les troupes du camp prirent les armes. Deux bataillons du régiment de la Marine vinrent se placer à la droite et à l'appui des volontaires, M. le marquis d'Escouloubre porta six compagnies de grenadiers aux ordres de M. d'Altermalt, à la croix de Lento pour occuper la tête de cette montagne, à hauteur de Canavaggia, et lui, de sa personne, avec le reste des grenadiers et chasseurs, marcha au soutien de la légion de Soubisé que M. le comte de Vargemont avait, dès le premier moment de l'action, portée en

avant de côté sur les hauteurs d'où elle était en mesure de tomber sur le flanc des ennemis, s'ils avaient du succès, et de descendre sur leur front, au cas qu'ils fussent battus.

Cette disposition ralentit l'attaque des rebelles, et bientôt après ils descendirent des hauteurs sur lesquelles ils étaient établis, afin de regagner le Pontenovo. Chargés alors par M. Blanchard, qui avec ses quatre compagnies ne leur avait abandonné que pas à pas une partie de la sommité et en tenait encore l'extrémité droite, suivis par quelques autres troupes de volontaires qui s'approchèrent d'eux autant que le terrain put le permettre, essuyant enfin le feu des deux bataillons de la Marine qu'un ravin immense empêchait de les joindre, ils eurent beaucoup à souffrir.

Le premier mouvement, celui de MM. d'Escouloubre et de Vargemont, devint bientôt pour eux plus décisif et plus funeste. Cet officier général marcha à toutes jambes avec quatre compagnies de grenadiers et chasseurs de Champagne à travers les deux montagnes de Canavaggia, et de là sur une hauteur qui domine le pont, tandis que le comte de Vargemont descendait de son côté sur une autre sommité parallèle et plus à droite. Les rebelles qui n'avaient pas repassé la rivière furent écrasés par le feu de ces troupes qui plongeait entièrement sur eux, et bientôt chargés par les quatre compagnies de grenadiers et chasseurs de Champagne, la bayonnette au bout du fusil, sur le pont même, ils furent tous tués ou noyés. La nuit seule mit fin au combat et sauva 300 ou 400 rebelles qui n'auraient pu en plein jour échapper à nos dispositions.

On peut estimer leur perte dans cette attaque qui commença vis à vis les volontaires, à une heure après-midi, de 5 ou 600 hommes. Il y en eut plus de 250

de tués sur le pont seulement. Nous avons perdu une cinquantaine d'hommes ; mais dans ce nombre on regrette M. de Ségur, capitaine de la légion de Soubise, tué d'un coup de pistolet en débouchant sur le pont ; le chevalier Chamisot et de Bexon, l'un capitaine, l'autre lieutenant au régiment de Champagne, officiers de distinction servant aux volontaires.

La consternation que la journée du 8 a répandue dans le parti de Paoli est inexprimable. Plusieurs villages des pièves de Rostino et de Casacconi ont fait dire le lendemain qu'ils n'attendaient que les premiers mouvements des troupes du Roy pour venir à l'obéissance. Il reste à Paoli très peu de monde, avec lesquels il s'est retiré au couvent de Morosaglia.

Le 10, MM. de Boufflers et d'Arcambal partirent avec 500 hommes et de l'artillerie du camp de San-Nicolao et de la bocca San-Giacomo pour aller soumettre Pietralba. Neuf cents rebelles, la plupart Balanins, qui occupaient le village, n'attendirent pas les effets des dispositions qui furent faites pour les tourner, et se retirèrent en partie sur Caccia, et partie sur la haute Balagne. Les hauteurs en avant de Pietralba furent occupées par nos troupes.

La soumission de Pietralba a été suivie le 10 et le 11 par celle de Caccia, Lama et Urtaca, situées dans la vallée de l'Ostriconi. Novella, qui est le premier village de la Balagne dans cette partie, est venu de lui-même à l'obéissance. Le corps de M. d'Arcambal, renforcé de trois bataillons, et campé par échelons depuis Pietralba et la bocca San-Giacomo jusqu'à San-Nicolao, déterminera vraisemblablement plusieurs autres pièves à suivre cet exemple.

On fait un camp retranché pour deux bataillons à San-Giacomo. Le camp de M. le comte de Marbeuf est toujours en avant de Borgo. Il a renvoyé des détachements sur la droite pour établir sa communi-

tion entre sa réserve et nous. Ses détachements ont brûlé une partie de Vignale, dont les habitants persistaient dans la rébellion, ainsi que le couvent de Lucciana, dont tous les religieux armés s'obstinaient à suivre la fortune de Paoli.

M. le comte de Narbonne campa le 7 à Mortello. Il menaça de cette position qui est très avantageuse la Mezzana, Pietro et Bocognano. Quelques hauteurs en avant d'elles lui ayant été disputées par les rebelles, il les en chassa sans perte.

MM. de Lucker et de Geoffre, à la tête de 400 hommes du régiment de Bourgogne, ont fait une expédition sur Mocale. Ils ont mis le feu à ce village, malgré un grand nombre de rebelles qui le défendaient, ont eu 60 hommes de tués ou de blessés, et fait perdre plus du double aux ennemis. Cet événement intimide la Balagne et contient les habitants chez eux.

Les journées des 13, 14 et 15 furent employées à se préparer au passage du Golo. Les rebelles firent quelques mouvements sur Caccia. Ces mouvements rendus inutiles par les dispositions de MM. de Boufflers et d'Arcambal ne servirent qu'à prouver que le poste occupé par nos troupes inquiétait Paoli, et décidait du sort de la campagne.

La division de Boufflers campa le 15 à Canavaglia, afin de se mettre en mesure avec le reste de l'armée pour l'opération du lendemain. La réserve d'Arcambal, portée à 7 bataillons, continua d'occuper Pietralba, Caccia, San-Giacomo, San-Nicolao et Santo-Pietro. Cette position couvrait tout le flanc du pays soumis en même temps qu'elle menaçait la Balagne et l'entrée du Niolo. Lento fut occupé par 300 hommes. Un bataillon fut laissé dans un camp retranché au-dessous de Volpajola; des détachements furent placés à Vignale et à Borgo. Par la disposition de

cette ligne de défense, l'armée pouvait, sans inquiétude se porter au-delà du Golo.

Elle le fit le 16 sur deux colonnes, dont une passa à Pontenovo, et la seconde sur un pont qui fut jeté au-dessous. La marche fut tranquille. Le baron de Vioménil qui, avec le corps de volontaires, formait l'avant-garde de la gauche, trouva seulement 5 ou 600 hommes au-dessus du village de Pastoreccia et les poussa de montagne en montagne jusqu'au Prato de Morosaglia. Cette poursuite vigoureuse et bien conduite ne lui coûta que deux hommes. Les rebelles en perdirent 20 et abandonnèrent avec précipitation Morosaglia et le couvent de ce nom.

C'était une de leurs places d'armes, le chef-lieu de la piève de Rostino, qui est la plus peuplée de l'isle, le lieu de la naissance de Paoli et le foyer de la rébellion. On avait compté, et on le pouvait en effet, y faire une défense plus opiniâtre. M. de Vargemont, qui faisait avec sa légion l'avant-garde de la droite, trouva aussi quelques rebelles devant lui qu'il dissipa. L'armée campa le soir sur les hauteurs de Valle, et le lendemain 17 sur celles de Morosaglia. On trouva dans le couvent 8 pièces de canon, et quelques munitions de guerre et de bouche.

En même temps que l'armée débouchait dans le Rostino, M. le comte de Marbeuf forçait le Ponte-Golo, défendu par un assez grand nombre de rebelles. Le baron de Vioménil, qui faisait son avant-garde avec la légion de Lorraine, passait la rivière à un gué très difficile, tournait les redoutes des ennemis, et les forçait de les abandonner avec deux pièces de canon qui les défendaient. Cette manœuvre, exécutée avec autant d'intelligence que de hardiesse, ne lui coûta que 7 hommes. De là, M. de Marbeuf ne rencontra plus d'obstacles sur sa marche, et vint camper à Sant'Angelo. Par la position qu'il prit sur la

montagne située au milieu de la piève de Casacconi, reversant d'un autre côté sur la Casinca et de l'autre sur Ampugnani, il ne pouvait manquer d'entraîner les pièves voisines à l'obéissance, ce qu'il fit.

Les 18 et 19, on s'occupa d'établir des communications entre M. de Marbeuf et l'armée; on changea la direction du convoi, et on la détermina par Vesco-vato, Loreto, Sant'Antonio et Morosaglia, d'où elle devait suivre ensuite le chemin d'Omessa et Corte.

Le 20, l'armée marcha à Omessa; le 21 à Corte. Paoli s'en était retiré la veille avec 200 hommes prenant le chemin de Vivario. Trente hommes de garnison, qu'il avait laissés dans le château, ont capitulé le lendemain,

L'armée campe maintenant, la droite à Corte, ayant le Tavignano devant le front du camp; M. de Marbeuf est à Sant'Angelo avec 4 bataillons. Il a détaché le régiment de la Marche à Sant'Antonio, et celui de Languedoc à Morosaglia. Sa position est liée par là avec l'armée qui de son côté a un bataillon à Casaluna et un à Omessa. M. le baron de Vioménil, avec sa légion, tient la plaine du côté de la mer, et pousse ses détachements jusqu'à Aleria. Toutes les pièves entre le Tavignano et le Golo sont soumises. Le Niolo a envoyé des députés et forcé Clément Paoli, qui s'y était réfugié, à se retirer du côté de Vico. La Balagne chancelle, M. d'Arcambal agit et négocie. Paoli est à Vivario avec 300 hommes. Le défaut de subsistances et la nécessité de former des établissements ici nous y retiendra quelques jours.

M. de Narbonne a brûlé la Mezzana, et battu les rebelles qui la défendaient.

Le 25, on apprit la soumission de la Balagne et de l'Isola Rossa. La garnison consistait en 300 hommes, 30 pièces de canon. M. d'Arcambal est à Belgodere.



---

Par là nous sommes les maîtres de tout le deçà des monts.

Le 17 juin, Paoli, son frère, quelques autres chefs et une centaine de fugitifs se sont embarqués à Portovecchio sur deux bâtiments portant pavillon anglais. Celui de Pascal mit à la voile avant le jour. M. de Vaux, après avoir visité la province de la Rocca, a rejoint l'armée, qui était à Bocognano. Elle va marcher sur Corte et entrer en quartiers. M. de Narbonne prendra les siens dans la partie du delà des monts. M. de Lauzun a porté à la cour la nouvelle de la soumission entière de l'isle. On compte 11 officiers, 20 soldats tués; 20 officiers et 200 soldats blessés.



## CAUSERIE SUR L'ÉTANG DE BIGUGLIA

---

Chiurlino, tel est le premier nom donné à cet étang par les anciens. Mais ces anciens ne sont ni les Grecs ni les Romains, dans les ouvrages desquels on chercherait vainement quelques renseignements géographiques sur l'étang de Chiurlino. Ce nom se rencontre pour la première fois, croyons-nous, dans une charte du treizième siècle où l'île de San Damiano est appelée **Insula Gerlini**. On se demandera sans doute d'où peut venir ce nom de Chiurlino, et la question est assez difficile à résoudre. Canari est peut-être le seul auteur qui ait essayé de le faire ; nous allons donner son interprétation pour ce qu'elle vaut, et elle vaut malheureusement assez peu. Selon lui, le mot Chiurlino ou Chiorlino viendrait de **Clunium**. Clunium était une ville que le géographe Ptolémée fixait dans ces parages et Canari affirmait hardiment qu'on trouvait des vestiges de son ancienne église au-dessous de Biguglia, à la fontaine Saint Laurent, dans la propriété qui appartient aujourd'hui à M. Adolphe Delcorso. Avis aux chercheurs !

La charte dont nous parlions tout-à-l'heure est du

25 février 1260. C'est une pièce très incorrecte, à peu près intelligible pourtant, par laquelle Ranerio de Bagnaia confirme une donation précédemment faite au couvent de la Gorgone (1) par son père nommé également Ranerio de Bagnaia. Nous parlerons plus loin de cette donation. Pour le moment, nous sommes obligé de faire une digression, un peu longue peut-être, mais que les lecteurs ne nous reprocheront pas, parce qu'elle apprendra certainement quelque chose à la plupart d'entre eux sur le village de Bagnaia et sur ses seigneurs.

Nous ignorerions aujourd'hui où se trouvait Bagnaia, si Giovanni della Grossa, qui naquit dans le quatorzième et mourut dans le quinzième siècle, et qui nous a conservé dans sa Chronique des souvenirs si précieux, ne nous avait donné quelques indications sur l'emplacement de ce village. « Bagnaia, dit-il, était un village situé dans la plaine, au-dessous de Borgo de Marana ; Borgo n'était pas encore habitée ». Le premier auteur de la famille seigneuriale des Bagnaninchi paraît avoir été Giovanni Bagnaia, vaillant guerrier, que les habitants de la piève d'Orto de Marana prirent pour chef dans une lutte sanglante qu'ils avaient à soutenir contre la piève de Rosoli. Giovanni bâtit un château à l'endroit où se trouve aujourd'hui Biguglia. Il n'y avait alors de ce côté qu'une tour construite par un nommé Giovannello, qui avait à se défendre contre des gens du Nebbio. Giovanni établit Giovannello et ses compagnons dans le château, et Biguglia commença ainsi à se peupler.

La Seigneurie de Bagnaia, à peine créée, prit en peu de temps une extension considérable. A la tête des habitants de Marana, Giovanni refoula jusqu'à

---

(1) La Chartreuse de Pise succéda aux droits des Religieux de l'île de Gorgone.

La Vasina les Avogari de Brando qui voulaient s'étendre dans la piève de Lota ; il bâtit pour les contenir, sur le mamelon de Monserrato, le château de Belgodere, autour duquel se construisit l'un des plus beaux et des plus riches villages de la Corse, au dire des chroniqueurs, Belgodere de Bagnaia, ainsi appelé pour le distinguer d'un autre village du même nom, Belgodere, situé en Balagne. Giovanni finit par se rendre maître de tout le pays compris entre La Vasina et Canavaggia ; ce pays s'appela depuis **Terra Bagnaninca**.

Un des descendants de Giovanni, Alberto de Bagnaia, fils de Cacciabate de Bagnaia, renouvela le 3 des calendes de décembre (26 novembre) 1248, en son nom et au nom de ses coseigneurs et vassaux, le serment de fidélité déjà prêté à la commune de Pise.

Cet acte a une importance particulière parce qu'il nous fait connaître les noms des seigneurs de Bagnaia à cette époque, les noms de leurs vassaux et des pays qui faisaient partie de leur seigneurie. Les seigneurs de Bagnaia étaient, outre Alberto de Bagnaia, chef de la famille, Tedizio son frère ; Ranerio, fils de feu Ranerio, celui dont nous parlerons plus loin ; Ildebrando, fils d'Ildebrando, et Mezzolombardo, fils de Guidone, tous de Bagnaia. Les vassaux de la seigneurie étaient Orlando et les deux frères, Landolfino et Giovanni, de Furiani ; Saraceno de Lucciana, et bien d'autres dont la liste serait trouvée ici trop longue. Les domaines appartenant aux seigneurs de Bagnaia, ne sont pas tous énumérés dans cet acte, mais plusieurs sont désignés, y est-il dit expressément (**nominatim**). Ce sont le château (**castrum**) de Biguglia, avec toutes les habitations, dépendances et habitants ; le palais (**palatium**) de Borgo, avec les tours, les habitations etc. ; le Château de Stella avec, etc. ; le château de Montechiaro avec

etc. ; la moitié du château de Furiani avec, etc. ; le château de La Croce avec, etc. (Il s'agit probablement ici du mamelon **La Croce**, occupé actuellement par le fort dit Lacroix, au-dessus de Bastia ; Bastia n'existait pas encore à cette époque) ; une partie du château de Patrimonio, avec le tiers des maisons.

Au commencement du trezième siècle, un des seigneurs cités plus haut, Ranerio, fit don au couvent de la Gorgone de l'église de San Damiano, avec toutes les dépendances qu'elle possédait dans l'île de Chiurlino.

La configuration de l'étang n'était pas alors, ni même il y a moins de deux siècles, ce qu'elle est aujourd'hui. L'étang ne renferme actuellement que deux îles, San Damiano et le Fort. Vers le milieu du dix-huitième siècle, il en renfermait encore trois : San Damiano, Ischia vecchia et Ischia nuova (le Fort). Le souvenir de ces deux derniers noms nous a été conservé par le savant évêque de Nebbio, Mgr. Giustiniani, dans son **Dialogo** ; par Banchemo dans ses **Annali**, et par Pierre Vander dans la carte géographique qu'il imprima à Leyde, vers 1700, sous ce titre : **Insula Corsica novissimè et accuratissimè adumbrata atque delincata**. Les autres cartes géographiques, comme celles de Sanson, géographe du Roi (1656) ; de la Géographia Blaviana (Amsterdam, 1660) ; de Robert de Vaugondy (1748) ; de Frédéric de Wit (Amsterdam, milieu du 18<sup>e</sup> siècle) ; de Maistro Coronelli, dans l'Atlante Veneto (1700) ; de Thomas Jefferys, géographe du Roi d'Angleterre (1769) ; de Matthæus Seutter, géographe de l'Empereur d'Autriche, marquent bien l'emplacement des trois îles, mais ne donnent de nom qu'à celle de San-Damiano, à part la carte de Vaugondy qui donne à l'île du Fort son nom d'Ischia. Cette île, l'ancienne Ischia nuova, appelée

ensuite Asilone, Asiglione, existe toujours ; mais Ischia vecchia a disparu. Elle était située au Sud-Est, d'abord à peu près à égale distance de la terre ferme et de l'extrémité de l'île de San Damiano. Mais des atterrissements successifs ayant comblé peu à peu le canal qui séparait les deux îles, elles ont fini par se réunir et se confondre. Ce rapprochement progressif est très sensible dans les cartes de Jefferys, de Coronelli et de Seutter. Il ne reste donc plus aujourd'hui dans l'étang que deux îles : l'île ou presque-île de San Damiano, et l'île d'Ischia nuova, aujourd'hui fort d'Asilone.

Quels étaient exactement les droits que la donation des seigneurs de Bagnaia cédait au couvent de la Gorgone ? Comme nous n'avons plus la première charte, et qu'à propos de l'église San Damiano, la seconde fait une simple allusion aux dispositions de la première, on ne saurait donner sur les droits acquis par les Religieux que des indications assez vagues. Que faut-il entendre par **Ecclesiam Sancti Dagmiani cum omnibus pertinentiis** ? La donation transférait-elle aux Religieux un droit de propriété absolue sur les dépendances de San Damiano, ou ne leur conférait-elle que le droit à la dîme des productions dont jouissait déjà l'église ? Ce qu'il y a de certain, c'est que les habitants de Bagnaia avaient alors la jouissance de l'île, et qu'ils la conservèrent quand, le village de Bagnaia ayant été abandonné pour une raison inconnue, ils allèrent s'établir à Belgodere, sur le mamelon de Monserrato. Mais en jouissaient-ils comme propriétaires ou comme simples usufruitiers des seigneurs Bagnaninchi ? C'est ce que nous allons rechercher.

En 1413, le procureur des Chartreux de Pise prétendit que l'île de San Damiano était pour la commune de Belgodere un bien emphythéotique, et devait par

conséquent faire retour à ses propriétaires, c'est-à-dire aux Chartreux qui avaient, comme nous l'avons dit, succédé aux droits du couvent de la Gorgone. La commune soutenait de son côté que l'île de San Damiano était pour elle non un fief, mais une propriété réelle, sur laquelle elle n'avait à payer que les dîmes. La contestation fut portée devant le gouverneur Raffaele de Montalto, et les arbitres choisis par les deux parties prononcèrent la sentence que voici : « La commune de Belgodere posséderait et jouirait à jamais de l'île de Chiurlino, **dont elle avait toujours joui et qu'elle avait toujours possédée**, sous l'obligation de payer la dîme des productions qui en sortiraient, de réparer dans les six mois l'église de San Damiano, et de se charger à perpétuité de son entretien et de ses réparations. » La convention fut signée le 2 février 1413, à Bastia, sur le Colle.

Le 29 juin 1461, un autre procureur de la Chartreuse de Pise, le prêtre Alessio, fit avec la commune de Belgodere une nouvelle convention plus explicite encore et définitive. Il confirmait la donation à perpétuité faite de l'île de Chiurlino à la commune, à la condition qu'elle paierait comme dîme le quinzième des productions qui s'y récolteraient, que ceux qui travailleraient dans l'île paieraient comme prémices un **bacino** de blé **par feu**, que la commune ferait célébrer chaque année une messe chantée dans l'église de San Damiano, et paierait cinquante livres pour l'investiture. L'instrument fut dressé dans l'église Saint Antoine de Belgodere, par le notaire Galeotto, de Cardo.

En 1658, un an avant le traité de Cateau Cambresis, le village de Belgodere où les Français s'étaient établis pendant la guerre et dont ils avaient fait une position très forte, fut rasé par les Génois qui voulaient dégager les environs de la Citadelle. Les habi-



tants émigrèrent à Bastia. Ils y formèrent entre eux, pendant de longues années, une sorte de commune particulière, conservèrent la jouissance de l'île San Damiano et nommaient chaque année deux procureurs à eux pour administrer leurs revenus.

L'église de San Damiano devait être fort petite ; Banchemo l'appelle **una chiesetta**. Il ne faut pas la confondre avec l'oratoire minuscule qui se trouve dans la maisonnette située à l'extrémité de la presqu'île. On ignore aujourd'hui l'emplacement de cette église ; on le retrouvera sans doute, si jamais l'on remet en culture la presqu'île, si fertile autrefois, couverte aujourd'hui d'une véritable forêt.

Ischia vecchia n'a pas eu d'histoire. Elle n'eut d'autre rôle que de fournir un refuge aux pêcheurs qui y construisaient leurs baraques. Il n'en fut pas de même d'Ischia nuova.

On sait que dans la guerre que le roi de France, Henri II, soutint d'abord contre Charles Quint, puis contre Philippe II, la Corse fut, elle aussi, le théâtre d'hostilités longues et sanglantes. Dès 1553, les Français, alliés des Turcs, y vinrent attaquer les Génois, alliés des Espagnols et des Impériaux, et la lutte se prolongea jusqu'au traité de Cateau Cambresis (1559). Dans les deux dernières années de la guerre, ce fut surtout autour de Bastia que se concentrèrent les efforts des deux partis. Les Français, pour resserrer les Génois dans la ville, se fortifièrent dans les villages voisins ; les Génois, pour conserver leurs communications avec l'intérieur et surtout avec le Cap Corse, faisaient des sorties assez souvent heureuses. Au mois d'octobre 1556, Bastia était bloquée plus étroitement que jamais. La compagnie de Sampiero et celle de Leonardo de Corte, étaient toutes deux à Cardo ; la compagnie de Masses, commandant général des troupes du deçà des monts, était à Bel-

godere avec celle d'Antoine de Saint-Florent ; Raffaello Gentile, avec sa compagnie, et Altobello son frère avec ses cavaliers, occupaient Furiani. C'était ce dernier poste qui incommodait le plus les Génois, car il leur barrait le chemin de l'étang, et les poissons de l'étang faisaient leur principale ressource. Le commissaire génois, Cristoforo dei Negri, pour remédier à cet embarras, recourut à un expédient qui lui réussit. Pendant la nuit du 20 octobre, il envoya un détachement à l'île d'Ischia nuova, et la petite troupe eut le temps de s'y fortifier avant que les Français se fussent aperçus de rien. Pendant deux ans, les Génois purent se maintenir dans ce poste et jouir ainsi des avantages que procurait l'étang à ses possesseurs.

A la fin de 1558, l'épuisement des puissances belligérantes pouvait faire prévoir la fin prochaine de la guerre. En Corse, Français et Génois, pour s'assurer des conditions plus avantageuses le jour où la paix serait signée, avaient poursuivi les hostilités avec une ardeur nouvelle. Ce fut alors que le fort d'Ischia prit aux yeux des deux partis une importance inattendue. Mais laissons la parole au chroniqueur Ceccaldi, contemporain et peut-être témoin de cet événement :

« Pendant que l'on croyait que la paix serait bientôt signée, Monseigneur de Beaumont, en Corse, envoyait au Grand Prieur (François de Lorraine), à Marseille, des lettres pressantes pour l'engager à s'emparer d'Ischia avant que la paix fût conclue. Il lui exposait que n'ayant pas eu pendant le cours de la guerre, l'occasion de se signaler par quelque glorieux fait d'armes, au moment où la guerre allait finir, cette entreprise était assez belle pour qu'on en retirât de la gloire ; d'autant plus que Giordano Orsino n'étant pas alors en Corse, l'honneur du succès lui reviendrait tout entier.

.....

« Le Grand Prieur partit donc de Marseille avec quinze galères, bien décidé à reprendre Ischia; mais ayant pris en route un vaisseau ennemi qu'il avait rencontré, il renvoya quatre galères pour l'escorter et arriva à Ajaccio avec onze seulement. Il fit embarquer quatre canons qu'il prit dans cette place et dans celle de Saint-Florent, et tira des forteresses et des villages occupés un corps d'un millier d'hommes. Il partit lui-même par mer avec les galères, tandis que MMgrs de Beaumont, de Masses, de Beaujourdain et de Cros prenaient avec ces troupes le chemin de terre. Ils se présentèrent devant le fort d'Ischia le 11 décembre. Dans une situation si critique, Giorgio d'Oría, pour faire face au danger, s'était empressé de mettre dans le fort d'Ischia Ettore Ravaschiero, de Chiavari, jeune homme plein de résolution, et précédemment sergent-major à Bastia. Il lui avait donné autant de soldats que pouvait en contenir un lieu aussi étroit, des approvisionnements suffisants en munitions et en vivres, et l'avait assuré qu'il serait secouru, soit qu'il comptât qu'à une si courte distance de Bastia, avec les forces qu'il avait et en montrant du courage, il pourrait, toutes les fois qu'il voudrait, s'ouvrir quelque passage au travers des ennemis, soit qu'il espérât encore recevoir du secours de Gênes; il avait appris en effet que les troupes étaient rentrées de Finale, et qu'il y avait dans le port de nombreuses galères.

« Mais ce double espoir fut déçu. La **Signoria** qui, à ce que l'on crut alors, avait l'intention d'entreprendre en Corse quelque chose de plus grand et de plus glorieux que la défense d'Ischia, position sans importance, resta dans une inaction complète. D'un autre côté, Giorgio ayant voulu dès le premier jour reconnaître les ennemis qui arrivaient, ses gens furent

repoussés par la cavalerie et par l'infanterie françaises qu'il n'avait pas cru aussi nombreuses et qui lui firent quelques prisonniers.

« Mgr. de Beaumont ne crut pas le succès encore assez assuré. Il envoya en toute hâte plusieurs chefs Corses pour réunir des partisans aussi nombreux que possible. Giovan Michele Pertuso, procureur du roi, fut particulièrement chargé de cette mission; il revint au bout de deux ou trois jours avec plus de cinquante cavaliers et de cinq cents hommes de pied. Le Grand Prieur passa à Capraia et à l'île d'Elbe pour s'informer si les Génois faisaient quelque mouvement; mais avant son départ, il avait débarqué l'artillerie à l'Arcellona. Les soldats la transportèrent à bras ou sur le dos des bœufs du pays; ils en conduisirent une partie du côté de Pineto et l'autre au-dessus de Puntale, point plus rapproché d'Ischia.

« Les pièves voisines approvisionnaient de vivres le camp français. Pendant que les canons, mis en batterie, tiraient sans relâche sur le fort, quelques gondoles françaises prirent une nuit d'autres gondoles qui appartenaient aux assiégés et parcouraient l'étang pour aller chercher les provisions nécessaires. La prise de ces embarcations fit perdre aux assiégés les dix hommes qui les montaient; car les uns furent faits prisonniers et les autres prirent la fuite. Quand les Français eurent pris ces gondoles et d'autres encore, ils construisirent sous la direction d'un de leurs ingénieurs nommé Giovan Pietro Paloia, de Casale, afin de pouvoir donner l'assaut, certains ouvrages en bois ressemblant à des forts et dont je vais décrire la disposition insolite et fort ingénieuse.

« Ils fixèrent ensemble deux gondoles (ces embarcations ne leur manquaient pas puisqu'ils en avaient à eux et qu'ils en avaient encore pris d'autres aux ennemis); en travers de ces gondoles, ils attachèrent en-

semble plusieurs grosses pièces de bois, qui dépassaient par chaque bout le bord d'environ deux brasses, et les recouvrirent d'un plancher assez large pour contenir quarante hommes. A l'extrémité de ces pièces de bois, ils élevèrent une sorte de palissade verticale, plus haute que la taille d'un homme et faite avec d'énormes planches à l'épreuve des coups d'arquebuse. Ces planches étaient assujetties si solidement que les hommes qui étaient derrière pouvaient s'approcher du fort sans danger; en tirant par des meurtrières qui avaient été pratiquées, ils ne permettaient à aucun des assiégés de se montrer. En outre, une petite porte avait été ménagée à l'avant et disposée de manière à pouvoir s'ouvrir et se fermer; les assiégeants pouvaient ainsi assaillir le fort toutes les fois qu'ils le désiraient. La manière dont on faisait avancer ou reculer cet engin n'était pas moins ingénieuse, car ceux qui le dirigeaient étaient placés au-dessous du plancher et le conduisaient où ils voulaient.

« L'autre engin (car on n'en construisit que deux et on employa pour chacun deux gondoles seulement) était construit sur le même plan que le premier; il avait de plus une échelle assez large pour que quatre hommes y pussent monter de front. Le pied de cette échelle était appuyé sur le plancher à la poupe; elle était soutenue par de grosses et longues poutres et son sommet s'élevait au-dessus de la proue. Cette échelle était aussi dans toute sa longueur entourée de grosses planches et formait à son sommet un plateau couvert comme tout le reste, où pouvaient tenir environ huit hommes. Sur ce plateau on avait encore ménagé une porte comme à l'étage inférieur. Le plateau de cette échelle dominait tellement le fort que personne à l'intérieur ne pouvait se cacher sans être découvert et atteint par les coups d'arquebuses que l'on tirait à travers le meurtrières, ou brûlé par les pièces d'artifice

que l'on avait préparées. Outre ces engins, les Français construisirent des radeaux de formes étranges et diverses, sur lesquels il se firent des abris avec de grosses planches, avec des matelas et avec des gabions. Tous ces ouvrages avaient pour but de resserrer plus étroitement les ennemis.

« Les Génois avaient élevé autour du fort une double palissade, à une distance de dix pas environ, pour que les Français ne pussent donner l'assaut. Ceux-ci, pour se débarrasser de la palissade, préparèrent quelques-uns des radeaux qui étaient surmontés d'un abri de grosses planches, et ceux qui les montaient, munis d'un long câble, s'avançaient sans aucun danger jusqu'aux pieux qu'ils voulaient arracher. Ce câble était roulé autour d'un cabestan fixé à terre, et la partie qui était sur l'esquif se divisait en douze ou quinze cordes plus petites. Ces cordes avaient un nœud coulant à leur extrémité, et ceux qui dirigeaient l'esquif les attachaient sans difficulté aux pieux les uns après les autres, après quoi ils se retiraient. Alors, de la terre, avec le cabestan, on tirait le câble avec tant de force que tous les pieux auxquels on avait attaché les cordes étaient arrachés du sol et abattus. Tous les pieux furent enlevés de cette manière les uns après les autres. Les Français pouvaient travailler à leur aise, car dès le premier jour leur artillerie avait démonté une **moiane** qui était dans le fort. Les Génois ne pouvaient tirer qu'avec leurs arquebuses, que les ouvrages dont j'ai parlé rendaient tout à fait inoffensives. Malgré cela, Ettore, sans perdre courage, se défendait vaillamment. Il faisait des efforts, insuffisants sans doute, mais aussi vigoureux que possible, pour résister et encourager ses gens.

« Les Français établis au-dessus d'Ischia, avec leurs canons, et au-dessous, et le Grand-Prieur, qui était de retour, avec deux **moianes** ou demi-pièces, avaient

tiré sur le fort environ six cents coups et ouvert une large brèche. A la fin, voyant que les assiégés se défendaient obstinément, ils ordonnèrent l'assaut. Ils rangèrent leurs troupes en bataille, et firent amener les embarcations. En présence du danger, la garnison perdit courage, et malgré Ettore qui voulait au moins attendre l'assaut pendant quelque temps, elle se rendit, le 19 décembre, librement et sans conditions à Mgr. de Cros qui était en tête des assaillants. La plus grande partie des prisonniers fut relâchée moyennant rançon.

« Dès qu'Ischia eut succombé, les troupes françaises retournèrent dans leurs cantonnements respectifs, et les galères elles-mêmes furent obligées par une tempête qui se déclara subitement de s'éloigner beaucoup plus tôt que ne l'auraient voulu leurs capitaines. Elles durent laisser un canon qu'elles n'eurent pas le temps d'embarquer ; le canon fut transporté dans le fort où Troilo Orsino resta avec sa compagnie. Comme le fort avait été à peu près ruiné par les canons, Masses, sur l'ordre de Beaumont, le fit réparer par les populations voisines ».

Le fort ainsi réparé ne dut pas avoir une longue durée ; il paraît avoir été remplacé assez vite par des cabanes de pêcheurs. En 1664, ces chétives cabanes **palustres capannæ**, furent remplacées à leur tour par une construction plus solide. C'est le fort actuel. On lit en effet sur la façade cette inscription qu'y fit poser le gouverneur d'alors Gio : Giacomo Monza.

D. O. M. **Firmiori materia palustres capannæ ex S. C. constructæ fuere. — Anno MDCLXIII.**

**Regnum Corsicæ feliciter gubernante J : Jacobo Monsia Nicolai filio.**

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des îles de l'étang de Biguglia et nous n'avons presque rien dit de l'étang lui-même. Nous ne saurions mieux terminer

cette causerie qu'en rapportant textuellement la description que Banchero en a donnée dans ses Annales vers la seconde moitié du dix-septième siècle. On verra que les usages et coutumes d'alors, relativement à l'étang, étaient à peu près les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

« Verso mezzo giorno stà il stagno di Chiurlino, la cui foce è presso la Bastia a due miglia con la bocca della foce stretta, e vi entrano feluche ed altri legni piccoli. Vi si pescano mazzardi e ragnole in gran numero, e se ne cava quantità grande di boffarghe finissime. Li pesci riescono l'estate mal sani, e però schivati dalli cittadini migliori. Nell' inverno sono assai buoni, e se ne piglia quantità non solo per provizione della città, ma per salare e farne scapecchi che si trasportano per tutta Italia e sino in terra de' Tedeschi. Alla rinfrescata e nell' inverno si pescano nel raggio che segue alla foce le anguille grosse e fine, quali si salano e si vendono a gran prezzo in terra ferma.

« Questo stagno si vende molte migliaia di lire l'anno dalla Camera della Repubblica Serenissima, e chiunque vi pesca, paga il cinquinio cioè venti per cento di ciò che pesca, al conduttore del stagno. Nel raggio ognuno può pescare per essere del Comune della Bastia, senza pagare dazio alcuno. Pescano ancora gli abitanti di Biguglia, Borgo e Lucciana, con li gobali, che sono legni di cinque palmi o poco più, capaci a pena d'un uomo, quale con ingegno trattenendosi dritto in piede, con una forcina appropriata a quel mestiere nelle mani, va ferendo li pesci per li paduli pieni di canne e gionchi ; prendendosi in questo modo, assai curioso a vedere pesci ed anguille grossissime di dieci e più libbre in quantità senza pagare dazio.

« L'affittuario del stagno usa arte ammirabile per impedire li pesci che non vadino al mare e per pren-



dergli. Fa una chiusa assai lunga di legne grosse, nella quale si sogliono spendere circa lire mille, e viene nominato il cannato. Quivi pigliansi le ringhe ed altri pesci ; mentre pensano passare al mare, restano prigionieri e presi in numero grande con le forcine e in altri modi.

« Dal cannato alla foce rimane il raggio suddetto. Da Sant'Antonio a San Pancrazio non è lecito pescare nè anche nei confini del stagno senza licenza dell'affittuario, stante che si tiene aperto, acciò escano li pesci quali si allontanano migliara di miglie, e ammirati così grassi dalli pesci del mare sono seguitati da comitive grandi sino a che ritornano nel stagno stesso dopo lungo viaggio, sì che ogn'uno che n'esce vi ritorna con centinaia. Si chiude poscia a dodici maggio la bocca del stagno, acciò non possino uscire.

« Dall' ottobre sino al Natale vi concorrono li cittadini della Bastia alla caccia dell' anitre, foliche ed altri uccelli acquatili che vi sono senza numero con grandissima recreazione. Entra nel stagno il fiume Bevinco, che rende l'acqua meno salsa di quella del mare. Vi entrava anticamente ancora il fiume Golo principale dell' Isola, ma avendo mutato il letto, sono più secoli che passa al mare per altra strada.

« Nel stagno è un' isoletta quale gira tre miglia, dove si fan belle cacce di cignali ; vi si semina grano ed orzo. È nominata dal volgo l'Isola per essere circondata dall' acqué del stagno. Vi è una chiesetta antica dedicata a San Damiano. Spetta quest' Isola alli Padri della Certosa di Pisa, che l'han data in enfiteosi perpetua l'anno... alli uomini di Belgodere con laudemio di lire venti cinque l'anno, prezzo assai tenue rispetto alla rendita che ne cavano ogni anni li enfiteoti.

« Vi sono similmente due isolette, ricettacolo di pescatori, che vi fanno le baracche per abitazione. Una

è detta Ischia, anzi il Forte ; è notevole per li successi e contrasti che quivi avvennero co' Francesi. Serve ora per abitazione dell' affittuario senza alcuna difesa ; l'altra è nominata Ischia vecchia.

« Belgodere era terra bene abitata nel luogo stesso, dove ora si vede situata la chiesa di Monserrato. Ebbe nella guerra delli Francesi travagli grandi e però è stata d'ordine della Repubblica demolita affatto, onde quelli abitanti si sono ridotti tutti alla Bastia, continuando di godere l'Isola del stagno ed altri loro territorii separatamente dal Comune della Bastia, con deputare ogn' anno doi procuratori col titolo di Belgodere, quali amministrano le rendite ed intervengono nell'elezione de' campari che si fanno dall' università della Bastia. »

L. LETTERON.

**DOCUMENTS**



Société des Sciences Historiques et Naturelles  
DE LA CORSE

---

**LA CONSULTE DE CACCIA**

ET

**L'ELECTION DE PASCAL PAOLI**

1752-1755

PAR

**DOM PH. MARINI**

O. S. B.



**BASTIA**  
**IMPRIMERIE A VAPEUR JOSEPH SANTI**

— 1913 —

en  
me  
ter  
re  
ve  
leu  
pl  
Co  
po  
  
Fr  
va  
se  
de  
ju  
ra

# LA CONSULTE DE CACCIA

ET

# L'ÉLECTION DE PASCAL PAOLI

---

## INTRODUCTION

En 1748 un corps de troupes françaises débarqua en Corse, sous les ordres de M. de Cursay. Il y demeura jusqu'en 1753 et gouverna le pays pendant ce temps. Les commandants des postes établis dans l'île rendaient la justice et percevaient les impôts. La souveraineté se trouvait pour ainsi dire en dépôt entre leurs mains. C'était une situation singulière qui s'expliquait par le rôle d'arbitres et de pacificateurs entre Corses et Génois qu'ils avaient assumé, mais qui ne pouvait durer indéfiniment.

Si la paix se faisait entre les deux ennemis, les Français s'en iraient, et tout se terminerait par l'observation des conditions stipulées. Si, au contraire, ils se retiraient, sans avoir établi un règlement accepté des deux partis, qu'allait-il arriver ? Qui rendrait la justice et percevrait les impôts ? c'est-à-dire, qui serait le maître après cet interrègne ?

Ne voulant pas être pris au dépourvu, le général des Corses, Gaffori, avait provoqué une consulte Orezza (Juin 1751) et organisé un gouvernement, dont l'autorité devait, le moment venu, se substituer à celle des Français. Les Français présents, ce gouvernement n'existait pas, à proprement parler ; les Français partis, il était prêt à fonctionner.

Ce gouvernement se composait, ou pour mieux dire devait se composer : 1° d'une Cour Suprême juger avec autorité souveraine dans toutes les affaires civiles et criminelles et pouvant prononcer la peine de mort, sauf confirmation des Généraux.

2° d'une junte de cinq membres, chargée de veiller sur la conduite des officiers et des magistrats, afin d'empêcher tout abus de pouvoir (Sindicatori).

3° d'une junte des Finances, chargée d'assurer la rentrée des revenus publics : impôt de vingt-six sols par feu, condamnations prononcées par les tribunaux etc. Le Trésorier général ne pourrait disposer d'aucune somme si elle n'était d'abord ordonnancée par quatre membres sur six qui composaient la junte.

4° D'une junte de guerre : douze membres, ayant sous ses ordres les commandants des pièves.

5° Ces commandants, au nombre de deux par pîve, exerçant l'autorité à tour de rôle, se relevaient de mois en mois. Sous leurs ordres étaient les capitaines des paroisses, qui, en dehors des marches ordonnées par la junte, avaient la charge d'intervenir dans toutes les disputes, d'arrêter les délinquants, de faire exécuter les sentences des magistrats, de condamner à l'amende les fusiliers qui ne prendraient point part aux marches commandées.

5° Dans chaque pîve un auditeur avec chancellerie devait juger toutes les affaires civiles ne dépassant pas trente livres, sous réserve d'appel à la Cour Suprême.



6° Pour la répression des crimes on annonçait la promulgation d'une loi rigoureuse, telle que l'exigeaient les circonstances et le désir unanime des populations.

7° Les généraux gardaient le droit de convoquer les Assemblées. (1)

Ce n'était pas compliqué, mais cela suffisait à un esprit vigoureux pour assurer l'ordre et résister à l'ennemi.

En Septembre 1752, quinze mois après la consulte, l'accord entre Corses et Génois était devenu impossible. Gaffori nommait aux charges créées par la constitution d'Orezza, et attendait les événements. Au mois de Décembre, M. de Cursay était désavoué par sa Cour et les troupes rappelées au printemps suivant. L'organisme créé par Gaffori entraît aussitôt en fonction. Les tribunaux se dressaient, les magistrats rendaient la justice ; la junte de guerre ordonnait des marches aussitôt exécutées par les commandants des pièves ; les députés aux Finances recueillaient les impôts. « **Principato nascente !** » s'écriait le Commissaire Grimaldi. « Ce n'est encore qu'une ébauche, ajoutait-il, mais les lignes se distinguent nettement, et il sera facile de l'améliorer de jour en jour (1) ». Les améliorations devaient venir, en effet, et l'une des premières fut la création d'un tribunal d'Inquisiteurs chargé de surveiller les relations des Corses avec les villes, et par ce moyen de couper court aux intrigues toujours à craindre des autorités génoises.

La Corse était maîtresse chez elle. Le péril était grand pour la République. Pour le conjurer, Grimal-

(1) Voir le document : Consulte d'Orezza.

(1) quantunque la statua non sia che abozzata, già vi si distinguono i lineamenti. Non v'ha dubbio che di giorno in giorno il lavoro andrà perfezionandosi (23 aprile 1753).

di (1) ne trouva rien de mieux que de faire assassiner Gaffori. Lui mort, pensait-il, son œuvre périssait. Le nouveau principat était tué dès sa naissance. Il ne se trompait qu'à moitié. L'homme étant difficile à remplacer, on ne le remplaça pas ; et au lieu d'un chef imposant sa volonté, on eut une Régence de quatre membres qui n'ayant pas d'unité de vues, manquait d'initiative, et devait bientôt manquer d'autorité. L'anarchie éclatait spontanément et se répandait de proche en proche. Le Magistrat Suprême ne savait souvent en quel lieu accourir et n'était pas toujours obéi ; les magistrats des provinces pas davantage. De l'anarchie naissait l'impuissance à lutter contre les Génois, et par suite le découragement. On se fera une idée de l'une et de l'autre en lisant deux extraits de la correspondance de Grimaldi.

Voici d'abord pour l'anarchie :

Fù in Oletta ucciso un fratello del prevosto Saliceti de S. Fiorenzo, accorse il Magistrato per eseguire la giustizia, ma le fù rifiutato l'ingresso, e fù chiamata la Montagna per vendicarne il torto, dalla quale si deliberò una numerosa marchia. Quasi contemporaneamente fù a morte ferito il Tenente Angelo Maria delle Piazzole d'Orezza, Capo ribelle di quelle Comarche, che probabilmente morrà : dal che presesi l'armi dai reciprochi parenti, due uccisioni ne risultorno. Si volle da alcuni Capi, cioè Clemente Paoli, Casabianca ed altri, prima d'intraprendere il castigo del delitto seguito in Montagna, eseguire la marchia nel Nebbio, e perciò furono comandati anche 300 Balagnini, delli quali soli 100 ubbidirono, per il rifiuto

---

(1) Jean-Jacques Grimaldi fut commissaire général de la République en Corse du mois de Juillet 1751 au mois d'août 1754. Il fut à cette époque remplacé par Joseph Marie Dorià.

dato dal partito di Giuliani (1). Inoltratisi i Capi nella destinata marchia, con la quale pretendevano inculcare del timore anche a paesi vicini, non ebbero tutto il seguito che si attendevano, perchè alcune pievi rifiutorno il loro contingente. Ciò non ostante, entrarono nel Nebbio più di 500 persone, che unitesi a 200 Nebbisini formorono una quantità osservabile. Mentre ciò seguiva in queste vicinanze, crebbe in Orezza il tumulto. Da una parte il partito di Ciavaldini e dall'altra quello di Santucci andavano scaramucciando dalle finestre e da siti lontani ; ma finalmente cresciuta da ambe le parti la gente, usciti in campagna, cominciarono ad agire con un livore Corso, incendiando case, esercitando delle barbarie. Otto morti vi restorno inclusi i primi e venti feriti, delle diverse pievi, che a proporzione del loro genio vi concorrevano... Le pievi che ricevevano questo spettacolo e questo danno, altamente si lamentavano di quelli che erano concorsi a mangiare nel Nebbio, attirati anche da qualche sboro del Capo Corso, mentre pareva a loro giusto che i Capi fossero prima accorsi a spegnere l'acceso fuoco ne' loro paesi e nel cuore del Regno.... (4 Marzo 1754).

L'affaire d'Orezza se termina par l'acquittement pur et simple de tous les inculpés. Ce n'était pas de nature à diminuer le nombre des assassinats.

Dans le delà des monts le désordre n'était pas moins grand que dans le deçà : seize assassinats dans le mois de Décembre ; on en prévoyait autant pour le mois de Janvier ; avec cela, des consultes nombreuses, mais d'où les partis s'excluaient réciproquement.

---

(1) Clément Paoli voulut quelque temps après les châtier de cette désobéissance ; mais ce ne fut pas sans effusion de sang. Entre Aregno et Avapessa **vi restorno 20 morti e 17 feriti, tutti montagneri.**

L'union était partout rompue, et il devenait difficile de la rétablir.

Ainsi déchiré à l'intérieur, le pays était forcément incapable de rien tenter contre l'ennemi. On parlait bien d'établir des patrouilles (squadron volante), de séquestrer les dîmes des évêques, de confisquer les biens des Génois, d'exécuter des expéditions. Chansons que tout cela ! disait Grimaldi. « **Le passioni non gli permettono una divisa stabile.** » Au mois de Mai pourtant on essaya d'une attaque contre San Pellegrino et contre Bastia, et l'on envahit le Cap-Corse. De San Pellegrino on fut repoussé à coups de canon. Ceux qui avaient envahi le Cap Corse s'arrêtèrent à Rogliano devant la tour du Lieutenant génois, à Centuri devant la tour qui commande le port, et au bout de peu de jours s'enfuirent devant les secours expédiés par le commissaire général. « **Chi fuggiva per terra, chi fuggiva per mare.** » Leur retraite précipitée entraîna celle du corps qui attaquait Bastia.

« Matra si ritirava verso i suoi paesi, e Clemente Paoli passava per le costiere verso il Nebbio. I nostri sortirono dai loro postamenti ad inseguirli : vi restarono alcuni feriti e qualche morto ; si presero dei loro istromenti, stracci e zaini che indicavano la loro miseria. Si replicò al Giovedì la sortita, e così fecero i Cardinchi e i Villesi sopra de' rimanenti che uscivano dal Capo Corso, frà quali vi restò dei feriti, si presero dei cavalli e miserabili fornimenti, essendo tutti maggiormente intimoriti perchè ad ogni passo credevano incontrare i nostri Paesani e truppa di V. S. S. Frattanto s'amazzavano anche frà di loro, e restò il prete Fabiani, nepote del Colonello. Crebbero a proporzione le nostre sortite : sicchè alla sera restò sgombrato questo territorio e quello di Biguglia e Furiani... (18 Maggio).

Toute cette lettre, qui est longue, trahit une orgueilleuse confiance. L'impuissance des Corses est pour lui manifeste. Les Corses la reconnaissaient eux-mêmes, et renonçant à emporter la ville de vive force, ils recoururent à la ruse.

Ils avaient des intelligences dans Terravecchia (Cucchia, Tartarolo et d'autres), ils se mirent en relations avec les Capucins dont le couvent domine la ville. Mais le commissaire général, que Gaffori avait réduit à une espèce de quarantaine, avait maintenant des communications avec l'intérieur. Une lettre partie de Rostino (21 juillet) accusa le gardien, le Provincial, arrivé fraîchement de Rome, et son secrétaire de conspirer avec les chefs Corses. Les signataires, au nombre de quinze, étaient pour une bonne part, des capitaines de paroisses et des commandants de pièves, et l'un d'eux, Pierre Vittini, avait fait récemment partie de la junte de guerre. Ceux qui avaient charge de défendre la Patrie livraient à l'ennemi ses défenseurs les plus dévoués. La situation ne pouvait être plus lamentable. Comment y remédier ?

Le souvenir de Gaffori se présentait à tous les esprits. Il fallait remettre sur l'enclume, pour le retremper, l'instrument forgé par lui pour assurer la justice ; il fallait surtout trouver un homme qui prit la place de Gaffori lui-même avec ses pleins pouvoirs. C'était le sentiment de tous à la consulte de Venzasca, tenue après l'affaire d'Orezza. « Plus de Régence ! Un général ! » (1) C'était le sentiment des

(1) Tutti i discorsi furono in detestare l'elezione del Magistrato. Conveniva eleggere un Generale, mentre in tempo di Gaffori si vedeva pronta amministrazione di giustizia, e non si sentivano gl'inconvenienti che sono seguiti dopo la sua morte (d'une lettre adressée à Grimaldi, 9 Mars 1754).

Corses établis à Rome et en Italie, en particulier de Mgr Natali, qui adressait à ses compatriotes des conseils en même temps que des secours.

Est-ce lui qui discerna dans Pascal Paoli le chef désiré, et qui le désigna au choix de ses compatriotes ? Ce serait plutôt son cousin l'abbé Zerbi, si l'on en croit une lettre écrite de Livourne à Bastia et communiquée au Commissaire général. Voici cette lettre, qui contient d'ailleurs des renseignements bien autrement importants.

Vedendo l'abate Zerbi che Clemente Paoli non essere uomo capace ad intraprendere un coraggioso ripiego per impossessarsi di taluna delle piazze di codesto Regno, e che non abbia saputo tanto meno tentarne la sorpresa, a seguela delle istruzioni speditele più volte del sud° Zerbi : ha pertanto pensato di far passare nel Regno Pasquale Paoli di lui fratello, tenente di granattieri del Reggimento Farnesio a servizio del Rè delle Due Sicilie. Non si poteva effettuare una tale proposizione, se non veniva autorizzata dal Ministro Maltese, onde a 26 dello scorso Marzo arrivò in Livorno il Canonico Matteo Natali proveniente da Roma, e seco condusse non solamente le ulteriori istruzioni per una tale negoziazione, ma anche del contante per proteggerla ed instradarla. Seguì dunque incontante in casa del Tommasini il congresso segreto, e per vieppù permanere nella profondità del segreto spedirono per un Frate Osservante Franciscano Corso in Portoferraio il peculio e gl'ordini, intimandogli di doverli consegnare al tenente Paoli, come seguì. il frate era parente d'un tal capitano Lusinchi, conseguentemente il di lui arrivo colà a Longone non apportò la minima gelosia ne scoperta. Si sente ch'egli (il

tenente Paoli) sia passato in Corsica, e che quivi procura d'animare quei popoli all'intrapresa... » (1)

S'embarquer sur un ordre apporté par un Franciscain, cela suppose qu'il y avait partie liée entre les deux prêtres et Pascal Paoli. A Longone, celui-ci était pour ainsi dire en vedette et dans l'attente d'une décision. Aussitôt prévenu, il partit. Il était en Corse avant la fin d'Avril (2). Le commissaire Doria parle dans la même lettre de la consulte de Caccia et de ce jeune homme, dont le crédit augmente chaque jour dans l'esprit des Rebelles. A peine débarqué, il seconde son frère dans ses expéditions, établit une poudrerie, fait valoir les avantages qu'on pourrait tirer de l'exploitation des mines, et se flatte qu'on le proclamera général (3). Sa candidature est posée. On parle avec admiration des sommes d'argent qui sont venues de Rome. J. B. Galeazzini revenant de Caccia, où son frère est piévan, déclare qu'il a vu de ses yeux vingt-quatre mille livres **in tanti zecchini del Papa....**

L'élection se fit le 13 juillet à S. Antoine de la Casabianca. Seize pièves en tout y prirent part. Les députés déclarèrent qu'ils voulaient un général et votèrent pour Pascal de Paoli. Celui-ci fut donc proclamé Général du Royaume avec autorité absolue, sauf en un point. Il ne pouvait toucher aux matières d'Etat sans le concours de l'Assemblée. La crainte des respon-

(1) 5 Mai 1775, Ferd° Moretti à George d'Angelis, consul de France à Bastia.

(2) On l'y attendait depuis longtemps : « Si attende il figlio di Giacinto Paoli » (Doria, 16 février).

(3) Va acquistando del concetto nella mente dei Ribelli... Si lusinga detto giovane e viene lusingato di dover essere eletto generale dei Ribelli. Dicesi però le verrà contrastata tale elezzione, atteso che le pievi delle marine saranno per pretenderne altro delle loro Comarche. (Doria, 14 Mai 1755).

sabilités qui l'assailit au dernier moment, faillit tout compromettre ; mais cédant aux injonctions de l'Assemblée, il accepta et prêta serment (1). La Corse avait trouvé le chef qu'elle cherchait.

Trois mois plus tôt, les 21 et 22 Avril, une consulte avait été tenue à Caccia, dans la sacristie du couvent à huis clos. Ce qu'il faut en retenir, ce sont les « établissements, réglemens et décrets » qui y furent promulgués. A ce point de vue, son œuvre apparaît comme la continuation et l'achèvement de la consulte d'Orezza. Ce qui fut ébauché là-bas est ici mené à terme.

L'exercice de la justice est réglé dans tous ses détails : procédure à suivre dans les jugemens, principes à observer, cas de nullité, etc. Le fonctionnement en est assuré dans chaque piève par un juge rétribué mais révocable en cas de prévarication. Au-dessus sont les tribunaux des provinces et le Magistrato Supremo corps judiciaire et politique à la fois. La loi rigoureuse, annoncée à Orezza pour la répression des crimes, fut publiée à Caccia, et rien ne montre davantage le lien qui existe entre les deux consultes. La seconde tint les promesses de la première, et ce sont vraiment des lois rigoureuses qu'elle édicta. L'assassinat n'était pas seulement puni de mort, comme on le demandait en 1730, mais la honte devait accompagner le châtimement (**sia strascinato a coda di cavallo**) ; et l'assassin exécuté, sa famille devait être chassée du Royaume sans espoir de retour.

Mais en même temps qu'un Code, ces « établissements » présentent un enseignement moral et civique.

(1) Voir le document : Election de Paoli.

(2) La piève de Caccia correspond au canton de Castifao ; et le couvent, depuis longtemps en ruines, se trouve entre les villages de Castifao et Moltifao.



En des formules précises ils montrent le mal qu'est l'assassinat, le dommage qu'il fait à la société, l'abjection qu'encourt celui qui le commet : « **non è bravura, ma vero brutalità** ». Ils s'attaquent au point d'honneur et aux préjugés dont il se couvre pour justifier ces vengeances qui ensanglantent les provinces, abaissent et détruisent les familles, et déshonorent le pays aux yeux de l'étranger qui nous tient pour des barbares. C'est la consulte qui parle ainsi. Par ces enseignements et par les sanctions établies, elle s'efforce d'empêcher, d'abolir, pour ainsi parler, l'homicide et de ramener dans le pays l'union, sans laquelle ni l'indépendance ni la civilisation ne sont possibles. De ces principes, devaient s'inspirer les **paceri**, amiables compositeurs ou arbitres criminels, institués dans chaque piève pour prévenir le mal et l'arrêter à ses débuts.

A la suite des **paceri**, pour veiller à la sûreté publique qui n'importait pas moins que la sûreté privée, la consulte instituait un tribunal d'Inquisiteurs, renouvelé de Gaffori, mais sur des bases différentes. Naturellement, il jugeait selon des règles déterminées (un tribunal suppose des lois) et sur des dépositions jurées, mais il agissait en secret pour mieux surveiller les factieux (il y en avait) et déjouer leurs menées criminelles.

Pour exécuter les sentences des Magistrats, pour garder le château de Corte et la tour de l'île Rousse, (1) la consulte avait décrété la création d'une troupe soldée, soumise à une discipline régulière. Elle ne dérogeait pas pour cela au principe qui faisait de tout

---

(1) Les Corses n'avaient que ce port pour communiquer avec l'Italie ; ils avaient vainement essayé de s'emparer des tours de la Padulella et de San Pellegrino, « per non essere costretti il far passare tutto per l'Isola Rossa, con molto loro incommodo. » (G. M. Doria, 14 Mai 1755).

Corse un soldat. Les levées étaient maintenues ; des règles étaient tracées pour les rassemblements et pour les marches, et des peines étaient spécifiées contre ceux, officiers ou soldats, qui ne répondraient pas à l'appel. Mais la troupe soldée avait cet avantage d'être prête à toute réquisition. Les populations se trouvaient déchargées d'autant, et l'on parait aux désordres qui accompagnaient trop souvent les levées improvisées.

Il y avait de ce fait une augmentation d'impôts : deux livres par feu au lieu des vingt-six sous fixés à Orezza. Mais quel peuple au monde ne payait des impôts plus lourds ? Ici les fonctions publiques étaient temporaires, et les chefs, c'est à dire les hommes influents, les remplissaient à tour de rôle sans rétribution. Grâce à leur dévouement, les Corses avaient une administration qui ne leur coûtait guère. Raison de plus pour qu'on exigeât rigoureusement la taxe établie. Les garnisaires triompheront, s'il le faut, de la mauvaise volonté des contribuables. Mais le bilan des recettes et des dépenses, qui se publiera tous les six mois, fera connaître à tous le bon emploi des deniers publics.

Ainsi, finances, armée, police, justice prompte et sévère, la consulte de Caccia avait tout organisé. Le nouveau gouvernement recevait, pour accomplir son œuvre, un instrument tel qu'aucun gouvernement n'en avait possédé avant lui. Le principat, que Grimaldi avait voulu tuer, vivait encore ; et Pascal Paoli, avait en mains ce qui était nécessaire pour panser ses blessures et l'orienter vers de nouvelles destinées.

Car le passé est fini. Gênes considérait les Corses comme des sujets, et ceux-ci jusqu'à présent n'y contredisaient qu'à moitié. « **Sudditi naturali** », disaient les Génois. « **Sudditi convenzionati** », ripostaient les Corses. On discutait sur ces deux adjectifs. La consulte de Caccia changea la question. « Nous transférons,

dit-eille, le domaine de l'île au Magistrat Suprême, (c'est-à-dire à la représentation nationale).. Les membres qui le composent, en quelque lieu qu'ils se réunissent, forment le corps de la nation et ont le domaine de l'île toute entière. » La Souveraineté Nationale était affirmée, et tout vasselage aboli. Au lieu de marcher à la suite de la Sérénissime République, la Corse suivra désormais sa propre voie.

Le Commissaire Génois devina-t-il l'importance de ces délibérations ? Toujours est-il que c'est lui qui nous les a conservées. Le 6 juillet 1755 il adressait au Sénat copie des « établissements » publiés à Caccia, « ricavati dallo stesso originale che mi sono procacciato, e che è convenuto tirarlo dalle mani del Presidente Buttafuoco. » (Archivio Segreto, filza N° 2077). L'original fut promptement restitué ; mais nous bénéficions aujourd'hui de la copie qui en fut faite.

**Dom Ph. Marini**

**O. S. B.**



# LA CONSULTE DE CACCIA

**AVRIL 1755**

---

STABILIMENTI, ORDINI E DECRETI  
DELL'ASSEMBLEA GENERALE TENUTA  
IN CACCIA LI 21 E 22 APRILE  
DELL'ANNO 1755

---

**CABI DI GOVERNO DI GUERRA E DI TUTTE LE RIS-  
PETTIVE PROVINCIE DEL DI QUA DA MONTI UNITA-  
MENTE AI DEPUTATI DELLE MEDESIME.**

## CAPITOLO I

### **Del Magistrato Supremo, sua istituzione e Dominio.**

Avendo noi conosciuto per l'esperienza di molti casi, che i Governi separati ed indipendenti delle Provincie di questo Regno sono soggetti a molti e gravissimi inconvenienti, affine di prevenirli, e di meglio stabilire la pace, l'unione e il buon ordine, abbiamo giudicato espedienti di riunire, comunicare e transferire, siccome in virtù del presente regolamento riuniamo, comunichiamo e transferiamo ad un solo Magistrato, che si chiamerà il Magistrato supremo, il Dominio di tutta l'Isola e la suprema autorità di tutti gli altri Magis-

trati e governi Provinciali, li quali tutti dipenderanno dal Supremo Magistrato come membri dal Capo. Ma perchè quanto di autorità si restringe per una parte a d' Magistrali Provinciali altrettanto si vuole ampliare loro dall'altra, vogliamo che il Magistrato Supremo, che solo avrà il titolo d'Ecc<sup>mo</sup> sia composto dei capi di tutte le rispettive Provincie del Regno, affinchè niuna delle medesime possa dirsi dell'altre o superiore o soggetta, ma tutte insieme comandando e ubbidendo a vicenda, facciano un solo e unico corpo, il quale in tal forma collegato ed unito si renda più fermo, stabile e forte a maggior sicurezza e tranquillità d'ogni sua Parte.

Il Magistrato supremo dovrà dunque comporsi nell'attual sua pienezza di dodici residenti e trentasei consultori presi dalli diversi terzi e provincie del Regno secondo l'antico ripartimento stabilito nell'elezione che facevasi de Nobili Dodici, in seguito del quale i due terzi composti delle 24 pievi che fanno ora la giurisdizione di Corte, eleggeranno otto Presidenti e venti quattro consultori, la provincia di Balagna tre presidenti e nove consultori, la provincia del Nebbio un presidente e tre consultori, riservandosi incorporare a questo nostro Ecc<sup>mo</sup> Magistrato Supremo sei Presidenti e diciotto Consultori della Provincia o Provincie del di Là da monti ogni qual volta voglia concorrere al presente stabilimento, e di tassare quelli che competono al Capo corso, quando si disponga ad unirsi in un corpo con noi. Allorchè questi quarant'otto soggetti saranno tutti convocati e ragunati in qualunque luogo e tempo formeranno il corpo della Nazione, si chiamerà il pieno Magistrato Supremo, avrà l'assoluto e indipendente dominio di tutta l'Isola ; le sue decisioni e sentenze saranno inappellabili; le sue deliberazioni, stabilimenti e decreti avranno forza di statuto e di legge, purchè li due terzi almeno de' voti di

tutti quei che saranno congregati concorrano in un medesimo sentimento. Che se alcun Presidente o Consultore non potesse intervenire all'Assemblea generale sostituirà in suo luogo un soggetto di carattere uguale al suo, dà approvarsi dall'istessa generale assemblea, la quale non trovandolo degno d'approvazione, nominerà alla stessa un'altro in sua vece. Dichiariamo per ciò che dovendosi trattar con qual si voglia Principe di materie appartenenti allo stato, non si possa ultimare e conchiudere verun trattato senza l'intervento e consenso de dodeci aggiunti che abbiamo nominati già col titolo di statisti, e dei deputati delle Pievi.

Il pieno Magistrato Supremo dovrà ragunarsi in Corte ordinatamente due volte ogni anno, cioè nelli mesi di aprile e d'ottobre per trattare dei pubblici affari, udire i ricorsi, e provvedere a tutti i bisogni occorrenti ; e sia incombenza del Magistrato Supremo ordinario fissar la giornata e mandar in giro la circolare un mese avanti. Quando però qualche urgenza l'esigga, il pieno Magistrato Supremo potrà ragunarsi in straordinaria convocazione si farà dal Magistrato Supremo ordinario ; ed in caso che egli la trascurasse potrà farsi da trè presidenti, o pur da trè statisti concordi. Il giorno dell'Assemblea generale si formeranno i turni del Magistrato Supremo ordinario per li sei mesi seguenti, con l'avvertenza che in ogni turno vi sia per quanto sarà possibile qualche soggetto d'ogni terziere, che però a terziere di minor estensione non dovrà mai assegnarsi che un soggetto per turno. Se nell'Assemblea generale si trascurasse di formare i sudetti turni, supplirà il Magistrato Supremo ordinario, il quale almen per ora dovrà fare in Corti come in luogo di mezzo la sua residenza, amministrando la giustizia civile e criminale, e provvedendo a tutte le occorrenze e bisogni.

In qualunque Magistrato così Supremo come Provinciale il Presidente non dovrà arrogarsi tutta l'autorità, ma in ogni causa civile o criminale che sia per decidersi, mandati fuor della sala tutti gl'astanti, il Presidente dirà prima d'ogn'altro il suo sentimento, esponendo le ragioni sopra quali lo appoggia ; ogni consultore farà lo stesso dopo di lui ; quindi piantata l'urna si voterà, e la causa resterà decisa con la pluralità de' voti. Quando nel Magistrato non saranno che tre Consultori, affinchè nelle decisioni vi sia la disparità di voti, il Presidente ne darà due. Le cause che si decideranno senza votar secretamente nell'urna, si dichiarano ora per allora nullamente decise, non abbiano alcuna forza o validità, sia come se decise non fossero, e la parte che avrà ricevuto la decisione contraria non sia tenuta ad alcuna osservanza della medesima. I Magistrati dovranno aver l'avvertenza di commettere in Leggisti le cause che contengono punti legali, fin tanto che non siano provveduti d'un auditore.

## CAPITOLO II

### **Dell'autorità de Magistrati Provinciali.**

I Magistrati Provinciali che lasciamo a suo luogo quanto alle cause criminali, se queste saranno leggere, abbiano facoltà di procedere e condannare, se saranno gravi debbano compilare il processo e mandarlo unitamente col voto loro consultivo al Magistrato Supremo. Quanto alle cause civili, abbiano tutta l'autorità fino alla sentenza o decreto definitivo, e sua esecuzione inclusivè, salva l'appellazione al Magistrato Supremo, per le somme che eccedono cinquanta scudi ; poichè le appellazioni delle cause che non ol-



trepassano cinquanta scudi, o sia duecento lire, saranno devolute al corpo dei Presidenti della Provincia e di poi in seconda appellazione al Magistrato Supremo ; e le decisioni del Magistrato Provinciale che non eccedono venti lire saranno inappellabili.

### CAPITOLO III

#### **Delle facultà che si concedono agl'auditori.**

Essendo stati già nominati per maggior comodo dei popoli gl'Auditori in tutte le pievi della giurisdizione di Corte, facciamo note ad ognuno le facultà che lor concediamo, che sono come in appresso. 1° che possano procedere in tutte le caose delle rispettive pievi, o giurisdizioni, fino alla sentenza definitiva, o decreto che abbia forza di definitivo, e spedizione dei rispettivi loro mandati inclusivamente, purchè le d° caose non siano più antiche di cinquanta anni finiti, e non oltrepassino la somma di lire cinque cento, 2° che possano eleggere uno o più cursori abili per presentare le citazioni, o comandi, o altro pertinenti all'ufficio di cursore, confermando gl'eletti finora e tutto ciò che è stato da essi eseguito : volendo inoltre che d' cursori siano considerati e rispettati da ognuno come persone pubbliche, 3° Che nelle caose ordinarie abbiano l'autorità d'assegnare alle parti colliteganti, senza potersi imputare a vizio di nullità, il termine probatorio di giorni quindecim, prorogabile per altri quindecim, e che le prove si ricevano mediante l'esame da farsi sommariamente alla presenza del Giudice e del cancelliere della causa. Non intendendo poi con questo di abolire l'approvato stile delli articoli ed interrogatorii che vogliamo s'osservi inviolabilmente qualora le parti o alcuna di esse ne voglia far uso,

4° che nelle caose esecutive contro instrumenti esecutivi non ammettano senon ricevute per instrumento publico, o polize di pagamento. Nelle caose sommarie però sia lecito alli prefati uditori procedere e sentenziare « sola inspecta veritate facti »; che se questa non possa aver-si, abbia luogo la fede di due o più testimoni ricevuta da notaro publico, e in mancanza di notaro, da un parroco o vice-parroco. 5° Che per essere troppo gravoso a d' uditori l'esercitare il loro impiego, che è quello di udire, esaminare e decidere le controversie e le liti che insorgono senza il minimo emolumento, concediamo loro la facoltà di prendere le loro sportule o propine per ogni caosa decisa, o da decidersi per sentenza, o per decreto definitivo, o che abbia forza di definitivo : avuto riguardo alla somma di ciascuna caosa secondo la tassa seguente, la quale non potrà in minima cosa alterarsi dagl'auditori sotto pena d'esser condannati dal sindacato a misura dell'eccesso che commetteranno, come si dirà nel capitolo del sindacato

Dalle lire 15	esclusivè alle	25 inclusive	0,12,6
Dalle lire 25	— sino alle	50 inclusive	1,5 ,
Dalle lire 50	— sino	100 inclusive	2,10 ,
Dalle lire 100	— sino a qualonque		
		altra somma inclusive	5,00 »

#### CAPITOLO IV

##### **De Decreti fatti senza citazione di Parte.**

Essendosi praticato talvolta per debolezza di qualche Magistrato di fare ordini e decreti senza udire ne citare le parti : abuso che oltre l'esser contrario alle leggi divine ed umane, si tira dietro delle perni-

ciose conseguenze, e volendo noi porger non meno rimedio al passato, che riparo al futuro, proibiamo sotto ogni pena a noi arbitraria, a qualunque giudice o Magistrato la concessione e l'uso di tali decreti, ed inoltre dichiariamo nulli ed invalidi, di niuna forza e valore tutti gl' ordini e decreti, sentenze, o mandati, che senza aver prima citata la parte sono stati fatti, o conceduti per lo passato, e che si faranno o concederanno per l'avvenire da qualsivoglia giudice o Magistrato, compresa eziandio la nostra assemblea o consulta generale : assolvendo siccome assolviamo ora per allora dall'osservanza di simili ordini, decreti, sentenze, o mandati tutti quelli contro de' quali sono stati fatti o conceduti per lo passato, si faranno o concederanno per l'avvenire : volendo che si abbiano come se fatti non fossero senza altra dichiarazione. Inteso però che se tali ordini e decreti fossero stati emanati o si emanassero contro i sospetti di fuga, abbiano in tal caso anche senza citazione di parte tutta la sua validità e fermezza.

## CAPITOLO V

### **Del Sindacato.**

Tutti i Magistrati, giudici e Cancellieri, niuno eccetto, siano soggetti al Sindacato, che si farà riguardo al Magistrato Supremo e all'auditori della sua giurisdizione in Corti ogni sei mesi, da cominciarsi detto Sindacato il giorno appresso che sarà terminata la generale assemblea, che è stata fissata nei mesi di Aprile e d'Ottobre ; e riguardo alli Magistrati Provinciali debba farsi nelle rispettive loro Provincie poco prima e poco dopo la detta assemblea generale. Il Tribunale del Sindacato dovrà comporsi di quattro sog-

getti uno della giurisdizione che era di Bastia, l'altro della giurisdizione ch'era di Corti e d'Aleria, il terzo di Balagna, il quarto di Nebio. Dichiarando che in qualunque giudizio di Sindacato non debbano dar voto che trè dei suddetti sindacatori, dovendo restar escluso dal votare il Sindacatore Provinciale nelle cause della propria provincia o terziere. L'autorità de' sindacatori si estenda ad obligare i suddetti Magistrati giudici e cancellieri a restituire tutto ciò che avessero preso indebitamente, e condannarli ad una pena arbitraria, inclusa la privazione dell'ufficio, giusta la qualità del lor delitto, per tutte le trasgressioni che faranno contro il presente regolamento e contro il nostro Statuto e leggi. Ed in ordine agl'auditori ecclesiastici, se verranno ricorsi contro di loro, dovranno avvisargli se vogliono comparire a giustificarsi, e non comparendo e non giustificandosi li priveranno dell' ufficio.

## CAPITOLO VI

### **Dell'esigenza della tassa.**

I disordini pur troppo noti che nascono nelle spedizioni di truppa collettizia, la quale sotto pretesto di non esser pagata, commette delle insolenze che i loro capi non possono sempre impedire, han fatto desiderare ad ognuno la formazione d'un corpo di truppa regolata, da cui possa esigersi una maggior subordinazione. In sequela di ciò si è cominciato a stabilirla, e perchè è necessario un fondo per la sua sussistenza, si è imposto la tassa di due lire a fuoco. I popoli però non potranno godere, il beneficio che per mezzo di tale imposizione lor si procura, se a soddisfarla non si mostran più pronti. Per risolversi ad una maggior puntualità debbono essi riflettere che

non v'è popolo al mondo che non paghi il dazio : che non ve n'è forse alcuno che lo paghi così leggiero : che tutto s'impiega per proprio lor utile, vale a dire per mantenere una truppa che gli sgravi da molte marchie, gli liberi dalle soverchierie solite a praticarsi dalla gente collettizia eseguisca la giustizia, custodisca il castello di Corti e la Torre dell'Isola di tanta utilità al Publico. Debbono riflettere inoltre alla provvidenza che daremo nel seguente capitolo per la fidele amministrazione del denaro publico. Essendo noto a ognuno che i capi non se ne appropriano la minima parte, servendo essi la Patria nelle spedizioni, ne' governi e ne' Magistrati senza emolumento veruno, contenti di soffrire continue fatiche, dispendii ed incomodi e di abbandonare i loro domestici affari per accudire ai communi, e per procurare al Publico con disinteresse e zelo instancabile la tanto necessaria pace, libertà e sicurezza. Al riflesso di tanti e sì giusti motivi esortiamo i popoli ad una più esatta puntualità nel pagamento della lor tassa, che per lor maggior comodo e sgravio si esigerà in due tempi, cioè una lira all'agosto e l'altra al gennaio da PP. del Commune d'ogni rispettivo paese e da essi si spedirà per un espresso al cassier generale, il quale dovrà far la ricevuta al libro de Conti che terrà il Magistrato e questo al paese che l'ha sodisfatta. Che se ciò non ostante vi sarà chi si mostri restio a contribuire la sua tassa, i Padri del Commune unitamente al denaro manderanno la lista degl'impuntuali al Magistrato, e questo, passati quindici giorni dal mese assegnato per il pagamento, spedirà una truppa di fucilieri per esigerla doppia da tutti i mancanti in pena della loro impuntualità, quando al loro arrivo non abbino depositato pegno o denaro nelle mani de Padri del Commune. La truppa, che per tale effetto si spedirà in un paese, sarà maggiore o minore a misura del N° maggiore o

minore degl'impuntuali, nelle case de' quali, senza molestarne verun altra, anderanno a mangiare e bere, fintanto che abbiano sodisfatto la tassa doppia, ò dato un pegno di dupplicato valore. Se gl'impuntuali facessero ostacolo a detta esecuzione, si spedirà un rinforzo di truppa per castigarli. Si pratticherà coerentemente lo stesso nella esiggenza delle condanne, eccettuata la pena del doppio. Intanto sarà cura de' rispettivi Magistrati spedire una circolare per li paesi di loro giurisdizione, ordinando a Padri del Commune e pregando i Signori Curati che gli trasmettino nel termine d'otto giorni dà che avranno ricevuto l'ordine, una nota con lor fede giurata di tutti i fuochi e mezzi fuochi delle rispettive loro parochie.

## CAPITOLO VII

### **Della sicurezza e buon uso del danaro publico.**

Volendo noi provvedere alla sicurezza e al buon uso degl' introiti della Camera, ordiniamo che tutto il danaro che procederà da tasse, da condanne, e da qual si voglia altro introito spettante al Camera, passi immediatamente dalle mani de' debitori, a quelle del Cassier generale, il quale non potrà dar danaro a chi che sia senza il mandato del Magistrato Supremo sottoscritto da uno almeno de' Revisori de Conti, e che se alcun altro di qualunque grado e condizione egli sia, ardirà d'ingerirsi nel maneggio del danaro publico senza una speciale deputazione da non farsi giammai che in caso di precisa necessità, lo condanniamo ora per allora a pagar del proprio la mettà di quanto avrà maneggiato, oltre l'esatto conto che dovrà darne. Anzi per troncare la lingua alla maldicenza e far conoscere ai popoli, troppo gelosi sù questo

punto, il buon uso che si farà del danaro che pagano, sarà cura de' Revisori sud<sup>i</sup> l'esaminare almeno ogni sei mesi i conti della cassa, far una nota di tutto l'introito e di tutto l'esito, e darne fuori delle copie. Tutto questo s'intenda parimente ordinato per le casse provinciali, nelle quali potrà restare il danaro che si raccoglie nella provincia per provvedere a' bisogni della medesima. E siccome quello sopravanzasse dovrà esser trasmesso alla cassa generale, così quello mancasse alle occorrenze della stessa provincia dovrà esser provveduto dalla cassa generale.

Quando qualche introito della cassa consistesse in grano, castagne, o altri generi, i Revisori de conti avranno la cura di non farlo passare per molte mani, ma per quanto sia possibile, i fucilieri o altri creditori della Camera li riceveranno dalle mani de' debitori. Se ciò non potrà essere del tutto eseguibile, i medesimi Revisori con tutta la loro attenzione si adopreranno per trovare i mezzi efficaci di assicurare i d' generi, in modo che non siano fraudati da alcuno, né amministrati da persone autorevoli, dalle quali sia difficile esigerne conto. E intanto diamo lor facoltà di obbligare a conto strettissimo coloro che li maneggeranno, e trovandoli in frode condannarli o a restituire il doppio, o ad altra pena arbitraria. Sottoponendo ad ogni pena a noi arbitraria gli stessi Revisori de' Conti, se ò non castigano con rigore i Ministri infedeli, o non li denunciano a noi. Riservendoci noi intanto la facoltà di fare o per noi stessi, o per mezzo di qualche deputato una straordinaria revisione di Conti, qualor ci sembri opportuna.

## CAPITOLO VIII

**Della militar disciplina da osservarsi nelle marcie.**

Essendo nostra intenzione che i popoli restino liberi da quei disordini per togliere i quali si è imposta la tassa, ordiniamo che i fucilieri pagati, per qualunque spedizione si mandino, quando non si permettesse loro maggior licenza dal loro capo in castigo di qualche fatto, non possano pretendere dai paesi per dove passano che il semplice alloggio, sotto pena d'esser cassati, e puniti a misura della loro insolenza. Che se fosse necessaria qualche spedizione straordinaria di gente collettizia (che senza una precisa necessità non dovrà ordinarsi giammai) avrà questa da contentarsi di due pasti al giorno, ovvero di sei soldi in vece d'un pasto, ricevuti li quali il fuciliere non potrà esigere altra cosa da verun altro, ne potrà entrare in veruna casa senza esservi condotto dal Podestà o altra persona pubblica sotto pena d'essere severamente punito. In caso che i fucilieri ricevano i sei soldi in vece d'un pasto, i Padri del Commune li faranno provvedere a giusto prezzo di quanto domandano col loro danaro. Esortiamo però i fucilieri a contentarsi di ciò che loro vien dato da i loro albergatori, e questi altresì a trattarli discretamente.

Si avvertono i Signori Capi di guerra che marciando a Magistrati, alle Consulte, o per altri pubblici affari, non conducano maggior N. di fucilieri di quello è necessario per loro accompagnamento : che in qualunque marcia tengano i loro fucilieri in disciplina ed in freno ; non permettendo che esiggano dai paesi ove



alloggiano più di quello si è stabilito quì sopra : E se faranno aggravio, soverchieria ed insulto a chi che sia, dovranno o castigarli o denonciarli al Magistrato Supremo, di cui sarà cura il punirli. E soprattutto faranno rispettare i Religiosi e non graveranno soverchiamente i loro conventi, dove si commettono talvolta insolenze così scandalose che ci tirano addosso i divini castighi, poichè servendosi i Religiosi delle armi spirituali assai più terribili delle nostre, dobbiamo astenerci di provarle. Che se alcuno Capo non castigherà o denunciarà al Magistrato i fucilieri insolenti che ha sotto i suoi ordini, allorchè glie ne sia fatto un giusto ricorso, se il medemo sarà fatto al Magistrato Supremo, il Capo che si sarà mostrato indolente sarà condannato egli stesso a rifare del proprio i danni cagionati dall' insolenza de suoi fucilieri in pena d'averli spalleggiati contro il dovere.

A tutti i fucilieri così pagati come collettizii in qual si vogliano spedizioni, ancorchè fatte in castigo de Rei o per devastare i loro beni, si proibisce l'appropriarsi armi, munizioni o altra minima cosa per qualunque motivo, colore o pretesto, quando non fosse lor concesso il sacco ; e contravenendo a ciò, siano tenuti a restituire il doppio, e siano castigati come ladri, infrattori della militar disciplina, e perturbatori del buon ordine, ad arbitrio del Magistato. E l'istesso s'intende se ardissero di fare qual si voglia insulto, incendio o devastazione senza un ordine espresso del lor Capo Superiore, dovendo restar persuasi che sono mandati per castigar l'insolenza, i disordini, e le ingiustizie, non già per commetterne.

## CAPITOLO IX

**Della pena stabilita contra i fucilieri mancanti.**

Non potendo sempre la truppa pagata compire a tutte le marcie necessarie a farsi per li bisogni occorrenti, ci troviamo spesse volte obligati d'intimarle a popoli, ma perchè alcuni di questi sotto vani pretesti per mera indolenza ne trascurano l'esecuzione a gravissimo pregiudicio del ben publico, che per loro mancanza non può ricevere quelle providenze che se gli destinano, imponiamo la pena di lire cinque a tutti i fucilieri che essendo comandati a marciare non ubbidiscono : volendo che questa pena sia raddoppiata in caso che le marcie s'ordinassero per la difesa della Patria, o in provincie lontane. Occorrendo dunque di far qualche marcia, il Magistrato manderà in giro la circolare a i Commissarii, o Capi d'armi delle pievi o delle comunità giusta il solito, e questi, fatta la nomina o l'estrazione de fucilieri, la faranno loro intimare sotto la pena suddetta, deputando un capo della sua rispettiva pieve o Comunità, questo capo farà la lista de' fucilieri nominati, ed incontrato il capo supremo di quella spedizione glie la presenterà. Detto capo supremo passerà la sua rivista di tutta la truppa destinata a servire sotto i suoi ordini, formerà di tutti i mancanti una nota e la spedirà al Magistrato, il quale, quanto prima potrà, farà esiggere la pena da i fucilieri mancanti. Se alcuno di questi sarà impedito, esporrà l'impedimento al suo commissario o capo d'armi, che riconoscendolo per legitimo deputerà un altro in suo luogo, non riconoscendolo tale gli rinnoverà l'ordine della marcia. Al commissario o Capo d'ar-

mi, comunità o Padri del Commune a quali fosse indirizzato l'ordine della marcia, e non l'eseguissero, per loro pure imponiamo la pena di cento lire, oltre la privazione dell'Ufficio ad arbitrio del Magistrato, quando non si giustifichi pienamente avanti di lui.

## CAPITOLO X

### **Delle pene stabilite contro i rei d'omicidio.**

Benchè tutte le leggi umane e divine si accordino a condannar l'omicidio, massimamente appostato, come il più enorme ed esecrando delitto, egli non di meno per fatal disavventura di questo Regno vi si è reso costante, familiare, che vi si commette per li più leggieri motivi. La vita d'un uomo, che sulla terra è l'opera massima del braccio onnipotente d'un Dio, si distrugge tal volta per un vile interesse, per un capriccio, per un sospetto. Intanto sono conseguenze funeste d'un sì orrendo disordine il discredito della Nazione, per tal motivo considerata dal mondo per una delle più barbare, l'incoltura delle campagne e del traffico: la negligenza delle scienze e dell'arti, le immicizie, le vendette e le stragi, che si tirano dietro la decadenza delle famiglie, la distruzione delle provincie e lo spopolamento dell'Isola, mali tutti che avendovi regnato per molti secoli vi hanno sparsa un orribil desolazione, un perenne dilapidamento.

Ma per ben curare una malattia non basta conoscerla, fà d'uopo altresì scoprirne l'origine per potervi applicare confacenti i rimedii. Trè sono le cause che hanno familiarizzato in Corsica l'omicidio: la prima un pregiudicio di mente che fà punto d'onore il risentimento, falsamente credendo che sia viltà di cuore il tollerare un ingiuria, e cher per disimpegnare l'onore

oltraggiato sia necessario lavarne la macchia nel sangue dell' offensore. La seconda è l'impunità che l'omicidio vi ha sempre goduto. Ognun sà che l'antico Governo per una crudele indulgenza non puniva quasi mai con pena capitale i rei d' omicidio. D'ordinario si assolvevano i facoltosi, si bandivano i miserabili. Il bando però era per questi più tosto una fortuna che una disgrazia, Esiliati dall' Isola, trovavano nella Dominante l'assilo, il soldo, e bene spesso l'avanzamento ai primi gradi della milizia, quindi assoluti per grazia si restituivano pomposi e trionfanti alla Patria : oggetto d'invidia a' malvagi, fomento di novelle stragi a i nemici. Tolto dunque in Corsica il timor del gastigo, che è quasi l'unico freno che tenga in dovere la maggior parte degl'uomini, ed aggiuntovi ancora l'allettamento del premio, qual meraviglia che gl'omicidii vi si rendesser frequenti ?

La terza è un errore del volgo che credea la vendetta un mal necessario in quanto ne impediva un altro più grave. Il Giudice, diceva il volgo, per interessati riguardi non eseguisce la legge che condanna l'omicida alla morte, dunque in supplimento del giudice sarà necessario l'eseguisca la parte offesa per reprimer così la baldanza de' malviventi, li quali non essendo ritenuti ne dall'orror della colpa, ne dal timor della pena, riempirebbero il paese di rovine e di stragi se non avessero almeno a temere il risentimento privato.

Per far argine dunque all'impetuoso torrente di tanti e sì luttuosi mali, sotto l'autorità e gl' esempi non solamente della legge naturale ed evangelica, ma di quella eziandio che hanno insegnata e seguita li stessi più saggi ed illuminati Pagani, dichiariamo in 1° luogo che il perdonare l'ingiurie non è viltà di cuore ma vera nobiltà e grandezza d'animo, per cui l'uomo aquista vera gloria ed onore ; e che per l'opposto il vendicarle è una bassezza di spirito che non sà inal-

zarsi sopra le false opinioni del volgo : una ignoranza di que' puri lumi che procedono dalla religione e dalla retta ragione : una mancanza di coraggio che non ha forza di resistere ai sentimenti depravati della corotta natura. Imperciocchè se il vincere è maggior gloria che l'esser vinto, chi perdona acquista gloria maggiore di chi si vendica, perchè chi perdona vince l'ira, la più sregolata di tutte le passioni, vince i rispetti umani che sono i tiranni del mondo, vince se stesso, mostrandosi con tal vittoria quell'uomo forte e valoroso che la Divina Sapienza antepone ai Conquistatori delle città. Per lo contrario chi si vendica è vinto dall'ira, dai rispetti umani e dalle proprie passioni che lo rendono simile alle bestie feroci, le quali guidar si lasciano dall'impeto della lor ferina natura. Se ne inferisce dunque da ciò che chi sparge il sangue de' suoi concittadini non lava ma imbrota il suo onore, ha una falsa bravura, una vera brutalità, perchè il vero valore impiegar non si deve che contro i nemici della Patria e della Religione.

Ma poichè per distruggere un pregiudizio profondamente radicato la semplice persuasione è un arma assai debole, stimiamo a proposito in secondo luogo di fulminarlo coll' autorità della legge. Che però condanniamo tutti quelli che per l'avvenire commetteranno omicidio o per se o per altri, mandando o eseguendo, consigliando o accompagnando in qualunque modo e per qualunque motivo, eccettuata la necessaria difesa della propria vita, insieme con tutti i loro figli a perpetuo disonore ed infamia, degradandoli ora per allora così gli uni come gli altri da qualsivoglia titolo, impiego, carica, ufficio, dignità, o posto lucroso ed onorifico che possedessero, e rendendoli incapaci di mai più poterne di veruna sorte ottenere : Volendo inoltre che siano soggetti alla medema infamia, degradazione e incapacità le famiglie di tutti co-

loro che imparenteranno con essi.

Condanniamo inoltre i rei d'omicidio come sopra, compresi quelli che mortalmente feriscono, alla pena di morte, e non potendoli aver nelle mani a perpetuo bando di vita, e alla devastazione o confisca di tutti i lor beni : dichiarando nulli ed invalidi tutti i testamenti alienazioni e disposizioni in qualsivoglia modo fatte per l'avanti o da rei o da loro antenati in frode della devastazione e confisca.

Il reo d'omicidio non possa esser assoluto giammai per qualsivoglia grazia o indulto generale o particolare, e se qualche giudice o Magistrato l'assolvesse, il suo successore debba dichiarar nulla l'assoluzione, e condannar l'antecessore all' esilio dal Regno, ed a restituire il doppio di tutto ciò che avesse ricevuto per l'assoluzione, a beneficio della Camera, che se ciò fosse trascurato dal successore, vogliamo che il tutto sia eseguito da Sindicatori. Chionque di qualsivoglia grado o condicione egli sia, farà istanza per assolvere un reo d'omicidio, sia condannato alla pena di scudi 25 fino in 50, o ad un mese di carcere; e se sarà Ecclesiastico, all' esilio dalla Provincia o dal Regno ad arbitrio del Magistrato Supremo. Cada nell'istessa pena chi traficherà, o commercerà, vendendo, comprando permutando, o facendo società o contratti di qualsivoglia sorte con i rei d'omidio o co' loro figli. A detti rei non si possa dare giammai veruna sorte di salvi condotti o tuti accessi, salvo che d'imbarco, e questi duraturi un mese, prorogabili per un altro mese : dichiarando nulli ed invalidi quelli che saranno dati, e condannando da scudi 50. sino in 100. quel giudice o Magistrato che li concedesse. Incorra nella medesima pena del bandito di vita chi l'accompagnerà, difenderà, proteggerà, gli darà alloggio, ricetto, aiuto, sussistenza, o favore.

Li rei d'omicidio appostato siano strascinati a coda

di cavallo, le loro case spianate da' fondamenti e non si possano mai più rifabbricare, e rifabbricate si tornino ad atterrare, i loro alberi siano recisi e vi si semini il sale. I sicarii, gli uccisori di qualche capo di guerra o di governo, o di qualche Ecclesiastico, ben affetto alla Patria, quelli che amazzano sotto pace o sotto parola, o per vendetta transversale, cadano in tutte le sudd<sup>e</sup> pene ; ed inoltre siano esiliati dal Regno per sempre tutti i lor discendenti e tutti i lor parenti in 1<sup>o</sup> grado senza speranza di mai più ritornarvi fino in terza generazione.

Quando succede qualche delitto capitale, ed il reo o sia noto o sia dalla parte offesa indicato, gl'ufficiali del suo stesso paese, Presidenti, Consultori, Commissari, Capi d'arme, Potestà, debbano tutti unitamente accorrere subito alla di lui casa, sforzarne la porta quando non si volesse aprirla, prender l'inventario di quanto in essa si trova, e di quanto mobile o se movente può sapersi ancor fuori di casa, ed il tutto consegnare ai Padri del Commune, o ad altri che facci idonea sicurtà di renderlo agl' ordini del Magistrato, il quale dovrà giudicare in appresso se debba rilasciarsi, confiscarsi o disporsi d'altra maniera. Quello de sud<sup>i</sup> ufficiali che non accorresse alla casa del reo prima che la robba sia trafugata, sia condannato da L. 50 in 100; se però fosse parente sino in 3<sup>o</sup> grado del medemo reo cada nella stessa pena se vi accorre. Quelli che ascondessero la robba del reo, oltre il doverla restituire, si condannano a pagar del proprio altrettanto quanto vale la robba nascosta.

Li rei di qualonque delitto potranno nominare una, due, fino in trè persone per assistere e difendere le loro cause davanti al Giudice o Magistrato che dovrà giudicarla. Da quest' infuori non sia lecito ad alcuno benchè amico o parente il comparire a difenderla, e molto meno l'andar girando per procurare impegni e

raccomandazioni, per implorare la protezione o il favore de' giudici sotto pena di L. 50. o d'un mese di carcere, e se sarà Ecclesiastico di sei mesi d' esilio dalla Provincia. Niun Presidente, Consuttore o Giudice potrà esser nominato per difendere la causa d'un reo. E niuno de medesimi che sia parente fino in 4° grado dell' offeso o dell' offensore, o sia deli' istesso loro paese, possa aver voce o voto nella causa del reo ; anzi non possa parlare ne pro ne contra, ne trovarsi presente quando detta causa si tratta sotto pena di scudi 50, e sotto pena della degadazione se avvertito dal giudice o dalla parte non si ritira di subito : essendo cosa di troppo scandalo che per una particolare aderenza cerchi di corromper o tradir la giustizia a colui che è stato eletto dal Publico per amministrarla. In tutti i Magistrati dovranno elleggersi uno o due Procuratori de' poveri per diffendere, proteggere ed assistere i carcerati.

## CAPITOLO XI

### **Dell'elezione de paceri, amichevoli compositori ed arbitri criminali.**

Se è bene castigar i delitti, sarebbe ottimo il prevenirli e l'impedir che non seguano. A questo effetto ordiniamo in 1° luogo che in ogni paese si eleggano due Paceri, il cui ufficio sia di accorrere per sedar le differenze e i contrasti che insorgeranno nel proprio paese. Quando alle loro esortazioni le parti neghino di comporsi, se la differenza sarà criminale, abbiano la facoltà d'intimar loro l'arresto in casa, di obbligarle a dar parola di non offendersi e di citarle dinanti il Magistrato sotto le pene che stimeranno più proprie affin d'impedire il male ulteriore. Se la differenza



sarà civile e non oltrepassi la somma di otto lire, obbligheranno le parti a comprometterla sotto pena del doppio in confidenti comuni, ed il giudizio di costoro ancorchè verbale sia inappellabile, e ciò per non gravare il Magistrato di tali minuzie, e risparmiare a litiganti le spese.

Ordiniamo in 2° luogo che per ogni pieve o provincia di quelle che hanno i lor Magistrati provinciali si elegga un numero corrispondente alla loro estensione de più illuminati ed autorevoli soggetti, la maggior parte leggisti ed Ecclesiastici, e sia loro incombenza il procurare le riconciliazioni, le paci e gl' accordi ; accorrendo dove sia insorta, qualche differenza civile o criminale per comporla ; che però si appellaranno compositori amichevoli. Se non riuscirà loro d'indurre le parti ad accordarsi, o a compromettere in alcuni di loro ovvero in altri confidenti le loro differenze civili, venendo queste davanti il Magistrato, per toglier le liti o minorare le spese, massime trà parenti, potrà egli obbligare ognuna delle parti a dargli una nota di quattro o sei confidenti nominati dal ceto degli amichevoli compositori. Se nelle stesse vedrà che uno di essi sia eletto così dall' una come dall' altra parte, commetterà in esso la causa. In caso diverso obbligherà ciascuna d'esse parti a sciegliere un confidente dalla lista presentata dal suo avversario, e in questi due commetterà la causa. Il giudizio degli amichevoli compositori sia inappellabile sino alla somma di lire 20 : passando la detta somma le parti potranno appellarsi o al Magistrato Provinciale o al Magistrato Supremo. Quando però la somma non ecceda le lire cento, l'appellazione sia devoluta o al Magistrato provinciale o al corpo di Presidenti di detta provincia. Gl' amichevoli compositori in caso di discordia abbiano la facoltà di eleggersi un terzo del loro ceto, anche senza consenso e saputa delle parti.

Da una scintilla trascurata sorge talvolta un incendio. Accade sovente che in qualche rissa o contrasto resta taluno gravato. Si tratta subito la riconciliazione ; ma perchè di rado si pensa ad obbligar l'offensore a dar soddisfazione all' offeso, questi se la prende di propria autorità, talora sotto pace o parola, e sempre con cosa alterata. L'avversario si studia a rendergli la pariglia ; ed ecco moltiplicarsi gl'inconvenienti che per lo più son funesti. A riparo di ciò ordiniamo in 3° luogo che in ogni pieve o provincia si elegga un numero competente di secolari de' più saggi ed accreditati, cui potrà darsi il titolo d'arbitri criminali. Ufficio di questi sia il tassare le soddisfazioni che gl' offensori debbono dare agl' offesi. Quando taluno avrà ricevuto un ingiuria, e che non avendo tanto capital di virtù e di vera magnanimità per perdonarla, si dichiara di volerne soddisfazione quelli che trattano la riconciliazione ordineranno all' offensore e all' offeso, che dal ceto degl' arbitri criminali eleggano i lor confidenti nella maniera che s'è detto degli amichevoli compositori. Ciò fatto, le parti produrranno le loro ragioni davanti agl'arbitri criminali, li quali, avuto riguardo al motivo dell'ingiuria, alla qualità delle persone, e ad ogni altra circostanza, tasseranno la soddisfazione che l' offensore deedare all' offeso ; e data che sia, s'intenda perfettamente resarcito l'onor dell' offeso. Che se alcuna delle parti o negasse di eleggere il confidente, o non volesse contentarsi di ciò che è stato tassato, il Magistrato in tal caso, se la ritrosia proviene dall' offensore, proceda contro di lui a tutto rigore di giustizia ; se dall' offeso gli minacci una severa giustizia, e l'eseguisca s'egli ardisce di prendersi la soddisfazione di propria autorità. Sia cura intanto de capi di guerra il distendere in generale una qualche istruzione che posso servir di norma agl' arbitri criminali per applicarla ne casi particolari.

## CAPITOLO XII

**Degl'Inquisitori e loro autorità.**

La sicurezza commune quanto è più importante della privata tanto più impegna la nostra attenzione. È pur troppo noto che in alcune Provincie vi sono degli spiriti torbidi e faziosi, li quali non attendono che l'opportunità per intorbidare e sconvolgere la pubblica tranquillità. Spiriti sedotti ed amaliati da una ceca e furiosa passione, che gli trasporta all'abòminevol eccesso di procurare anche col rischio della lor vita e coll' infamia del lor onore l'oppressione, schiavitù e desolamento della lor Patria. Per invigilare sugl' andamenti di cotesti sconsigliati, affìn d'impedire che non sussistino nuovi torbidi, e di castigare la loro insolenza in caso che abusandosi della dolcezza con cui gl'abbiamo trattati fin' ora, si scuoprano rei di maneggi ed intelligenze sospette, abbiamo determinato d'instituire, siccome in virtù del presente instituiamo un Tribunale d'Inquisizione che uniamo per ora all' Eccellentissimo Magistrato Supremo. Membri di questo Tribunale saranno gl'Inquisitori che abbiamo deputati o deputaremo per ogni Provincia o Terziero. Avranno essi l'incarico d'osservar tutti i passi delle persone sospette ; e quando siansi assicurati che terdono ad intorbidare la quiete comune, in virtù della facoltà che lor comunichiamo dovranno citarle o avanti di loro stessi, o avanti il Magistraõ Supremo a render ragione de loro andamenti.

Se però il lor delitto è di tal gravezza che si possa temer la disubbidienza o la fuga, dovranno farle arrestare, valendosi per ciò del braccio del Magistra-

to e di quello de Capi d'arme d'ogni paese, li quali all' ordine di qualonque Inquisitore dovranno distaccare quel numero di fucilieri che sarà lor richiesto. Un solo Inquisitore, quando gli consti sicuramente del reato d'alcuno, abbia facoltà di condannarlo o a 15 giorni di carcere o a lire 25 di pena, o all'esilio per trè mesi dalla Provincia. Due Inquisitori, se saranno insieme d'accordo dopo aver compilato il processo che conserveranno per render ragione del lor operato in caso che ne siano riconvenuti, potranno condannare o ad un mese di carcere, o a cento lire di pena, o all'esilio per tre anni dal Regno. Ma se il reato meriterà castigo maggiore, dovrà essere esaminato e punito o da tre Inquisitori a pieni voti o dal Magistrato Supremo sul processo che da qualonque le sia trasmesso.

Gl' Inquisitori, quando lor piaccia di star secreti, potranno far eseguire i lor ordini, condanne e castighi dal Magistrato Provinciale, il quale sia tenuto all'esecuzione, manifestando al reo il suo delitto e pena senza palesar la persona dell'Inquisitore. L'inquirito potrà reclamare al Magistrato Supremo, ed in tal caso l'Inquisitore sia tenuto a trasmettergli il processo. Ma perchè gl' inquiretti non abusino di questa licenza, il Magistrato Supremo, riconosciuta giusta la sentenza fatta dall' Inquisitori, dovrà raddoppiarla al ricorrente. Gl' Inquisitori non potendo vigilar eglino stessi da per tutto nomineranno secretamente per ogni paese di sua giurisdizione uno o più sotto Inquisitori, li quali abbiano la stessa incombenza d'invigilare senza altra facoltà che d'informare il lor Principale. Cl' uni e gl' altri però per non dar campo all' altrui malignità e passione, non ammetteranno deposizioni dubbie, sospette o maliziose, e non condanneranno alcuno senza prima avergli fatto processo coll' esame giurato di due o più testimoni per man d'un Notaro o

d'un deputato da loro. Li testimoni se di poi fossero convinti di falsità nella giustificazione che di sè volesse fare l'inquisito, saranno condannati o al marco, o alla bacchetta, o all' esilio. Gl' Inquisitori dovranno interdire alle persone sospette i congressi notturni, le segrete combricole, e l'accesso ai Presidii e città marittime, e castigarle se non ubbidiscono. Sottomettiamo ancora al Tribunale dell'Inquisitori i discoli, i ladri, li scandalosi, i sussuratori, i rissosi, quelli che parlano o scrivono con poco rispetto del Governo e degl' ufficiali del medemo, tutti i malviventi e perturbatori della pubblica e privata tranquillità : dando lor facoltà di castigarli conforme si è detto e di citargli dinanti il Magistrato Supremo. E riguardo agl' Ecclesiastici, secolari o regolari, che costassero rei delle medesime colpe, possano o condannarli all'esilio della Provincia, o denunciarli al Magistrato Supremo che potrà se lo meritano esiliarli dal Regno.

### CAPITOLO XIII

#### **Dell' elezione d'un Deputato per pieve**

Ordiniamo che ogni pieve del Regno nel termine di giorni quindici dalla pubblicazione del presente nomi un deputato de suoi più abili e zelanti soggetti munito delle facoltà necessarie e opportune per poter trattar, concludere e consentire in nome della sua Pieve a tutto ciò che bisognerà stabilire nelle occorrenze che **sia** chiamato.

## CAPITOLO XIV

**Delle Minière**

Sapendosi che in diverse parti di questo Regno vi sono delle miniere di diversi metalli e marmi fini, si dà la soprintendenza delle medeme al Sig<sup>r</sup> Giambattista Buttafuoco, il quale avrà l'incarco di far cercare quelle che sono nascoste, e di mettere in uso quelle che sono scoperte, pagando con danaro del Publico tutte le spese che stimerà opportune doversi fare per tal effetto a beneficio della nostra Camera, a cui vogliamo sian devolute tutte le suddette miniere. Promettendo intanto al prefato Sig<sup>r</sup> Buttafuoco una ricompensa proporzionata all'attenzione e diligenza che userà in tal' esecuzione. Notifichiamo inoltre ad ognuno che qualonque persona manifesterà al mentovato soprantendente o ad alcuno de Capi qualche miniera, dandone buoni indici e riscontri, sarà premiato a misura dell' esito fortunato che avrà la sua scoperta.

## CAPITOLO XV

**Del libro maestro e confermazione degl' antecedenti decreti**

Diamo l'incarco al Supremo Magistrato di comprare e tener presso di sè un libro Maestro e farvi registrare questo nostro stabilimento con tutti gl' altri che sono stati fatti e si faranno in avvenire, compresi tut-

ti gl' ordini e decreti delle nostre generali assemblee, li quali tutti confermiamo e convalidiamo unitamente col nostro statuto e leggi in tutto ciò che non sarà di contrario al presente regolamento che vogliamo abbia forza e virtù di statuto municipale : l'osservanza del quale siccome d'ogni altra nostra legge e statuto raccomandiamo a tutti i Giudici, Magistrati ed ufficiali sotto ogni pena a noi arbitraria in caso che nella vostra generale Assemblea ce ne venga significata l'inosservanza.

CHAPTER I  
THE EARLY HISTORY OF THE UNITED STATES  
The first European settlement in North America was established by Christopher Columbus in 1492. The Spanish explorer discovered the New World and named it after the young prince of Spain, Prince Ferdinand. The first English settlement in North America was established by the Pilgrims in 1620. The Pilgrims were a group of Puritan separatists who sought religious freedom in the New World. They landed on the coast of Massachusetts and established the town of Plymouth. The Pilgrims' journey to North America is known as the Mayflower voyage. The Pilgrims' settlement at Plymouth was the first permanent English settlement in North America. The Pilgrims' settlement at Plymouth was the first permanent English settlement in North America.



# CONSULTE D'OREZZA

(1751)

---

Il ritiro delle truppe del gran Rè da cui speravamo la tranquillità e la pace ci pone tutti nel caso di pensare alla necessaria indispensabile unione per poter vivere sicuri in pace, determinati e coraggiosi in qualunque evento di guerra...

Si è perciò determinato col consiglio e sentimento de migliori soggetti della Nazione, di stabilire una forma di governo che renda a popoli la giustizia dovuta, e conservi frà loro l'unione necessaria per mezzo d'un Magistrato Supremo che sarà composto d'un Presidente e quattro consultori, delle persone piu savie e più zelanti che fra noi si trovino, li quali alzeranno tribunale nel luogo ove sarà giudicato, da durare quindici giorni a turno per li consultori, et un mese per il soggetto che in esso presederà, ed assisterà sempre il Magistrato Supremo un Uditore generale ed un Cancelliere.

---

Ce texte permettra de faire une utile comparaison entre les deux consultes d'Orezza et de Caccia.

Sarà fisato il numero de' Presidenti e de Consultori, i quali saranno in balle posti nell' urna e tirati fuori alla sorte.

Comincerà l'esercizio di questo Supremo Magistrato dal primo giorno che le truppe avranno evacuato intieramente dal Regno, giudicherà con sovrana autorità sù le cause civili e criminali, e sino alla sentenza di morte, che dovrà esser confermata dalli rispettivi generali delle Provincie.

Sarà stabilita una giunta di cinque soggetti col titolo di Supremi Sindicatori, la quale avrà facoltà di invigilare sù la condotta di ognuno ed anche di' medesimi Magistrati, acciò non venga fatta a popoli oppressione veruna, alla qual giunta potrà ognuno presentare le sue istanze in forma de ricorso, e questi dovranno radunarsi i primi quattro giorni d' ogni mese, per vedere e provvedere agl' aggravi che loro venghino imposti.

Si stabilirà un'altra giunta de sei soggetti con un Tesauriere generale, col nome di giunta delle Finanze, per far scuotere i dazii e l'entrate appartenenti al publico, quali dovranno consegnarsi al Tesauriere per impiegarli al mantenimento delle fortezze e guardie del Magistrato, o altro che sembrerà necessario. Non potrà però il Tesauriere estrarne alcuna somma, senza che l'ordine in scritto sii firmato da due terzi della giunta, e questi medemi potranno dar ordine, sequestrare, e con forza ancora de' fucilieri far pagare coloro che ritenessero o amministrassero. Sarà però amesso di ricorrere al Magistrato Supremo, quando mai alcuno si sentisse aggravato.

Sarà stabilito ancora un'altra giunta di dodici soggetti, col nome di giunta giustizia e guerra, a quali saranno soggetti li Comandanti delle pievi, quando questi dovessero intimar le marchie per servizio pu-

blico, e per l'una e l'altra operazione. Saranno incaricati due Comandanti per ogni pieve, i quali comanderanno un mese per ciascheduno in ciò che sarà conveniente e necessario al comune vantaggio della Patria.

Saranno per ogni Parochia due capitani d'armi con l'incombenza del comandare et eseguire le marchie con la dependenza del Comandante. Potrà arrestare chiunque nella sua Parochia in caso di risse o di nascenti discordie, astringere a pagare la pena che s'imponerà alli disubbidienti alle marchie, e fare eseguire le sentenze del Magistrato.

Per sostenimento delle fortezze è piaciuto à popoli di accordare volontariamente la piccola tassa di soldi ventisei a fuoco, qual dovrà pagarsi per li 15 dell'entrante mese d'Agosto in mano del Deputato che si destinerà in ogni Pieve, con obbligo a questi trasmetterli di subito in mano del Tesauriere generale, e per l'istesso del medemo Deputato dovranno consegnarsi le pene pecuniarie che si ricavassero da' disubbidienti, o imposte da Tribunali.

Si deputerà per ogni pieve un Auditore e questo si eleggerà un Cancelliere, quale auditore potrà giudicare da venti sino in trenta lire, con appello al Magistrato Supremo.

Sarà incombenza de' Generali chiamare i popoli e intimare assemblee.

Si pubblicherà una legge molto rigorosa contro i delitti, che sebbene sembrerà troppo rigida, sarà però convenevoli nelle presenti circostanze, e perchè ancora è stata proposta d'unanimo consenso accettarla i Popoli.

Si manderà per ciò una copia alli comandanti delle Pievi, acciò le conseguino altrettante alli rispettivi capitani delle Parochie, e in qual nota saranno ancora

registrati tutti l'ufficiali che dovranno impiegarsi per il servizio della Patria, quali dovranno cambiarsi, acciò sia ognuno a parte della fatica e della gloria.

Tutte queste deliberazioni dovranno essere pubblicate dalli rispettivi capitani delle Parochie, in giorno di festa e nel maggior concorso del popolo. S' intende però che tutte queste deliberazioni non avranno alcuna essenzione sino a tanto che le Truppe di S. M. X. non saranno intieramente evacuate dal Regno...

Dal Convento di Orezza, li 17 Giugno 1751.

# L'ÉLECTION DE PASCAL PAOLI

---

**La Suprema Generale Consulta  
del Regno di Corsica  
alli dilettissimi Popoli della Nazione**

Le discordie che cominciavano a contaminare la pubblica e privata tranquillità della nostra Patria per l'antiche particolari inimicizie, che da poco tempo si vedono sussitare fra quelle persone poche timorate di Dio, e poco interessanti e zelanti dei principali a convocarsi tutti in questa generale assemblea per prendere necessarie misure tendenti allo stabilimento della commune unione, ed alla esecuzione della più rigorosa giustizia contro di chi tenta di frastomarla con lo sfogo di sregolate passioni.

Il mezzo più valevole ed efficace per ottenere quest' intento si è da noi seriamente pensato esser quello di venire all'elezione d'un Capo Generale Economico e politico del Regno, e con facoltà illimitata, eccetto che qualora si debba trattare di deliberazioni di Stato, lo che non possa fare senza l'assenso de Popoli

de loro rispettivi Procuratori. Una tale elezzione per la generalità de voti è caduta nell' Ecc<sup>mo</sup> Sig. Pasquale De Paoli, uomo degnissimo per le tante virtù e prerogative che lo circondano.

Dopo l'universale nomina ed elezzione autentica dalli capi di guerra e rispettivi Procuratori di tutte le Pievi e Deputati delle Provincie che qui sono intervenuti, s'è fatto lettera precettiva al precitato Sig<sup>r</sup> e mandato un grosso N° de principali soggetti che compongono l'adunanza alla di lui casa, acciò fosse contento d'intervenire qui per esser riconosciuto, e per prestare il solenne giuramento d'esercitar con zelo, amore ed indipendenza la carica di cui è stato investito, e per riceverne altro dal Comune di fedeltà ed ubbidienza.

Ha questo addotte varie ragione e dimostrata tutta la ripugnanza di non poter intraprendere un tale impegno, ma udite le rigorose determinazioni contro di esso prese da noi tutti in caso di ostacolo, ha dovuto cedere alla forza. Egli s'è qui condotto ier sera, ed ha prestato e ricevuto il giuramento sopra espresso.

Doverà egli amministrare il Governo, assistito da due Consiglieri di Stato e da un soggetto d'ogni Provincia, quali doveranno a turno cambiarsi ogni mese.

Si è stabilita una marchia generale per il 3, del prossimo agosto, onde punire i delitti ed omicidii seguiti nelle varie parti, che sarà diretta dal pref° Sig<sup>r</sup>. Generale colla deputazione dei Capi e N° d'armati che le parerà d'ordinare.

Speriamo che queste deliberazioni saranno d'universal gradimento della Nazione...

Da S. Antonio della Casabianca, questo di 15 Luglio 1755.

**BIBLIOGRAPHIE**





## THÉODORE DE NEUHOFF

---

M. André le Glay a entrepris d'écrire une histoire de la conquête de la Corse par les Français, au XVIII<sup>e</sup> Siècle et, avec une activité prodigieuse, il a déjà fait imprimer deux gros volumes, dont nous allons rapidement donner un bref compte-rendu. Ils font partie de la « **Collection des Mémoires et Documents** » publiés par ordre du prince Albert de Monaco.

Le premier de ces volumes a paru depuis quelques années déjà et il a pour titre : Théodore de Neuhoff, roi de Corse (1) « aventurier de haute envergure, qui a de l'imagination, qui est ambitieux » et autour duquel se nouèrent des intrigues de tout genre personnelles et internationales. L'auteur dans son Avant-propos en a fait le portrait peu flatté que voici : « Il ne voit les choses que par en-dessous ; il est insinuant ; son intelligence est vive, mais fausse. La bravoure lui manque. Ses plans ont pour base le mensonge et s'écroulent. Il n'a pas l'énergie nécessaire pour les

---

(1) Théodore de Neuhoff, roi de Corse ; in-8° de 450 pages, dont 60 de pièces justificatives. Nombreuses illustrations et table alphabétique des noms propres. A Monaco, imprimerie de Monaco et à Paris, librairie Aphonse Picard et fils, Rue Bonaparte (1907).

faire réussir. Il se fait proclamer roi de Corse par les insulaires mécontents en leur faisant des promesses ; seulement il ne sait pas maintenir la couronne sur sa tête. Il monte une affaire commerciale avec sa royauté. Prudent à l'excès, il fuit quand il faut agir. Il se déguise et se cache. Il a toujours la plume à la main, jamais l'épée. Il conspire : il se faufile auprès de hauts personnages ; on se sert de lui pour des entreprises louches ; tous les projets avortent. Il est l'homme des antichambres et des cabinets secrets et non des champs de bataille ; quand il faudrait se battre, il négocie. Il sait faire de belles phrases, mais pas le beau geste qui en impose. »

C'est le 12 mars 1736 que la vie de ce personnage commence à intéresser la Corse et depuis lors sa carrière se divise en trois parties. La première comprend les tentatives faites dans l'île même, pour s'assurer une royauté durable. La deuxième s'étend de 1737 à 1747 : elle est remplie par les intrigues auxquelles Théodore se prêta complaisamment dans l'espoir d'être rétabli sur son trône. Mais il y renonce malgré lui, à partir de 1747 et, prince déchu, il vit misérablement en Angleterre jusqu'à ce que la mort le délivre en 1756.

C'est à la situation de la Corse en 1735 qu'il faut demander l'explication de l'enthousiasme qui accueillit l'aventurier, à son débarquement sur la plage d'Aleria. L'administration génoise avait été dans les siècles précédents si intolérable que depuis 1729 les habitants étaient révoltés contre leur maître et étaient prêts à se donner à un sauveur, quelque'il fût. Une intervention de l'empereur germanique, en 1731, n'avait produit aucun résultat ; celle d'un simple gentilhomme allemand faillit être plus heureuse. Né en 1694, à Cologne, élevé d'abord en Westphalie, puis à la cour de Versailles, comme page de la duchesse d'Orléans, il « y fut vite initié à la vie et aux intrigues de la Cour ».

Après de nombreuses aventures en Angleterre, en Suède, en Espagne, où il se maria et au cours desquelles, il se révéla souvent comme un malhonnête homme, il finit par échouer en Italie, à la cour de Toscane, en qualité d'agent secret. C'est là qu'il connut, grâce à un moine, les chefs Corses, exilés de leur patrie, Ceccaldi, Giafferi, Aitelli et qu'il entendit de leur bouche la détresse d'un peuple anxieux de trouver « un Rédempteur. » L'aventurier s'imagina peut-être que la fortune lui souriait enfin et que sur cette terre sauvage « aussi peu connue que la Californie et le Japon » il trouverait une couronne et une destinée glorieuse.

C'est pourquoi, quatre ans plus tard, après être allé à Tunis pour préparer son expédition, il débarquait sur la côte orientale avec quelques bottes et un peu de poudre. « Il était vêtu d'un long habit d'écarlate doublé de fourrure, couvert d'une perruque cavalière et d'un chapeau retroussé à larges bords, et portant au côté une longue épée à l'espagnole et à la main une canne à bec de corbin. » Son arrivée et son costume firent sensation ; quelques personnages de l'île auxquels il avait été annoncé l'attendaient du reste et après avoir prodigué les promesses ou distribué quelque argent, il fut élu Roi. On connaît ses institutions, ses difficultés, sa détresse financière, l'impopularité qui en résulte et l'indiscipline de ses sujets. On sait aussi que pour calmer leur impatience, il se décida à gagner le continent sous prétexte de s'y procurer l'argent tant de fois promis, peut être pour échapper aux dangers qui le menaçaient. Le 14 novembre, après un séjour éphémère de huit mois exactement dans son royaume, il débarquait à Livourne. (1)

(1) Cf. Sur toute cette partie de l'histoire de Théodore les mémoires de l'abbé Rostini, publiés par notre Société, de 1881 à 1885, dont M. le Glay s'est souvent servi.



IL BARON DI NIEWHOFF,

*de n fa*

*Grande di Spagna, Lord d'Inghilterra, Pari di Francia, Barone  
del S. Imperio, e Principe del Soglio Romano: e riconosciuto Re da Corsi*

*sotto il nome di*  
TEODORO I.

Alors commença la période la plus curieuse peut-être de son existence. Partout où il va les émissaires génois le suivent pas à pas et le font, à plusieurs reprises, arrêter. A Florence, à Rome, à Paris, en Hollande, il doit se cacher pour échapper à leurs dénonciations et même à l'assassinat, car sa tête a été mise à prix. Emprisonné pour dettes à Amsterdam, il réussit à se faire rendre la liberté et organise une compagnie commerciale, commanditée par des négociants hollandais, qui se chargera d'exploiter la Corse. Il enverra à ses sujets des munitions et des approvisionnements ; ceux-ci les rembourseront en huile, châtaignes et autres produits. Mais les Génois d'un côté, les Français de l'autre qui viennent de débarquer dans l'île, pour en hâter la pacification, paralysent les efforts de Théodore. Les trois navires qu'il affrète ne peuvent pas débarquer leur cargaison ; lui-même, avec le vaisseau **l'Africain**, obtient un insuccès identique. Entouré d'espions et de traîtres, il se confine en Italie dans une mystérieuse retraite et s'efforce de réchauffer le zèle de ses partisans par des lettres, que son neveu Frédéric apporte aux chefs. Mais, après une heure d'enthousiasme, le découragement vient : Frédéric, abandonné par son oncle, lutte de son mieux et cède enfin devant les forces de Maillebois (1740).

Cet échec de Théodore n'avait fait qu'augmenter sa célébrité. La caricature s'était emparé de lui. Une gravure allemande ridiculisait : « Le satyre visionnaire ou le rêve à l'état de veille dont l'image représente dérisoirement Théodore, premier et dernier en sa personne, pseudo-roi des Corses rebelles. » Mais si les uns se moquaient, les autres croyaient vraiment à la réussite ou à l'influence du comte de Neuhoff. Ainsi la sous-prieure du couvent des Saints Dominique et Sixte, Madame Angélique Cassandre-Fonseca qui dirigeait les affaires politiques du baron à Rome et en faisait « un

martyr, grand soldat du Christ ». Ainsi François, duc de Lorraine, et beau-fils de l'Empereur qui avait jeté ses vues sur la Corse et après s'être servi, en 1736, du louche Humbert de Beaujeu, avait, en 1740, recours à Théodore lui-même et lui promettait 1.500 fusils. La mort de Charles VI coupa court à ces projets. Le roi de Corse s'adressa alors à la France, par l'intermédiaire de son beau-frère, conseiller au Parlement de Metz ; il essayait « l'escroquerie politique » après l'escroquerie commerciale. On refusa de l'entendre et c'est alors que la guerre de Succession d'Autriche, en brouillant les puissances européennes, mit l'aventurier au premier plan.

Au mois de Janvier 1743, un navire anglais arrivait dans les eaux corses avec Théodore à son bord. Une proclamation était distribuée aux rebelles ; elle leur annonçait que le Roi, protégé par le gouvernement britannique, allait débarquer et chasser les Génois. Promesses vaines car si le comte de Neuhoff parut sur les côtes de la Balagne et distribua quelques munitions, il n'osa pas se priver de la protection d'une escadre anglaise et il revint à Livourne sans avoir rien fait. Pour atténuer l'effet de sa conduite, il essaya de séduire le représentant anglais en Toscane, Horace Mann ; celui-ci par curiosité et par désœuvrement consentit à nouer plusieurs entretiens avec un personnage qui l'intriguait. Il eut tôt fait de s'apercevoir que Théodore n'était qu'un « babillard » et il conseilla à son ministre de ne faire aucun fonds sur lui. Lâché par l'Angleterre, Neuhoff essaya de s'imposer à la Cour de Turin, très désireuse également de mettre la main sur la Corse ; de ce côté aussi on recula devant ses prétentions et on découvrit la vanité de ses promesses. Restait l'Impératrice Marie-Thérèse, dont l'époux François de Lorraine avait jadis convoité l'île. La famille autrichienne se berça un moment de l'espoir d'u-

tiliser l'influence du personnage ; elle prépara même une expédition qu'il devait conduire mais qui ne partit pas. La cour de Vienne se vengea de l'homme qui l'avait déçue ; elle le fit simplement expulser de Toscane et diriger sur la Westphalie (1747).

Théodore était désormais discrédité partout. Son rôle politique était fini, bien qu'il refusât d'abdiquer. Retiré à Londres et reçu pendant quelque temps dans la haute société, qui voulait satisfaire surtout sa curiosité, il fut bientôt emprisonné pour dettes. Après six ans de détention, bafoué par les uns, renié par les autres, il comparut devant un tribunal qui lui rendit la liberté « en échange de son royaume de Corse qu'il abandonnait aux créanciers. Théodore vécut encore un an, rejeté en prison, libéré une dernière fois, loqueteux et affamé, accueilli charitablement par un malheureux tailleur, chez lequel il mourut le 11 décembre 1756, échappant à une vie d'intrigues et d'aventures, non aux railleries posthumes de Walpole, de Voltaire et des comédiens.

C'est ainsi que se termine le récit de M. le Glay. On le suit avec plaisir car il est écrit d'un style alerte et sans que l'indication détaillée des sources fatigue en aucune façon le lecteur. L'ouvrage est assurément le meilleur qui ait été écrit depuis longtemps sur le compte du seul Roi qu'ait eu la Corse ; il met en œuvre presque tous les documents contenus dans notre Bulletin et beaucoup de pièces d'archives inédites, puisées à Gênes, à Turin ou à Paris. C'est dire qu'il possède une réelle valeur historique. Sans doute quelques unes des affirmations de M. le Glay nous semblent aventurées et nous lui reprocherions presque d'avoir trop mal parlé de son héros, qui ne fut pas seul responsable des échecs subis par les Corses de 1736 à 1740 ; vraisemblablement les chefs de la révolte et les révoltés eux-mêmes secondèrent mal leur

---

roi, qui fut en quelque sorte un peu une victime. Enfin il n'est pas plus avéré de prétendre (p. 11) que « les généraux allemands s'indignèrent de l'arrestation des chefs corses » qu'il n'est exact de dire (p. 13) « que Philippe V rejeta sans même les discuter les propositions d'Orticoni. » (1) Malgré ces inexactitudes de détail et beaucoup d'autres, l'ouvrage de M. le Glay est un bon et agréable livre que l'historien devra considérer comme une utile contribution à l'histoire de la Corse de 1736 à 1745.

---

(1) Une lettre de ce chanoine Orticoni aux chefs Corses se trouve aux archives de Gênes. Elle nous a été communiquée par le R. Père Marini et nous avons lu les engagements formels du roi d'Espagne envers les révoltés. Il devait leur venir en aide de toutes les manières.



# LA CONQUÊTE DE LA CORSE

## PAR LES FRANÇAIS

---

A cette biographie de Théodore de Neuhoff fait actuellement suite l'ouvrage qui a pour titre « La Corse pendant la guerre de la succession d'Autriche. » (1) L'auteur, reprenant avec plus de détails le récit des intrigues anglo-autrichiennes, auxquelles avait été mêlé le roi de Corse, essaye de faire l'historique des entreprises anglaises, sardes et autrichiennes sur la Corse, pendant la guerre de la succession d'Autriche, de 1741 à 1748. L'intérêt de l'ouvrage réside surtout dans l'utilisation des pièces inédites conservées au Ministère des affaires étrangères de France, au Record Office d'Angleterre, et aux archives d'Etat de Turin, de Gênes, de Naples, ainsi que de Florence. Il est juste d'ajouter que l'auteur reconnaît avoir

---

(1) Histoire de la Conquête de la Corse par les Français. La Corse pendant la Guerre de la Succession d'Autriche par André le Glay, avec gravures, plans, un appendice de pièces justificatives et une table alphabétique. 268 pages in-8° (1912). A Monaco, imprimerie de Monaco et à Paris, librairie Picard et fils.

tiré des renseignements très utiles des publications de notre Société, sur cette période.

Les pages que M. le Glay a consacrées à l'étude de la politique anglaise au sujet de la Corse sont les plus curieuses. Elles prouvent clairement que le gouvernement britannique songeait à mettre les mains sur cette île dès 1730. A cette date, il y nouait déjà des relations avec les rebelles. L'intervention française lui causa du dépit et même de la colère, quand il put craindre que la France ne s'installât à demeure dans l'île. Pour empêcher un tel événement, l'Angleterre excite la méfiance des Génois et leur offre sa garantie, éveille la jalousie de la cour de Vienne que l'action isolée du cardinal Fleury a mécontentée. « Il faut que la cour de Vienne demande notre concours, disait-elle ; car l'affaire de Corse regardée jusqu'à présent par l'Europe comme une question insignifiante peut, à l'heure actuelle, devenir la cause d'une guerre générale. » Cet aveu est la preuve certaine que l'alliance anglo-autrichienne a d'abord été préparée pour faire échec au bloc franco-espagnol dont on craignait avec raison l'établissement en Corse.

Or ces négociations qui avaient pour but de garantir la possession de la Corse à la République de Gênes n'étaient qu'une comédie. Gênes trahissait la France qui venait de faire une expédition en sa faveur contre les insulaires et l'Angleterre se jouait de la République qu'elle voulait déposséder de la Corse. Le gouvernement français informé de cette duplicité faillit se fâcher. Un troisième larron survint : la Sardaigne. Dans la guerre qui se préparait, elle cherchait l'alliance la plus profitable et avouait « qu'elle ne se donnerait pas à bon marché. » La surenchère, dit M. le Glay, fut mise par les ennemis de la France et voilà pourquoi les Sardes se rattachèrent au groupe anglo-autrichien. L'ambition de la

maison de Savoie a toujours été « persévérante et attentive, ne se laissant embarrasser par aucune question de sentiments ». Elle a tiré partie de toutes les circonstances ; même les plus mauvaises lui ont été profitables et il n'y a peut-être pas d'état contemporain dont la fortune ait été plus évidente. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle rêve d'une hégémonie sur l'Italie : pour commencer, elle s'emparera de la Corse qui, avec la Sardaigne, lui donnera les avant-postes de la péninsule. Cette politique convient assez à l'Angleterre, comme le dit le consul de Naples, à Gênes : « Le roi de Sardaigne est plus que jamais soutenu par l'Angleterre qui voudrait le rendre très puissant pour en faire une digue contre la France. » (1)

Ainsi se nouait en 1744 une triple alliance anglo-austro-sarde, dont la Corse était le pivot et dont le but était en partie la formation, au profit de la Sardaigne, d'une unité italienne dirigée contre la maison des Bourbons, française et espagnole. L'essentiel était pour l'Angleterre que sa rivale ne s'établît pas en Corse, d'où elle aurait dominé sur le bassin de la Méditerranée ; puis, après l'en avoir pour toujours expulsée, de faire attribuer l'île à la maison anglaise de Hanovre. Toute cette négociation, conduite par lord Newcastle à Londres, est vraiment ce que l'auteur appelle « de l'art dans la diplomatie ». On refuse à la République la garantie de possession de la Corse qu'elle demande avec humilité mais on cherche un prétexte d'intervention dans ce pays révolté. Le gouvernement britannique crut l'avoir trouvé en Théodore qu'il prit sous sa protection et fit transporter en Corse, avec ordre d'appuyer son débarquement ; la couardise du pseudo-roi fit échouer ce plan. Il feint alors de croire que Gênes se prépare à ven-

(1) Page 46.

dre l'île à l'Espagne ; l'amiral anglais Matthews menace insolamment les Génois et n'en obtient que de plates excuses « pour le mal qu'il leur fait ». Enfin la Grande Bretagne accepte les propositions de Dominique Rivarola, un traître et un intrigant, qui jouit malgré tout d'un certain crédit auprès de ses compatriotes et se fait fort d'introduire les Anglais dans sa patrie. Il fait la même promesse au Roi de Sardaigne et il est curieux de voir que dans ces affaires corses c'est à qui trompera le plus effrontément son correspondant ou son allié.

Quoiqu'il en soit la conquête de la Corse par les Anglais et les Sardes commença en Novembre 1745. Le comte Rivarola devait conduire les opérations et quant aux Génois on s'en souciait si peu, qu'on ne les avait même pas prévenus du bombardement de Bastia qui s'effectua le 15 novembre. Or cette expédition qui dura trois ans, avec des trêves et des arrêts aboutit à un échec. Les causes en sont nombreuses. C'est en premier lieu la mésintelligence qui règne entre les alliés, désireux de travailler « chacun pour soi » ; l'Angleterre, la Sardaigne, et bientôt même l'Autriche tentèrent de s'assurer la propriété de la Corse, au détriment des autres. En second lieu, le chef mis à la tête des Corses, Rivarola, se montra d'une notoire incapacité ; sa sottise et son impopularité le firent bientôt écarter par l'Angleterre. En outre, les chefs corses, qui avaient accueilli les secours des Anglais et feint d'accepter l'idée d'une République Corse sous le protectorat britannique, se jalousaient entre eux et rêvaient d'indépendance. Enfin et surtout, l'intervention énergique de la France conserva sa possession à la République.

Cette intervention avait été retardée par la défiance des Génois. « Ils voulaient bien recevoir de l'argent et ils pleuraient pour en avoir » ; ils traçaient le ta-

bleau le plus lamentable de leur situation en Corse, mais ils ne voulaient pas entendre parler d'une expédition militaire française dans ce pays. Or au mois de Juillet 1747, Rivarola, par un coup d'audace vint mettre le siège devant Bastia, occupa Terra-vecchia et pressa si énergiquement la citadelle de Terranuova que sa capitulation parut inévitable. Si l'escadre anglaise de six vaisseaux qui croisait entre Bastia et Livourne était intervenue, l'évènement se serait aussitôt accompli ; mais elle ne bougea pas, car le gouvernement britannique était en ce moment occupé à négocier avec l'Espagne. Profitant de la mort de Philippe V et de l'avènement d'un nouveau Roi à Madrid, l'Angleterre offrait la paix et la Corse à l'infant espagnol don Philippe, dans l'espoir de brouiller les Bourbons de France et d'Espagne et peut-être aussi d'obtenir d'importantes concessions commerciales dans l'Amérique. « Un accommodement avec l'Espagne, disait le duc de Newcastle, est un si grand objet pour l'Angleterre, qu'elle est résolue de ne pas risquer de le manquer pour une chose qui lui semble de si peu d'importance comme la Corse. » La question de Gibraltar, que la cour de Madrid réclamait, fit échouer les pourparlers. Mais pendant qu'ils duraient, l'escadre britannique était restée inactive et son amiral sourd aux prières du roi de Sardaigne. « Du moment qu'ils ne croyaient pas devoir recueillir des bénéfices personnels, les Anglais n'entendaient pas perdre leur temps à protéger et à consoler un peuple gémissant. »

Le gouvernement français mit ces tergiversations à profit. Sur les instances, cette fois sérieuses, de la République de Gênes, une troupe de 500 hommes fut envoyée, le 1<sup>er</sup> Septembre 1747, au secours de Bastia. Elle était commandée par le colonel de Choiseul-Beaupré qui réussit parfaitement à repousser Rivaro-

la de Bastia. Une contre attaque de 700 austro-sardes dirigée par le chevalier de Cumiana échoua. Le duc de Richelieu, qui se trouvait à Gênes, comme représentant de la France, fit partir à la hâte, au début de 1748, un nouveau renfort. Il allait être suivi d'un troisième, plus important encore, sous les ordres de M. de Cursay, dont l'arrivée à Bastia rendit désormais impossible tout succès des Austro-Sardes. Ainsi l'action énergique et décisive de la France terminait la campagne et la paix prochaine d'Aix-la-Chapelle allait ruiner les convoitises de la Sardaigne et les menées de l'Angleterre.

L'ouvrage de M. Le Glay s'arrête à l'arrivée du marquis de Cursay. Il renferme les mêmes qualités que le précédent : le style vif, alerte, élégant parfois entraîne le lecteur à en terminer la lecture ; mais il arrive que l'exposé des négociations si complexes, auxquelles le sort de la Corse donna lieu, est alourdi par de trop longues et trop nombreuses citations. L'intérêt du récit y perd, mais la curiosité de l'historien en est satisfaite. A vrai dire, l'Histoire de la conquête de la Corse par les Français est peut-être beaucoup plus un recueil de documents que l'histoire même de cette conquête. Il ne faut pas s'en plaindre.

**A. Ambrosi.**

# BIOLOGIE

---

La bibliothèque médicale de la Corse s'est enrichie récemment de trois études de grand intérêt, très documentées, pleines de renseignements et d'enseignements.

Ces études, de lecture attachante sont dues à M. Marcel Léger, médecin-major des Troupes Coloniales, à qui l'Institut Pasteur a confié le soin d'apporter des notions précises sur l'intensité du Paludisme en Corse, sur sa répartition dans les diverses parties de la Côte Orientale et d'étudier les mesures pratiques qu'il conviendrait de prendre pour restreindre les ravages causés par la maladie.

## I

LE PALUDISME EN CORSE. RECHERCHES MICROBIOLOGIQUES. ETUDES PROPHYLACTIQUES.

— Léger (Marcel, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe des Troupes Coloniales). — Publication de l'Institut Pasteur. Laval, L. Barnéoud et C<sup>o</sup>, 1913 br. in-8°, 60 p., plan du domaine de Casabianca, tableaux; h. t., carte de la région orientale de la Corse.

Introduction. — PREMIÈRE PARTIE : p. 7.  
Index endémique du paludisme. Essai de dénombre-

**ment des gîtes à anophélines.** Bastia. Plaine orientale de Bastia au Golo. Plaine orientale du Golo à l'Alesani. Plaine orientale de l'Alesani à l'étang d'Urbino. Plaine orientale de l'étang d'Urbino au Travo. Plaine orientale de Travo à Bonifacio. Vallée du Golo. Région d'Ajaccio. Tableaux et conclusions. — DEUXIÈME PARTIE : p. 36. **De l'anti-paludisme tel qu'il est pratiqué et tel qu'il devrait l'être.** Diminution du réservoir de virus par la quininisation. Lutte contre les anophélines. Protection mécanique contre les Anophélines. — TROISIÈME PARTIE : p. 49. **Fonctionnement de champs de quininisation. Résultats obtenus.** Quininisation préventive à Casabianda ; à Paludone ; à Marchigliani ; au Lago ; à Biguglia-village. — Conclusions, p. 57.

Le Paludisme avec ses modalités cliniques variées, fièvres continues ou rémittentes, fièvres intermittentes, accès pernicieux, domine la nosologie de la Corse.

La Côte orientale est malsaine sur toute son étendue de Bastia à Bonifacio ; la durée de la vie humaine est de 23 ans à Aleria.

Le pourcentage des individus trouvés parasités par l'hématozoaire du paludisme, ou index hématologique varie dans d'assez fortes proportions suivant la saison. Il subit une ascension marquée pendant les mois les plus chauds de l'année ; ainsi à Fort-Aleria, il passe de 15 en mai, à 53 en août. Le maximum d'intensité se révèle dans la région comprise entre Alistro et Aléria-gare, puis à Ghisonaccia ; l'intensité est moindre dans la région de Biguglia (index de 7 à 10). La poussée épidémique de l'été est d'ordinaire la règle en pays paludéen.

Le moyen communément employé en Corse pour lutter contre le Paludisme est l'exode annuel sur les hauteurs dès l'apparition des chaleurs. Mais les pay-



sans n'échappent pas ainsi à l'infection palustre dont la période endémo-épidémique dure près de la moitié de l'année.

La Ligue Corse contre le Paludisme a porté la question de prophylaxie sur le terrain scientifique. L'emploi de la quinine à titre préventif a été préconisé ; des installations de treillis métallique ont été aménagées aux portes et fenêtres de quelques maisons dans les localités insalubres. Ces efforts de la Ligue ont été couronnés de quelques succès ; le taux de la morbidité palustre a diminué dans certaines collectivités ; les accès pernicioseux sont devenus plus rares. Mais la Corse paie encore un lourd tribut à l'endémie palustre. La quinine est généralement mal prise. Sans demander conseil au médecin, les fiévreux absorbent au moment de leurs accès des doses parfois excessives. L'accès enrayé, ils arrêtent toute médication ; la récurrence se produit fatalement. La quinisation à titre préventif ne se pratique pour ainsi dire pas. Le plus grand nombre des treillis métalliques installés gratuitement par les soins de la Ligue sont dans un état lamentable. Enfin la lutte contre le Paludisme est d'autant moins facile en Corse qu'un certain nombre de médecins ne croient pas à la transmission par les anophèles ou ne font jouer à ces insectes qu'un rôle secondaire, le rôle principal revenant à l'eau de boisson.

Pour amener l'extinction du Paludisme dans une région donnée, il faut :

1° Diminuer de façon sensible par la quinisation le nombre des sujets dans le sang desquels les anophèles peuvent puiser les parasites.

2° Combattre les moustiques en livrant une lutte implacable à leurs larves.

3° Protéger contre les piqûres des anophèles et les malades et les gens sains.

## 1°

La quinine est le seul spécifique du Paludisme. La distribution quotidienne du médicament devrait être appliquée en Corse pendant la mauvaise saison dans les prisons, dans les écoles, dans les diverses administrations de l'Etat situées dans les régions paludéennes. La distribution doit être faite par un agent responsable dont la conscience doit être la qualité primordiale.

## 2°

La lutte contre les anophélines adultes est pratiquement impossible ; c'est au stade aquatique qu'il faut détruire les anophélines.

La lutte doit être entreprise au moyen de **grandes mesures antilarvaires** relevant de l'art de l'ingénieur : 1° Régularisation du lit des cours d'eau dans la partie basse ; 2° Fixation des foci ou embouchures ; 3° Comblement, débroussaillage et égouttement des marais ; 4° Régularisation des cuvettes des étangs ; 5° Adduction d'eau potable.

Les étangs en communication avec la mer ne sont nullement dangereux, les larves d'Anophèles ne pouvant vivre dans l'eau salée.

L'adduction d'eau potable est une mesure d'hygiène générale ; mais elle offre aussi ses dangers. En pays paludéen, toutes les fontaines doivent être munies de fermetures automatiques permettant de puiser l'eau seulement au moment du besoin. L'écoulement du liquide doit être prévu, pour éviter les divagations à travers le maquis ou les champs et la création de nouveaux gîtes de larves d'Anophélines.

Les **petites mesures antilarvaires** doivent toujours accompagner les précédentes. Il faut supprimer toutes les collections d'eau stagnante au voisinage des loca-

lités palustres. La création d'une brigade de cantonniers antimoustiques rendrait les plus grands services. Ces agents fureteurs opéreraient autour des localités habitées, faisant disparaître par le balayage ou un coup de pioche donné à propos les petites flaques d'eau, répandant du pétrole sur les gîtes plus étendus, signalant la présence de ceux pour lesquels des travaux de quelque importance seraient nécessaires.

## 3°

La protection contre les anophélines doit être mécanique. Elle a pour but d'empêcher les anophélines de puiser dans le sang des paludéens l'hématozuaire spécifique et d'inoculer la maladie aux sujets sains. La moustiquaire de lit assure la protection individuelle. Les treillis métalliques forment une défense mécanique collective. En 1905, 28 maisons des communes de Ghisonaccia et d'Aleria ont été partiellement grillagées ; elles abritaient 151 personnes. Le nombre des cas de fièvre tomba chez ces habitants de 80 en 1904 à 18 en 1905. Mais cette prophylaxie mécanique, très efficace, exige une attention soutenue ; les treillis endommagés ou déchirés n'assurent aucune protection.

L'antipaludisme en Corse doit encore :

1° Entreprendre dans les écoles une énergique campagne de vulgarisation par des planches murales, des projections, des conférences.

2° Réglementer la vente de la quinine par des textes analogues à ceux en vigueur en Algérie depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1910. Mettre entre les mains des médecins de l'Assistance le médicament spécifique directement, en quantité suffisante, et sous une forme facile à prendre.

3° Faire des distributions régulières de quinine à titre préventif dans les écoles, les prisons, les services de l'Etat installés dans des localités palustres.

La prophylaxie médicamenteuse, l'absorption de quinine **préventive** permet aux travailleurs de passer la saison dangereuse sans émigrer et en échappant aux atteintes du mal. Il suffit de s'astreindre à l'absorption régulière de doses faibles de sels de quinine. Les résultats obtenus dans les champs de quininisation préventive ont été excellents, notamment à Biguglia-village.

Il est hors de conteste que le peu d'essor économique de la Corse est dû en grande partie au Paludisme, qui ne permet par exemple de cultiver que 20.000 des 200.000 hectares de terrains de la Plaine Orientale. Dès 1848, Blanqui a poussé le cri d'alarme : « L'assainissement est une question de vie ou de mort pour le pays ».

La lutte contre le Paludisme repose actuellement sur des données scientifiques bien établies, et le moment est propice pour entreprendre en Corse une prophylaxie raisonnée, puisque l'Etat a décidé d'apporter généreusement une aide pécuniaire importante au Département et que d'importants travaux vont être commencés pour assainir la Côte Orientale.

On n'aura garde d'oublier que la prophylaxie du Paludisme est particulièrement difficile. La maladie est déconcertante par ses formes larvées passant aisément inaperçues, et ses récurrences parfois à échéances très longues.

L'antipaludisme ne peut donc être qu'une œuvre de longue durée, nécessitant des efforts persévérants, des dépenses assez fortes et une surveillance technique méticuleuse.

Mais les difficultés de la lutte ne doivent pas rebuter les bonnes volontés car il s'agit d'une question

primordiale pour la Corse. Nos compatriotes doivent avoir tous à cœur, suivant l'expression de P. Zuccarelli, de faire de « l'Île de Beauté » une « Île de Santé ».

## II

### FOYER DE MELITOCOCCIE EN CORSE

**Léger (Marcel)** et **Dominici-Urbani (Ch.)**. — Bull. Soc. Pathol. exot., Paris, 9 Octobre 1912, T. V., N° 8, p. 657-667.

Une épidémie de Fièvre de Malte sévit depuis une dizaine de mois dans les cantons du N. de la Corse. La maladie qui a été précédée et est accompagnée d'une épizootie sur les chèvres, a entraîné une morbidité relativement élevée et causé quelques décès.

La région infestée, à l'extrémité septentrionale du Cap-Corse, est une des parties les plus riches de toute l'Île, grâce à la variété de ses cultures et à l'industrie de ses habitants. Elle exporte en particulier à Bastia, du lait, du fromage frais et du broccio à la réputation méritée.

Il est dangereux de consommer le lait de chèvre cru. Les fromages de chèvres ou de brebis peuvent aussi transmettre le germe de la maladie. A notre avis, le bruccio peut également être dangereux. Certes il est fabriqué avec du lait de chèvre que l'on fait bouillir à petit feu, après l'avoir additionné d'une certaine quantité de petit lait et d'eau. Mais lorsqu'il n'est pas consommé de suite, il tend à se dessécher, et pour le rendre plus moelleux, les marchands ajoutent, au moment de la vente, une nouvelle quantité de lait, cette fois cru. D'ailleurs, le bruccio peut être souillé par les germes pathogènes dans les manipulations après la cuisson. Les bergers, qui fabriquent

eux-mêmes ce produit, négligent le plus souvent de se laver les mains après avoir effectué la traite de leurs animaux.

Dans la presque totalité des cas de Fièvre de Malte observés au Cap Corse, la contamination par les chèvres infectées est absolument certaine. Mais le contagement direct, pendant la traite, au niveau d'éraillures des mains a été plus fréquent que l'infection par ingestion de produits alimentaires contenant le microcoque pathogène. Un autre mode de transmission paraît être le transport à la bouche du germe infectieux par les sujets négligeant absolument de se laver les mains après avoir traité leurs chèvres.

L'importance de ce foyer de Fièvre de Malte mérite qu'on y prête attention. Des mesures sévères devront être prises pour enrayer la propagation de la maladie.

### III

#### FIEVRE DE PAPPATACI EN CORSE

**Léger (Marcel)** et **Séguinaud (J.)**. — Bull. Soc. Pathol. exot., Paris, 13 Nov. 1912, T. V. n° 9, p. 710-713.

La **Fièvre de pappataci**, état fébrile éphémère, à virus transmissible par le **Phlebotomus pappatasii** et qui sévit en Dalmatie, en Herzégovine, en Crète, à Malte, en Calabre, à Messine et à Parme, vient d'être caractérisée en Corse.

Tous les ans, durant les mois chauds, sévissent à Bastia de véritables épidémies de fièvres de courte durée, étiquetées paludisme ou courbature fébrile. Ces fièvres, d'après les croyances locales, se contractent tout particulièrement à Toga. Elles sont toujours d'un pronostic bénin quoiqu'elles puissent entraîner après elles une grande lassitude et une forte dépres-

sion intellectuelle. La quinine paraît n'avoir aucune action sur l'évolution ou la durée de cette fièvre éphémère qui disparaît au bout de 4 à 7 jours.

Le **Phlebotomus pappatasii**, est un petit diptère facilement reconnaissable au revêtement dense de poils recouvrant le corps et les ailes et qui lui donne l'aspect d'un petit papillon de nuit. Il doit être incriminé (1) comme agent de transmission de la « **Fièvre de Toga** » qui n'est autre que la **Fièvre de pappataci**.

J. Mansion.

---

(1) Pendant l'automne de 1912, je n'ai pas pu trouver les Phlébotomes adultes ; mais j'ai observé, le 1<sup>er</sup> Juin 1913, dans ma propriété située sur les premières collines qui dominant la plage de Toga, une éclosion très importante. Ces Phlébotomes ne paraissent pas devoir être rattachés à l'espèce « pappatasii ». Une étude de ces diptères sera publiée prochainement. — J. M.





Société des Sciences Historiques et Naturelles  
DE LA CORSE

---

**HYMENOPTÈRES DE CORSE**

---

**Le Pélopie Tourneur**

PAR

**J. MANSION**

*Professeur au Lycée de Bastia*



**BASTIA**

**IMPRIMERIE A VAPEUR JOSEPH SANTI**

— 1913 —



# HYMENOPTERES DE CORSE

---

## Le Pélopée Tourneur

---

### I

#### LA VIE DE LA MERE

« En observant les Hyménoptères, disait Emile Blanchard, dans « **Les Métamorphoses des Insectes** », on ne songe plus à rencontrer la beauté ; un intérêt d'un ordre plus élevé saisit l'esprit. Contraste merveilleux dans la nature, que celui du splendide Papillon ou du magnifique Bupreste avec l'Abeille solitaire. D'un côté, tout l'éclat extérieur imaginable dans une existence vide. De l'autre côté, une charmante simplicité extérieure dans une existence occupée par le travail, par les soins maternels, où se déploient toutes les admirables ressources de l'instinct poussé au degré suprême... »

Parmi les insectes, les **Mouches à quatre ailes** des anciens auteurs, les Hyménoptères sont en effet ceux qui montrent au naturaliste les plus extraordinaires manifestations de l'activité maternelle. L'abeille et la fourmi, exemples connus de tous, forment de popu-

leuses colonies qui sont d'étonnants modèles d'organisation sociale ; mais tous les hyménoptères possèdent, plus ou moins développée, une industrie qui assurera à leur progéniture logis confortable et nourriture choisie. Les larves des Cynips vivent dans les excroissances ou galles produites sur les végétaux au point où la mère Cynips a enfoncé sa tarière ; des fouisseurs creusent dans le bois ou dans la terre des logements pour leurs larves ; les guêpes construisent des maisons de carton. L'intéressante foule des hyménoptères nous montre des mineurs et des tapissiers, des maçons et des potiers, et dans leur tourbillonnement affairé, industrieux, nous apercevons ça et là, fréquemment, le parasite qui guette les vivres ou le logis du voisin.

Un de ces insectes, ouvrier en argile et potier expérimenté, le **Pelopœus spirifex**, L., vint me rendre visite l'été dernier, et construire sous mes yeux ses cellules de boue. Le Pelopée tourneur appartient à la famille des Sphégides ; c'est un insecte méridional qui habite le midi de la France, le nord de l'Afrique, l'Asie Mineure...

Puisque l'insecte, très familier, venait s'offrir à l'observation, construisant son nid dans la cheminée de la cuisine, l'occasion était bonne de relire les merveilleuses descriptions de l'entomologiste Fabre, de Sérignan. Après les études minutieuses du naturaliste provençal, suivant le chemin qu'il avait tracé, je ne pouvais avoir l'espoir de faire des découvertes ; j'ai relu, toujours avec le même plaisir, les pages captivantes de ses « Souvenirs entomologiques » (1). En compagnie du

---

(1) Fabre (J.-H.). — Souvenirs entomologiques. Etudes sur l'instinct et les mœurs des Insectes. Paris, Ch. Delagrave — (Le Pélopie, 4<sup>e</sup> Série, p. 1-17, et 21-21). — Voir : Appendice, p. 175.

Maître, j'ai vu le Pélopée dans ses évolutions : « l'insecte étrange, prompt d'allure, svelte de forme, portant appendu au bout d'un long fil son ventre en cucurbite ». Mais on n'interroge jamais vainement l'insecte ; les frémissements de ses antennes, le bruissement de ses ailes, les courts mouvements de ses pattes ou de ses mandibules, donnent souvent réponse aux questions compliquées que pose notre curiosité. De juillet à novembre, dans ces conversations quotidiennes, le Pélopée me révéla encore quelques-uns de ses secrets. Je les ferai connaître en racontant sa vie.

Pour le Pélopée, la vie libre, au grand soleil, commence vers la fin juin ou au début de juillet. Quittant ses enveloppes de nymphe et le nid qui l'abrita pendant l'hiver, la femelle procède à sa première toilette : la tête et les antennes sont soigneusement lissées par les pattes antérieures ; le thorax et l'abdomen sont débarrassés de toute souillure. Le mâle, rôdant aux alentours, ne tarde pas à se présenter ; alors s'accomplit le premier acte de la longue et laborieuse série où se dépensera toute la vie de la femelle. Mes longues stations en plein soleil, parmi les fenouils et les carottes sauvages, ne m'ont point fait témoin de la fécondation ; mais j'ai pu l'observer avec des insectes captifs, et je reviendrai plus tard sur son histoire.

Dès lors, la femelle ne s'accorde guère de repos : on la voit rarement, pendant le jour, sur les fleurs des jujubiers qui entourent la maison, suçant le miel à la surface du disque jaune qui forme le fond de la corolle ; tandis que le mâle se régale de gouttelettes parfumées et sucrées, visite les fenouils, cherchant encore quelques instants d'amour, et usant en vols folâtres sa vie désormais inutile.

Sans façon, par une chaude journée de juillet, le Pélopée corse, bourdonnant à peine, pénètre dans la cuisine ; faisons la présentation : habillée de noir et pa-

rée de jaune, la femelle, de forme élancée, a environ 23 millimètres de long. La tête, les antennes enroulées, le thorax, sont entièrement noirs ; l'abdomen, d'un noir luisant est attaché au thorax par un long pédicule jaune. Les pattes postérieures, sont longues, jaunes, avec les extrémités des cuisses et des jambes noires ; les première et deuxième paires de pattes ne sont jaunes qu'à partir de l'extrémité de la cuisse ; les tarses sont bruns. Les ailes légèrement enfumées, posées à plat, couvrent la moitié de l'abdomen.

L'insecte voltige autour de la pièce, passe et repasse devant le foyer ; d'un vol saccadé, il suit les solives, les rayons couverts d'ustensiles, et revient souvent sous le manteau de la cheminée, place chaude et confortable où il installe de préférence son nid d'argile. Souvent, il faut au Pelopée abri rustique ; il délaisse la ville pour la campagne, les chambres tapissées pour la cuisine blanchie à la chaux ou les recoins sombres de la large cheminée brunis par les flambées de sarment et de maquis. « Mais, se demandait Fabre, où logeait le Pelopée avant qu'il y eût des logis maçonnés par l'industrie humaine ; où mettait-il à couvrir sa nichée de larves avant qu'il y eût des cheminées ? Peut-être est-il un émigrant des régions africaines, qui, venu du pays de la datte au pays de l'olive, trouve en ce dernier le soleil insuffisant, et supplée le climat cher à sa race par le climat artificiel de l'âtre. » Les froids de l'hiver sont certainement moins à craindre, pour notre Pelopée bastiais que pour ses confrères de Provence, aussi l'ai-je vu souvent, construire dans des endroits peu abrités, dans l'embrasure des fenêtres, sous les poutres des remises, des écuries, des poulaillers, ou enchasser ses cellules dans l'argile qui, pour ces constructions légères, sert ici de ciment et lie les pierres de l'édifice. C'est peut-être de cette façon, en bâtissant dans les premiers murs de pisé qu'il a

quitté l'abri de pierre originel, ou le talus d'argile, pour nos constructions humaines. Cependant je ne l'ai pas encore rencontré dans les tas de pierrailles où le naturaliste provençal eut la chance, à trois reprises, de trouver ses nids délabrés. En Algérie, paraît-il, il nidifie sous les pierres.

On a déjà signalé les emplacements extraordinaires occupés, dans la pièce préférée de la maison, par les nids du Pelopée devenu soudainement indifférent : l'intérieur d'une gourde où un fermier tenait son plomb de chasse ; sur une pile de registres ; dans une casquette ou dans une blouse appendue au mur ; dans le vide d'une brique creuse ; dans un tronçon de canal de plomb ; sur les rideaux de calicot d'une fenêtre. Les Pélopées montrent en Corse semblable indifférence.

La surface d'un rayon inutilisé, le fond d'un tamis renversé, sont supports avantageux pour un fragile nid de boue ; mais que faut-il penser du choix d'un gant de laine déposé sur une table ; quel avenir était réservé, si je n'avais pris soin du nid, à la nichée installée dans un panier à ouvrage, parmi les bobines de fil et les chiffons ; entre les branches d'un sécateur, et mieux encore sur un étroit crochet de fer vissé dans une planche ? Où pouvait s'installer l'insecte qui volait autour d'un spectroscopie dans la salle de physique du Lycée ?

Ces emplacements sont d'autant plus extraordinaires, que l'insecte les adopte rapidement, alors que je l'ai vu, pendant des heures, préparer son installation sur le mur régulier de la cheminée ; de ses mandibules arrachant le crépi, rabotant avec ardeur, tout en bourdonnant une aigre chanson, passant à pas lents, et repassant vingt fois aux mêmes points. Peut-être certains individus de tempérament aventureux, peuvent-ils s'affranchir des règles respectées en général par l'espèce ?

L'emplacement du nid est trouvé ; l'insecte devient potier. Le Pélopée prend son vol vers le réservoir du jardin où s'amasse l'eau d'arrosage, à vingt mètres de la porte. Au pied du mur, la terre est humide ; c'est là le chantier, la carrière d'argile, activement exploitée pendant toute la saison par tous les Pélopées du voisinage. « Les ailes vibrantes, les pattes hautement dressées, l'abdomen noir bien relevé au bout de son pédicule jaune, le Pélopée râtisse de la pointe des mandibules ; il écrème la luisante surface de limon. Ménagère accorte, soigneusement retroussée pour ne pas se salir, ne conduirait pas mieux besogne si contraire à la propreté du costume. » De courts et brusques mouvements de la tête rejettent en avant pierres et graviers inutilisables. Les pièces buccales lisent l'argile, dessinent un sillon circulaire et isolent un petit dôme, hémisphérique, d'un demi-centimètre de diamètre dont la surface luisante paraît plus humide que la terre voisine ; un coup de pioche des mandibules soulève la motte qui s'arrondit entre les pattes antérieures. Les mandibules saisissent la pilule et l'insecte part.

Son vol l'amène toujours au même point de la surface du mur, sur lequel très souvent, il doit faire, à pied, un court trajet jusqu'à la place adoptée pour la construction. Au point d'atterrissage, le Pélopée prend pied, et, la pilule de boue entre les mandibules, relevant la tête, il monte rapidement le long du mur. Brusquement, la pilule est appliquée et étalée sur l'enduit de suie de la cheminée où elle fait tache claire. Les antennes vibrent, recourbées en boucles sur le mur ; « une stridulation saccadée, chansonnette de travail » produite par les vibrations du thorax accompagne les vifs mouvements des mandibules étalant la boue. L'ouvrier s'arrête, la chanson s'éteint, la première assise de l'édifice est posée.



Le Pélopée fait un brin de toilette, frotte ses pattes postérieures, lisse son corselet velu, passe l'une après l'autre les pattes antérieures entre ses mandibules, fait quelques pas, et s'élançe pour cueillir une nouvelle pelote de boue. Il est très difficile de suivre de l'œil le vol de l'insecte ; mais comme il passe toujours au même point, à la même distance des divers objets qu'il rencontre, arbres ou murs, il est possible de repérer exactement son trajet et de le retrouver au chantier d'argile. Si la place est occupée par un confrère, le Pélopée attend son tour quelques instants, ou s'installe à côté ; s'approche-t-on, il sautille ça et là, sans jamais s'éloigner beaucoup et vient enfin faire sa récolte là où l'argile possède la plasticité convenable. Et le voyage recommence.

La deuxième pilule est étalée de façon à former sur la première un léger bourrelet en demi-cercle, soudé au mur à ses deux extrémités ; une autre pilule en augmente la hauteur et bientôt une sorte de coupelle est accolée au mur comme un petit bénitier. La terre est déposée d'abord sur les côtés, puis le bord extérieur est façonné ; les bourrelets de boue se succèdent ensuite avec le même diamètre et la cellule cylindrique s'élève. A chaque voyage le Pélopée recommence son ascension le long du mur et pétrit avec ses mandibules qui passent vivement, à petits coups, le long du bourrelet et lissent l'argile ; il construit en chantant, fait sa toilette et s'envole.

J'ai souvent surveillé le retour du potier apportant ses pilules, en comptant patiemment les minutes et les heures, le nombre de voyages et les pilules. La durée du voyage varie sans doute avec la distance ; mes Pélopées qui s'approvisionnaient à une vingtaine de mètres du nid, apportaient en moyenne sept pilules en dix minutes.

Quelquefois, aux trois quarts de l'ouvrage, l'insec-

te cesse ses voyages, puis revient et bâtit pendant deux heures ; mais si rien ne vient le distraire, si un vol d'hirondelles ou une averse brusque ne viennent point l'interrompre, la cellule s'achève régulièrement en une heure par l'apport de trente-huit ou trente-neuf pilules. Les deux derniers bourrelets, un peu en retrait sur les autres, forment un col très court ou une margelle dont le bord arrondi est soigneusement poli. L'insecte passe alors sa tête dans l'ouverture, lisse pattes et antennes, fait une longue toilette, puis un tour d'inspection sur la cellule. Il s'envole et ne reparait pas.

La petite construction forme un cylindre de deux centimètres et demi de longueur sur un centimètre de largeur, ouvert à sa partie supérieure (1) ; sur la surface brune, on compte une douzaine de bourrelets séparés par un sillon oblique, à concavité supérieure, tracé par la pointe de la mandibule dans l'argile plastique. La cellule n'est cependant qu'un demi-cylindre accolé obliquement au mur ; si on la détache de son support, elle est ouverte sur le flanc de haut en bas. Certaines cellules sont rugueuses, épaisses et grossières, d'autres très fines, légères et comme polies à la surface.

Tout imprégnée d'humidité, la terre est de couleur sombre ; après une heure ou deux, la cellule est sèche de couleur claire et souvent uniforme si l'approvisionnement s'est fait au même chantier. Pour Fabre, la boue du chantier est utilisée telle qu'elle est cueillie ; elle n'est pas améliorée par la salive de l'insecte. D'autres hyménoptères maçons, les **Chalicodomes** que j'ai observés dans les rochers du vallon de Toga, construisent avec une poussière calcaire imbibée de leur salive, des cellules résistantes que l'acier ébrèche difficilement. Mais les cellules du Pélopie sont

---

(1) Voir : Pl. I, fig. I.

très fragiles, et ne paraissent que limon desséché ; la moindre pluie les changerait en un bloc de boue ; les pilules sont faites certainement de terre très humide ; cependant la salive du potier joue peut-être un rôle, soit au moment de la récolte, soit pendant la construction, car, la pilule m'a paru quelquefois plus humide que la terre du chantier ; j'ai vu des Pélopées s'approvisionner dans une vigne au sol desséché ; en d'autres circonstances, l'insecte peut imbiber de salive sa maçonnerie, pour la perforer plus facilement ; enfin le Pélopé tourneur communique à l'argile, sans doute par une sécrétion incorporée à la pâte, une propriété spéciale, car la terre de ses nids frappe vivement les sens de certain *Ichneumon* parasite, tandis que celui-ci n'est pas attiré par la boue ordinaire non pétrie par l'insecte maçon.

Évaluons maintenant l'effort du Pélopée, et ce que lui coûte sa cellule. Les moyennes de nombreuses mesures disent : la cellule sèche pèse trois grammes ; chaque pilule pèse environ dix centigrammes ; un bourrelet est fait de trois pilules ; l'insecte fait quarante voyages apportant ainsi quatre grammes de terre humide et parcourant environ seize cents mètres.

Si la cellule est bâtie dans l'après-midi, l'insecte ne reparait que le lendemain ; mais si la construction est achevée de bonne heure, le travail reprend bientôt, quelquefois avant le dessèchement du nid.

Le Pélopée tourneur, le potier pacifique est porteur d'aiguillon ; le maçon devient chasseur. Il chasse des araignées dont il bourre sa cellule. Tous les Pélopées du monde chassent des araignées.

D'ailleurs, ce n'est point pour s'abriter que le Pélopée a construit sa cellule ; ce n'est point pour lui-même qu'il chasse des araignées. Le Pélopée est frugivore ; quelques gouttes de liquide sucré font ses dé-

lices ; mais ses enfants sont carnivores ; ce sont les larves qui consommeront la potée d'araignées.

Avant d'approvisionner sa cellule, le Pélopée fait au nid une première visite, une visite d'inspection. Dès six heures du matin, à l'ouverture des portes, il se présente, sans pilule, sans araignée. Il fait un tour sur son domicile, pénètre entièrement dans la cellule, en sort, fait un nouveau tour, pénètre encore et visite le fond ; enfin il se repose et frotte ses pattes les unes contre les autres. Dans la journée, lorsque le nid est à peu près sec, après une absence d'une heure, la visite d'inspection a lieu dans les mêmes conditions. Après toute absence prolongée, cette visite est de rigueur ; puis la série des vols laborieux recommence.

Je n'ai pas pu observer le Pélopée en chasse ; sur ce chapitre, je n'ai rien à ajouter aux observations de Fabre : « La venaison ne manque pas de variété, jusque dans le même nid, la même cellule. Toute aranéide dont le volume n'excède pas l'ampleur de «a boîte à conserves peut faire partie de la ration. Mes relevés des vivres mentionnent les genres Epéire, Ségestrie, Clubione, Attus, Thérion, Lycose, dénombrement qui s'enrichirait sans doute encore s'il valait la peine de continuer la carte du menu. Les Epéires dominant. Celles que je vois revenir le plus fréquemment appartiennent aux espèces **diadema**, **scalaris**, **adianta**, **pallida**, **angulata**. L'Epéire diadème, à triple croix de points blancs sur le dos, est la pièce qui revient le plus souvent.

« L'Epéire, base habituelle de l'ordinaire, venant à manquer, toute autre aranéide est reconnue suffisante, même quand elle appartient à des groupes fort différents. On aurait tort cependant, d'ériger cette indifférence en principe trop absolu : il est à croire que, pour le Pélopée, il y a des qualités sapides et nutritives différentes d'une aranéide à l'autre. Plus fin con-

naisseur que Lalande, avec sa légendaire passion pour les araignées dodues, à saveur de noisette, il doit apprécier telle espèce mieux que telle autre ; il doit même en dédaigner absolument quelques-unes. De ce nombre est l'araignée domestique, **Tegenaria domestica**, qui tapisse de ses toiles les recoins de nos habitations.

« Au plafond de la cuisine, aux solives du grenier, c'est sa proche voisine ; tout à côté du nid de terre s'étale le repaire de soie. Au lieu d'expéditions dans le voisinage, quelques rondes sur les lieux mêmes de son établissement suffiraient au Pélopée pour opulente chasse : le gibier foisonne devant sa porte. Que n'en profite-t-il ? Ce mets ne lui va pas, et bien difficile serait d'en dire le motif... Pour nous et pour le Pélopée, c'est dommage qu'un tel dédain ; pour nous d'abord, qui posséderions dans nos demeures un inspecteur de plafonds préposé à l'extermination des fileuses de toile, souci des ménagères ; ensuite pour le Pélopée, qui, inscrit au livre d'or des insectes utiles, aurait réputation acquise et serait amicalement accueilli dans la ferme, au lieu d'en être pourchassé quand il est trop prodigue de sa boue.

« La biographie de tout prédateur a pour trait culminant la méthode d'attaque ; aussi me suis-je efforcé de voir le Pélopée aux prises avec son gibier. Mes patientes stations devant les lieux de chasse, vieux murs et fourrés de broussailles, n'ont pas obtenu grand succès. J'ai vu le Pélopée fondre soudain sur l'aranéide fuyant éperdue, l'enlacer et l'emporter sans presque suspendre son essor. Les autres giboyeurs mettent pied à terre, prennent posément leurs méticuleux dispositifs et distribuent les coups de lancette avec la calme lenteur que réclame une délicate opération. Lui, s'élançe, saisit et part, à peu près comme le font les Bembex. Il est à croire, tant le rapt

est prompt, que le Pélopée ne travaille du dard et des mandibules qu'au vol, pendant le trajet. »

A défaut d'observation directe j'ai mis sous cloche Epéïres et Pélopées, afin de voir le chasseur en lutte avec sa redoutable victime. Un Pélopée de mes élevages, nouvellement éclos, est mis en présence l'une petite Epéïre. Aucune attention n'est donnée à la bestiole. Je songe alors aux observations nombreuses et concordantes des entomologistes qui montrent qu'un insecte ne conduit jamais simultanément deux opérations distinctes. Le Pélopée, sans doute, ne fait point acte de chasse pendant la période de construction ; l'insecte nouvellement éclos ne convoite pas l'Epéïre puisqu'il n'a pas construit et n'a aucune cellule à approvisionner. J'emprisonne alors sous un entonnoir de verre un Pélopée qui apporte sa troisième araignée dans une cellule, et je le fais passer sous la cloche où court une grosse Epéïre. Voici enfin la solution du problème ! Du moins, je l'espère, car, à la première rencontre, l'hyménoptère bondit sur l'araignée ; les deux lutteurs roulent, leurs pattes se mêlent dans une agitation qu'il est impossible de décrire. Lorsqu'un court repos permet de comparer les positions des adversaires, le Pélopée tient dans ses mandibules la troisième patte gauche de l'Epéïre, tandis que de la pointe de son abdomen recourbé, il fouille sous le thorax de l'araignée. Mais après quelques frémissements les adversaires se lâchent. Une patte d'araignée reste sur le champ de lutte. Les deux animaux marchent rapidement sous la cloche en évitant de se neurter mutuellement.

Une autre fois, dans les mêmes conditions, chasseur et gibier sont réunis ; pendant une demi-heure ils marchent, se heurtent puis s'esquivent ; aucune attaque n'est tentée. Encore une fois la réponse fuit ; le problème reste entier. Il faudra profiter d'une heu-

reuse circonstance et observer l'insecte chassant les araignées du jardin.

Malgré les difficultés de la lutte, malgré les crochets à venin, les longues et embarrassantes pattes de l'araignée, le Pélopée apportant son gibier arrive toujours alerte et propre de tenue au point d'atterrissage. Il fait à pied, avec son araignée, le chemin qu'il faisait naguère avec une pilule : mais le mode de transport a changé. Pendant le vol, le Pélopée est sans doute alourdi par sa proie ; à pied, le charroi devient difficile. L'insecte redouble d'ardeur ; les quatre pattes postérieures seules sont utilisées pour grimper le long du mur ; les pattes antérieures soutiennent l'araignée, aussi voit-on souvent la tête et le thorax fléchissant sous le poids, tomber à chaque pas ; par un effort, à chaque pas la tête se relève. Les mandibules tiennent les chélicères de la proie placée, ventre en l'air, sous le thorax du Pélopée ; les huit pattes de l'araignée, mises en ordre, régulièrement allongées sur les côtés et dirigées en arrière sont maintenues par les pattes antérieures du chasseur (1). Péniblement si l'Epeire est volumineuse, allègrement si elle est petite, le Pélopée atteint la margelle de la cellule. Il grimpe sur l'édifice, présente sa tête à l'ouverture. Va-t-il introduire l'araignée et la pousser au fond avec sa tête ? Il semble hésiter, non, il se retourne, introduit doucement son abdomen dans la cellule, s'enfonce et disparaît, l'araignée aux dents.

L'orifice est rétréci, l'entrée à reculons est souvent difficile ; mais pareille difficulté ne se présentera plus lorsque le Pélopée apportera successivement huit ou dix araignées pour remplir la cellule ; il entrera alors la tête la première. Les deux méthodes d'introduction du gibier, sont employées invariablement dans cet or-

(1) Voir : Pl. I, fig. II.

dre : le Pélopée pénètre toujours à reculons avec la première araignée ; la seconde et les suivantes sont toujours poussées de la tête. La nécessité d'introduire l'abdomen d'abord, et jusqu'au fond, n'existe qu'au moment de l'apport de la première pièce de gibier ; sur la margelle polie du vase d'argile, les légères vibrations des antennes noires seules visibles, nous disent en effet, que l'insecte n'est pas inactif dans cette position : le Pélopée pond son premier œuf.

L'œuf est toujours déposé au fond de la cellule sur la première araignée capturée, premier plat servi à la larve qui sortira de l'œuf. La mère reste invisible dans son nid pendant trente ou quarante secondes, quelquefois une ou plusieurs minutes. En général, la ponte est rapide ; l'insecte reparait, et après un court moment d'immobilité, il commence sa toilette ; il abaisse et lisse ses antennes par le geste familier des chats frottant leurs oreilles, passe ses pattes antérieures entre ses mandibules, s'interrompt pour mettre la tête dans le col de la cellule et faire quelques pas. Une mouche voltige aux alentours ; la mère bondit, chasse la mouche, donne quelques coups d'aile, revient se poser. Après une courte promenade elle s'envole.

Pendant son absence, explorons doucement avec des pinces le fond du petit vase ; nous retirons l'araignée et l'œuf. Celle-là est placée la tête au fond. L'œuf est couché en écharpe sur son abdomen globuleux, du côté de l'orifice de la cellule ; il adhère légèrement au flanc de la victime. Cylindrique, d'un blanc sale, l'œuf a environ trois millimètres de longueur et un millimètre de largeur.

Replaçons vite l'araignée et l'œuf, précieux dépôt, car voici la mère de retour, avec une seconde victime, brutalement arrachée de la toile, poignardée et ligotée sous son thorax. L'ascension recommence le



long du mur ; l'araignée étant petite, les pattes antérieures de l'insecte se posent sur le mur ; il entre dans la cellule la tête la première, pousse sa proie vers le fond, sort à reculons, se lisse lentement et part.

La chasse continue avec la même régularité, les mêmes gestes. En deux heures la cellule peut-être remplie, mais souvent la chasse dure plus longtemps. Les voyages sont plus rares par temps chaud et couvert ; la pluie suspend l'approvisionnement, de même que les fortes chaleurs de ce mois de Juillet où le thermomètre marque trente degrés à l'ombre ; autour des massifs fleuris et ensoleillés le silence s'est fait ; l'essaim bourdonnant et multicolore des Mellifères, des Guêpes, des Odyneres, des Chrysis, des innombrables Mouches, a disparu ; les martinets ne criaillent plus en zébrant le ciel de leur vol rapide ; le Pélopée se repose. Enfin, un moment arrive, où, les Epéires devenant rares aux alentours, les voyages de chasse durent plus longtemps.

L'état de l'atmosphère règle l'apport des proies ; mais pendant ce travail, l'insecte éprouve aussi beaucoup plus de distractions que lors de la construction de la cellule ; la recherche de l'Epéire au milieu des arbustes fournit sans doute à l'industrielle mère l'occasion de se désaltérer au fond des calices floraux ; et, si l'absence dure plus d'une heure, l'hyménoptère revenant à vide, faire sa visite d'inspection, nous donne la preuve qu'il s'est laissé aller à muser.

Le temps moyen nécessaire pour découvrir, capturer et emmagasiner une araignée est de vingt minutes ; jamais inférieur à deux minutes, il est souvent de dix, quinze ou trente minutes. Le nombre des araignées apportées est aussi très variable ; la cellule n'est point simplement un vase à remplir ; elle contient plus ou moins, selon les cas ; trois, cinq,

huit, treize, dix-neuf araignées peuvent être mises à la disposition de la larve. Je n'ai jamais observé de compensation entre le nombre et la grosseur des proies ; elles sont quelquefois petites et peu nombreuses, quelquefois en grand nombre et volumineuses. J'ai trouvé, en moyenne, huit araignées par cellule, chiffre que Fabre a déjà indiqué.

Les araignées, inertes, sont entassées dans le cylindre d'argile ; leurs membres encore flexibles, s'accrochent aux saillies intérieures du vase, et l'enchevêtrement de tous ces appendices chitineux est tel qu'il est difficile de les retirer sans les briser. Le Pélopée ayant déposé sa dernière victime, tasse les victuailles, pousse de la tête les longues pattes qui sortent encore de la margelle, arrange soigneusement l'ouverture, et s'envole. La chasse est terminée.

L'activité déployée par le Pélopée pour capturer des araignées est très difficile à évaluer ; elle est certainement considérable. Les Epéires sont plus ou moins loin de la maison, plus ou moins rares selon la saison ; il ne me semble pas que le trajet effectué par l'Insecte pour découvrir et apporter au nid huit ou dix Epéires, puisse être inférieur à deux kilomètres ; il peut être dix fois plus grand.

Trois minutes sont à peine écoulées que l'ouvrier potier reparaît avec une boulette de terre entre les mandibules. Il monte sur la cellule, en fait le tour, et brusquement dépose sa pilule sur le rebord ; ses antennes enroulées vibrent et frôlent la margelle ; il chante cinq fois un court refrain pendant que, de cinq coups de mandibules, il étale progressivement l'argile en un mince couvercle. Souvent une seule pilule suffit à fermer la cellule ; quelquefois l'insecte façonne d'abord, à l'intérieur de l'orifice, une large couronne de boue, et dépose une seconde boulette,

comme un bouchon, sur le petit orifice central. Il donne toujours à cette partie de son travail une attention particulière ; plusieurs fois, lentement, il visite minutieusement le cylindre qu'il parcourt d'un bout à l'autre. Deux ou trois pilules apportées successivement et disposées avec le même soin, complètent enfin la fermeture et épaisissent le couvercle.

Après quelques minutes d'absence, le Pélopée revient et continuant son travail de céramique, il commence une deuxième cellule de terre à côté de la première. Il n'y a point d'arrêt entre la fermeture de celle-ci et l'édification de celle-là. Alors recommence la série des envolées rapides entre la carrière d'argile ensoleillée et l'enduit de suie au haut de la sombre cheminée. La laborieuse bête, quarante fois cueille son globe de terre, quarante fois vient heurter le mur glissant au point d'atterrissage où le contact de la motte de glaise humide laisse chaque fois une petite tache grise, et quarante fois répète sa chanson de travail.

L'espace compris entre le mur et la paroi cylindrique déjà bâtie est rempli d'argile ; les quelques boulettes apportées dans ce but augmentent l'adhérence de l'ouvrage qui s'accroît ; le fond de cellule en bénitier s'accrole bientôt au mur, et rapidement, sans autre repos que les courtes toilettes faites sur le chantier de construction, le Pélopée a construit à côté du premier un deuxième cylindre de terre.

Dès que l'édifice sera sec, la chasse recommencera ; un œuf sera pondu sur l'abdomen de la première araignée emmagasinée, et sur l'approvisionnement complet le Pélopée mettra encore une fois ses scellés de boue.

Nous pouvons supposer qu'après un tel labeur l'insecte sera heureux de se jeter pendant quelques

instants dans la foule des oisifs qui bourdonnent autour des fleurs dans les derniers rayons du soleil couchant, parmi les mâles en quête d'amours festonnant de leur vol rapide les massifs fleuris de fusain. J'ignore ce que devient le Pélopée pendant la nuit ; l'abri d'un buisson paraît insuffisant, surtout lorsque dans les feuilles frémit déjà la menace d'un violent coup de Libeccio ; dans les trous des murs en pierre sèche, le Gecko serait un désagréable voisin, et les araignées dans l'ombre vengeraient les Epéires qui, au grand soleil, n'ont point su éviter le coup de poignard de l'hyménoptère. Dans la chambre fermée où je permets à des insectes captifs de courtes envolées, j'ai souvent surpris, pendant la nuit, les Pélopées suspendus, pattes en haut, à la face inférieure des ombelles de fenouil disposées çà et là ; mais, la lanterne à la main, parmi les broussailles et les buissons, je n'ai jamais pu les surprendre dans leur dortoir naturel. D'autres hyménoptères giboyeurs, des Odynères, ainsi que des Mellifères, des Osmies occupent pendant la nuit la première chambre de leur nid, de leur terrier ; mais le Pélopée ne s'attarde point dans la maison qui abrite sa construction, et faisant mentir les Traités d'Entomologie, jamais il ne s'installe dans une de ses cellules.

Les journées de travail des Pélopées sont très inégales en durée ; elles peuvent être de douze heures, avec les repos indiqués, si le ciel est favorable. Dans ce temps, l'insecte le plus actif, car il y a des paresseux, a pu bâtir deux cellules de terre, y pondre deux œufs, les approvisionner d'araignées et les fermer ; fréquemment il construit et remplit une cellule dans la matinée et en bâtit une seconde dans l'après-midi ; le lendemain, il approvisionne celle-ci, en construit une troisième qu'il bourre d'araignées et ferme avant le coucher du soleil. Le Pélopée peut donc pondre

normalement trois œufs en deux jours. Mais quelquefois par suite de mauvais temps, vent, pluie ou grande chaleur et fréquemment aussi à la fin de la ponte, l'approvisionnement dure plusieurs jours. La larve sortie de l'œuf consomme alors au fur et à mesure les victuailles apportées. Les Bembex, parmi les Hyménoptères porte-aiguillon, alimentent ainsi normalement leurs larves, au jour le jour, en apportant quotidiennement dans leur terrier un ou deux Diptères.

Chez les Pélopées, ce mode d'alimentation est accidentel, et dû aux conditions anormales de l'approvisionnement et de l'activité maternelle ; dans plusieurs cas, j'ai vu la larve incapable de supporter cette alimentation très irrégulière, languir puis mourir. La mère dans ces conditions abandonne parfois son nid. Il est assez rare cependant, de voir à Bastia, ces conditions défavorables persister assez longtemps pour compromettre la vie de la nichée.

Qu'une averse surprenne l'insecte occupé à l'approvisionnement de son nid ; ou que ce travail commencé assez tard ne soit point terminé au moment où le soleil disparaît derrière la crête du Pigno, toujours le Pélopée établit à l'entrée de sa cellule une clôture de nuit, une fermeture provisoire. Si la cellule, bâtie dans la journée est laissée à sécher pendant la nuit, elle reste béante jusqu'au lendemain ; mais si une seule araignée a été emmagasinée, portant l'œuf déposé invariablement sur cette première proie, la clôture de nuit est toujours établie ; quel que soit le nombre des araignées, tant que la mère n'en juge pas la quantité suffisante, tous les soirs la cellule est fermée par un opercule de boue. L'œuf et les provisions sont ainsi moins exposés à devenir la proie des rôdeurs. Cet acte très important, de la fermeture nocturne de la cellule, sur la signification duquel j'aurai

à revenir, n'a pas encore été signalé dans la vie des hyménoptères potiers. Fabre en a même nié, par avance, la possibilité ; comparant à la céramique du Pélopée le terrier des Bembex « clôturé par un simple rideau de sable mobile que la mère franchit sans difficulté, dans un sens comme dans l'autre, le naturaliste ajoutait : le Pélopée n'a pas les mêmes aises de circulation ; une fois les scellés mis au pot de terre, il faudrait pour rentrer en cellule rompre le couvercle, qui sec maintenant, opposerait une **résistance disproportionnée avec les moyens dont dispose le manipulateur de boue fraîche**. D'ailleurs chacune de ces pénibles effractions devrait être suivie, d'une reconstruction, œuvre laborieuse aussi ». Le Pelopée m'a montré son aptitude à pareil travail, en même temps qu'il donnait un démenti à la logique humaine.

Si l'approvisionnement se faisait au jour le jour chez les Pélopées, l'établissement d'une barrière à l'entrée de la cellule donnerait, en même temps, plus de sécurité à la larve et un surcroît de travail à sa mère.

Pour la construction du couvercle de nuit, l'insecte procède comme pour une fermeture ordinaire, mais une seule pilule est employée. Le couvercle reste ainsi assez mince, uni et légèrement concave ; pour un œil exercé, il est assez facile à distinguer du tampon épais, irrégulier et convexe qui ferme ordinairement la cellule ; mais au début des observations, n'ayant pas encore appris à distinguer le provisoire du définitif, ma stupéfaction était grande de voir un bâtisseur fermer un pot qui ne contenait qu'une ou deux araignées.

Le Pélopée a passé la nuit ; il a dormi, il est reposé. Au lever du soleil, les mâles butinent. La mère de

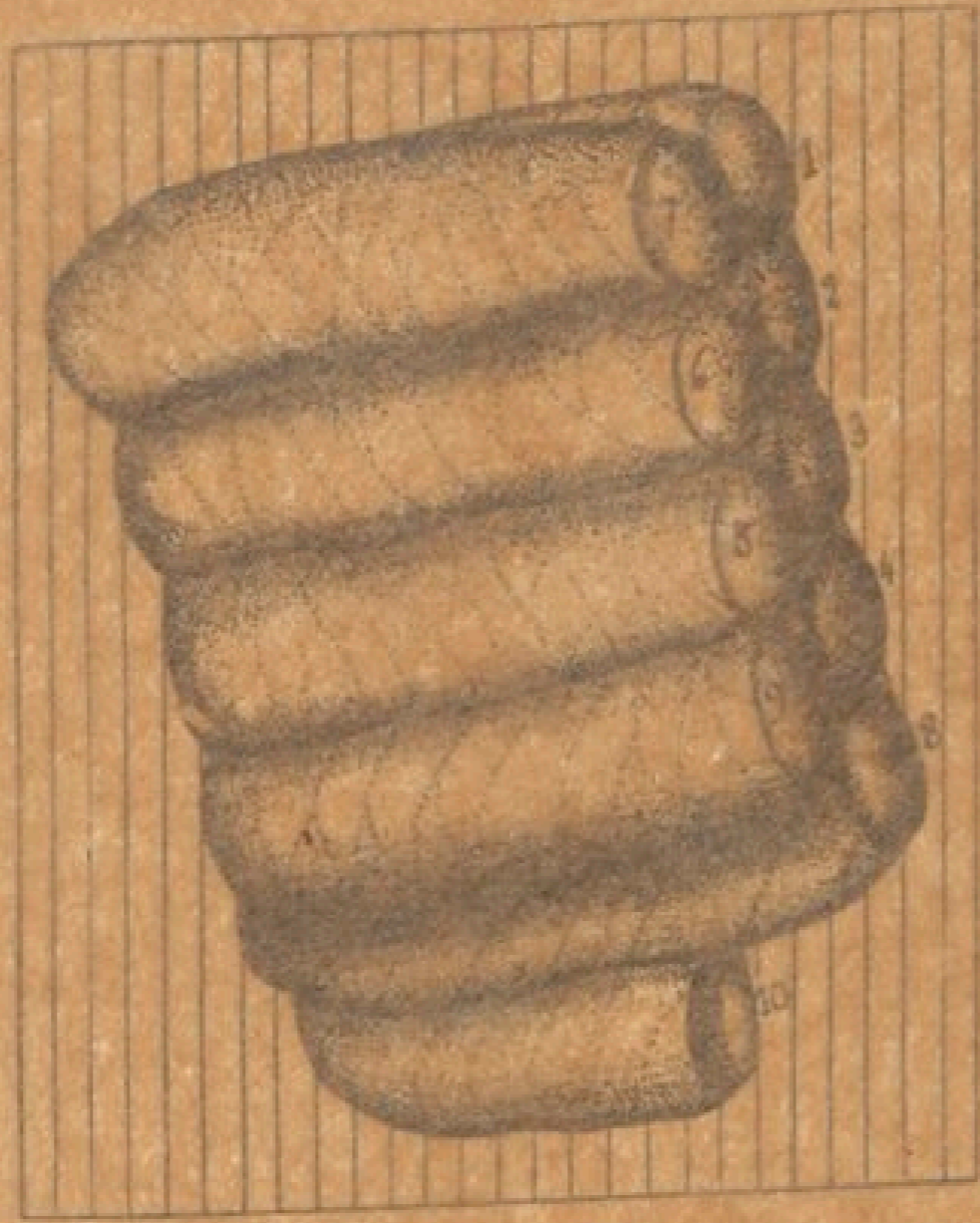


Fig. I.



Fig. II.

à revenir, n'a pas encore été signalé dans la vie des hyménoptères potiers. Fabre en a même nié, par avance, la possibilité ; comparant à la céramique du Pélopie le terrier des Bembex « clôturé par un simple rideau de sable mobile que la mère franchit sans difficulté, dans un sens comme dans l'autre, le naturaliste ajoutait : le Pélopie n'a pas les mêmes aises de circulation ; une fois les scellés mis au pot de terre, il faudrait pour rentrer en cellule rompre le couvercle, qui sec maintenant, opposerait une **résistance disproportionnée avec les moyens dont dispose le manipulateur de boue fraîche**. D'ailleurs chacune de ces pénibles effractions devrait être suivie, d'une reconstruction, œuvre laborieuse aussi ». Le Pélopie m'a montré son aptitude à pareil travail, en même temps qu'il donnait un démenti à la logique humaine.

Si l'approvisionnement se faisait au jour le jour chez les Pélopies, l'établissement d'une barrière à l'entrée de la cellule donnerait, en même temps, plus de sécurité à la larve et un surcroît de travail à sa mère.

Pour la construction du couvercle de nuit, l'insecte procède comme pour une fermeture ordinaire, mais une seule pilule est employée. Le couvercle reste ainsi assez mince, uni et légèrement concave ; pour un œil exercé, il est assez facile à distinguer du tampou épais, irrégulier et convexe qui ferme ordinairement la cellule ; mais au début des observations, n'ayant pas encore appris à distinguer le provisoire du définitif, ma stupéfaction était grande de voir un bâtisseur fermer un pot qui ne contenait qu'une ou deux araignées.

Le Pélopie a passé la nuit ; il a dormi, il est reposé. Au lever du soleil, les mâles butinent. La mère de



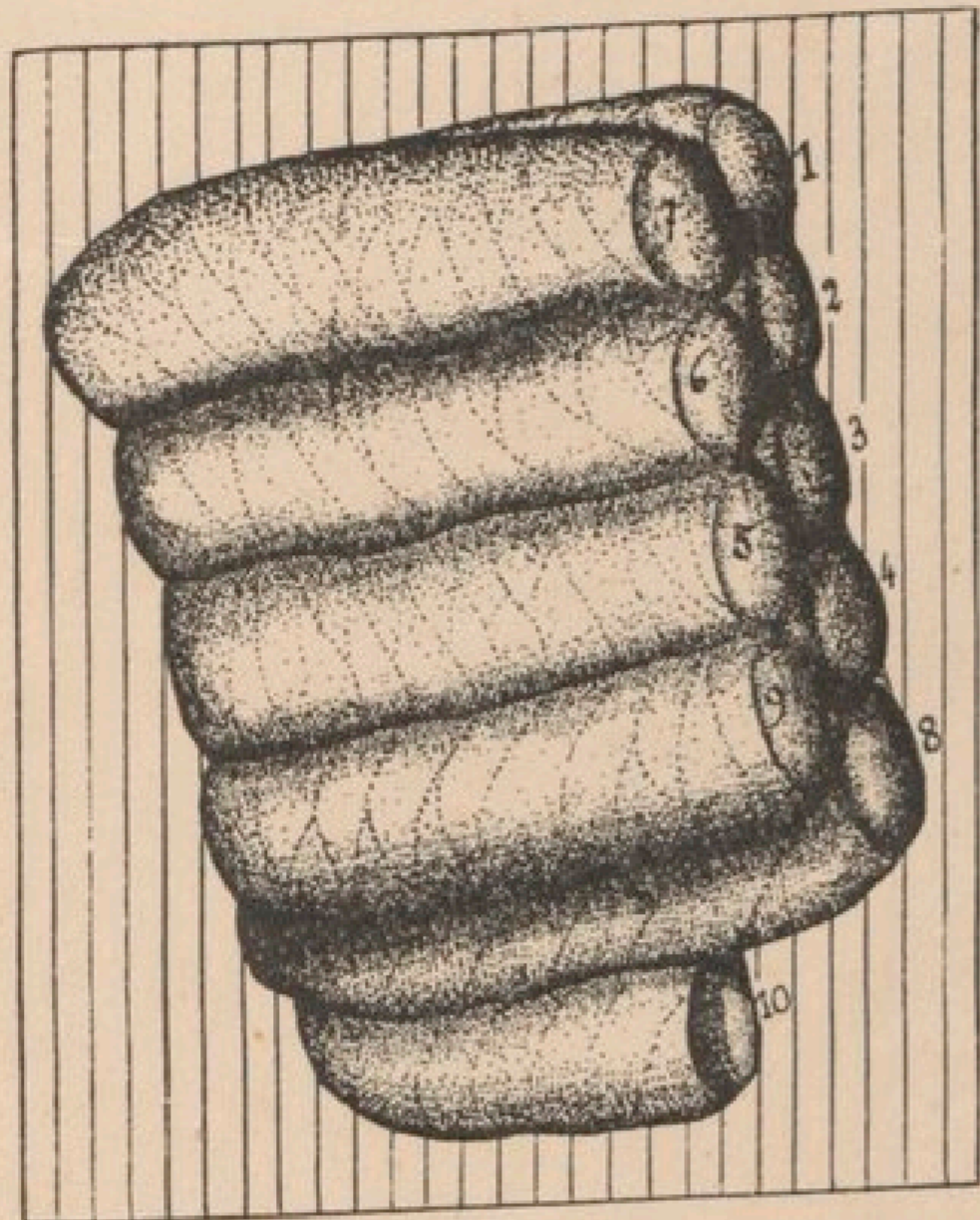


Fig. I.

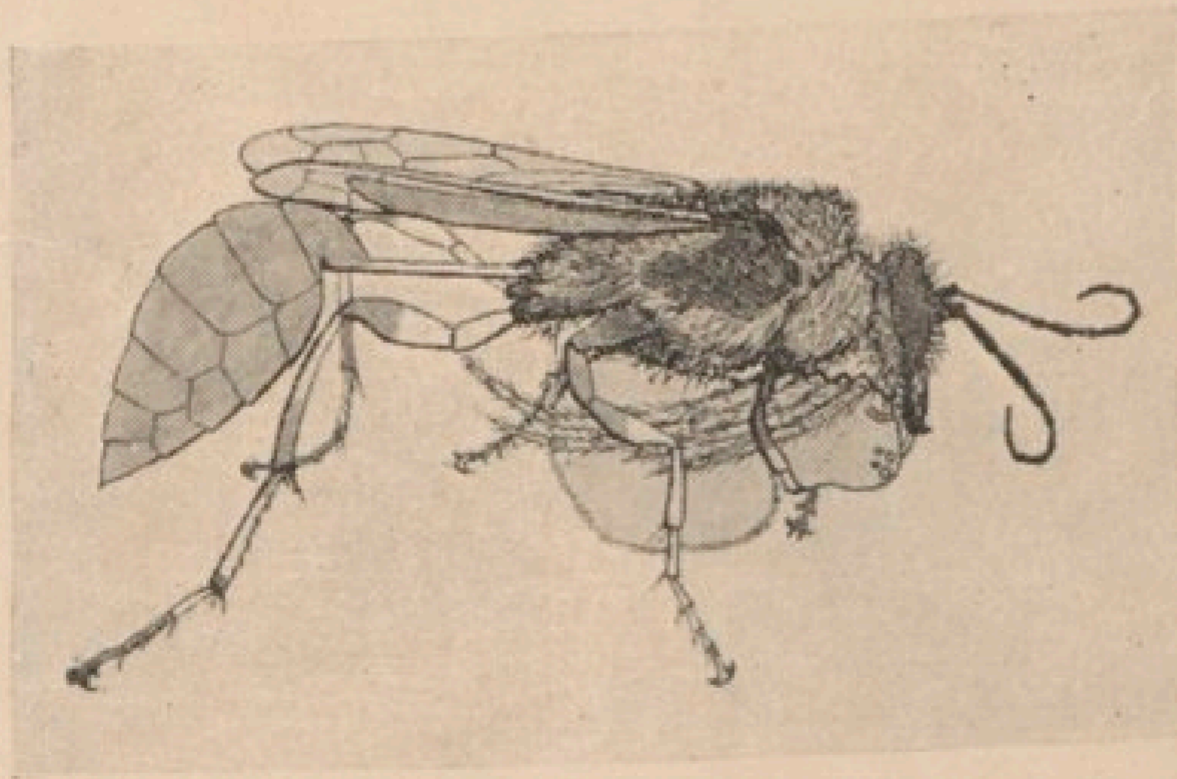
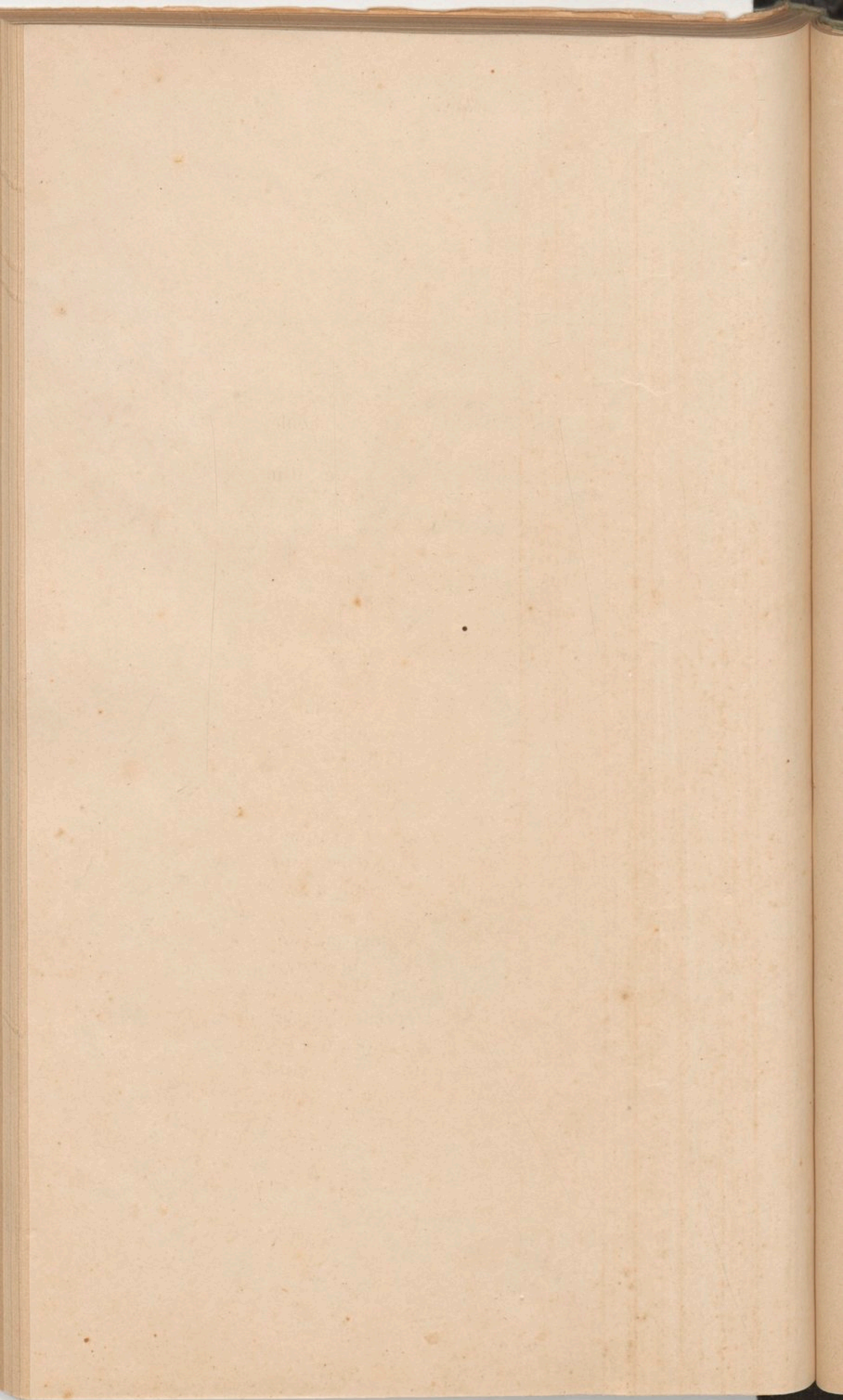


Fig. II.



bonne heure a déjeuné de quelques gouttes sucrées et revient au travail. Dès cinq ou six heures du matin, elle pénètre dans la maison ; elle est là, toute prête à l'ouverture des portes ; nous pouvons croire que plusieurs fois déjà, elle s'est présentée devant la porte fermée, trainant derrière elle, dans son vol léger, son abdomen noir et ses longues pattes postérieures zébrées de noir et de jaune. C'est le moment de la visite matinale sans pilule, sans araignée, visite aussi constante et régulière que les visites d'inspections de la journée précédente. Le Pélopée monte lentement vers le nid, fait plusieurs fois le tour de la construction et observe attentivement la dernière cellule préparée. Une cellule vide est béante ; elle est explorée jusqu'au fond ; l'insecte pénètre, la tête la première, sort à reculons, inspecte l'orifice, fait un tour et s'envole. L'approvisionnement normal commence.

La visite matinale peut avoir une autre fin. Si une cellule recelant un œuf et quelques araignées a reçu hier soir son couvercle de nuit, l'insecte qui paraît avoir souvenir du travail de la veille, se met à briser la porte. Le disque de boue, desséché, est assez résistant. De ses mandibules crissant à chaque effort, le Pélopée gratte la surface de l'opercule ; pendant fort longtemps, il en enlève la terre grain à grain ; le pourtour s'ébrèche irrégulièrement ; la poussière tombe. C'est un travail difficile ; depuis cinq minutes le bruit aigu et plaintif de l'outil qui grince nous dit la peine de l'ouvrier. Un temps de repos ; le Pélopée lustre ses antennes puis reprend son labeur ; une brèche est faite, le couvercle est percé ; les mandibules, une deci, une delà, enlèvent de petits morceaux de terre ; de temps en temps, elles pincent vivement la tranche du disque pour en enlever un plus gros fragment ; alors la stridulation est plus vive,

les antennes s'enroulent et se déroulent comme des ressorts d'acier ; enfin ce qui reste du couvercle est arraché. D'autres fois, sur le pourtour du disque l'insecte ouvre lentement une fente circulaire, puis d'un seul coup de dent enlève presque tout entière la mince lamelle de poterie. Telle est la manière habile d'ouvrir la cellule.

J'ai vu une fois, le Pélopée apporter à cette méthode laborieuse une curieuse amélioration. Le couvercle, très dur, fut lentement imbibé de salive en un point, la brèche facilement ouverte. La destruction de l'opercule se poursuivit activement. Ce cas, isolé dans mes archives, ne l'est sans doute pas dans la pratique du Pélopée. Il nous montre un perfectionnement de la méthode générale réalisé probablement par quelques individus de l'espèce. L'insecte habile à faire bien, sait quelquefois faire mieux.

Le tube étant ouvert, le Pélopée en régularise toujours le bord avec soin ; il visite le fond, puis sort, lisse ses ailes, lentement se promène sur la cellule ; enfin il s'élançe à la recherche d'une Epéire. En dix minutes il a trouvé une victime et l'apporte au magasin à provisions ; mais ce n'est point la première araignée introduite dans ce vase ; elle ne recevra pas le dépôt de l'œuf ; aussi est-elle simplement poussée de la tête, par l'Insecte.

Pendant les longues et chaudes journées de Juillet, le travail se poursuit activement. Le nid, tous les jours, s'accroît d'une ou de deux cellules semblables aux précédentes. L'apport des pilules continue ; les tubes en pisé s'alignent côte à côte ou s'étagent, selon la disposition du lieu. Lorsqu'un deuxième rang de tubes doit être construit sur le premier, les sillons qui séparent les cellules de l'étage inférieur reçoivent, l'un après l'autre, quelques boulettes de terre, et sur la

surface plane ainsi établie, s'accroche un cylindre nouveau, cylindre incomplet, comme ceux qui furent accolés à la muraille. Un deuxième, un troisième rang s'édifient ; les Epéires s'accumulent dans les logettes pour la progéniture qui s'accroît. L'activité maternelle semble ne devoir jamais diminuer. Cependant, la génération passe et cette mère a déjà des enfants grandelelets qui s'agitent derrière les murs d'argile de la maison maternelle.

Mais voici qu'une nouvelle méthode de travail est employée. Le Pélopée se révèle encore apte au crépissage, au ravalement de sa maçonnerie. Sept ou huit cellules ont été construites et approvisionnées ; quelques boulettes de terre ont fermé définitivement le dernier tube ; celles que l'insecte apporte maintenant sont distribuées ça et là, sans ordre, sur les couvercles qu'elles empâtent, dans les sillons intercellulaires qu'elles comblent. La régularité des cylindres commence à s'effacer, à disparaître sous la couche de crépi. Ce travail est fait rapidement et le dépôt de chaque pilule, avec moins de soin que lors de la construction des cellules. L'édification de nouvelles loges recommence bientôt ; ainsi le nid s'accroît, en même temps que l'épaisseur de l'enduit sur les premières cellules.

Ce travail de crépissage ne vient pas interrompre, en temps normal, l'activité du Pélopée chasseur ; mais il est effectué à un moment quelconque de la vie du Pelopée maçon. Une pilule destinée à une logette à demi édifiée peut être négligemment posée sur le couvercle d'une cellule voisine ; une clôture de nuit a-t-elle été placée sur la loge incomplètement pourvue d'araignées, quelques pilules sont encore cueillies et déposées sur la paroi du nid ; souvent, entre la fermeture définitive d'une cellule et la construction d'une

autre, quelques minutes sont consacrées à ce petit crépissage. C'est un travail discontinu.

La femelle ayant terminé sa ponte et approvisionné toutes les cellules du nid, commence le crépissage final. C'est le dernier effort de la mère, par lequel est mise à l'abri de nombreux dangers la maison aux cloisons minces et fragiles. Le Pélopée apporte de nombreuses pilules appliquées rapidement, en un point quelconque de la surface du nid. Cependant, l'insecte semble très attentif à tout ce qui se passe dans les alentours ; les mouches, les guêpes sont chassées vivement ; les petits débris de terre, la poussière qui environnent le nid sont écartés et balayés. Bientôt, la base des tubes est épaissie, les couvercles et les cylindres disparaissent sous une croûte épaisse, lacuneuse, peu serrée. L'élégante maçonnerie est devenue masse informe.

Pour un nid de taille moyenne, le poids du crépi atteint la moitié du poids total. La pesée de quelques nids m'a donné les résultats suivants : le poids total de treize nids comprenant soixante-seize cellules est de trois cent quatre vingt grammes ; chaque cellule pesant, non crépie, environ trois grammes, reçoit un enduit protecteur de plus de deux grammes de terre.

L'épaisseur du crépi, qui atteint quelquefois 1 cm.  $\frac{1}{2}$ , est très variable, et par suite varie la forme définitive de la construction. Certains nids, enchassés dans l'angle que forment les poutres mal équarries et les planches du toit, sont faits d'un seul rang de 8 ou 10 cellules, sans crépissage ; d'autres, appendus aux surfaces planes des cheminées, sont globuleux, hémisphériques ou allongés, à un, deux ou trois étages, et presque toujours copieusement badigeonnés de boue. Les cellules d'un rang sont quelquefois perpendiculaires à celles de l'étage inférieur. Plusieurs fois, j'ai vu les nids enfoncés dans l'argile de grossières murail-

les ; ils semblaient toujours avoir une paroi maçonnée ; ce n'était point un travail de mine ; ces cas méritent cependant plus d'attention et peuvent donner d'utiles renseignements sur l'origine de la technique des Pélopées.

Quant au nombre des cellules ainsi englobées dans la pâte du crépissage, il varie, d'après mes observations de un à vingt-et un ; mais il est difficile d'affirmer que les gros nids correspondent à des pontes totales ou qu'une ponte a été déposée dans plusieurs nids. J'ai vu une fois, un nid de deux cellules, abandonné pendant plusieurs jours, réoccupé par un second Pélopée. Il semble donc difficile de connaître, par les données précédentes le nombre des cellules construites et le nombre des œufs pondus par une femelle. Les moyennes fournies par l'étude des nids recueillis pendant deux ans, aux environs de Bastia, dans deux maisons isolées, sont cependant intéressantes à connaître :

56 nids de Pelopée contenaient 310 cellules. La construction de ces nids a nécessité un effort considérable qu'on peut évaluer en admettant qu'une cellule sèche pèse 3 grammes et qu'elle est formée de 40 pilules.

Les 310 cellules sont formées de 930 grammes de terre, apportés en 12.400 voyages ; chacun de ceux-ci étant en moyenne de 50 mètres, le parcours effectué a été de 620 kilomètres. Le poids de terre de l'enduit étant égal au poids des cellules, il faut multiplier tous ces chiffres par deux pour connaître l'effort total produit par les insectes maçons.

Chaque cellule contient 8 araignées ; les chasseurs effectuent certainement plus de 100 mètres pour la recherche d'une victime ; l'approvisionnement de tous ces nids a nécessité au moins un parcours de 250 kilomètres.

En résumé, pour l'établissement d'un de ces nids, fait en moyenne de 6 cellules, le Pélopée aura appor-

té 35 grammes de terre, 50 araignées et parcouru 30 kilomètres en 530 voyages. Cet effort est certainement bien inférieur à celui que produit un Pélopée qui effectue sa ponte normale, car, plusieurs de ces nids, formés de quelques cellules, représentent certainement des pontes incomplètes. Un Pélopée doit produire en moyenne une quinzaine d'œufs ; j'ai pu suivre, jour par jour, la ponte de l'un d'eux, dans le courant de juillet : le nid comprenait 21 cellules ; la mère a pondu 21 œufs ; vers le milieu de la ponte, au cours d'une expérience, j'ai dérobé un œuf ; la dernière cellule construite contenait deux araignées seulement et n'avait pas reçu d'œuf, fait qui indique très vraisemblablement l'épuisement des ovaires.

Ce nid de 21 cellules, pesant 75 grammes, placé très haut dans la cheminée n'avait pas reçu le crépi ordinaire. Toutes les forces de la mère ayant été dépensées pour la ponte, la construction et l'approvisionnement de ces cellules, il semble qu'une grande fécondité ne permette pas à la femelle de déposer sur le nid l'enduit protecteur habituel ; inversement, des circonstances atmosphériques défavorables, l'éloignement de l'argile ou la rareté des araignées, en imposant surcroît de travail au Pélopée, peuvent limiter sa ponte et diminuer sa fécondité. J'ai plusieurs fois observé que les nids étaient plus volumineux dans la maison la plus rapprochée du chantier d'argile humide où s'approvisionnent tous les Pélopées de la région.

Cependant, si une ponte complète comprend 20 œufs, il n'est pas exagéré de tripler les chiffres donnés ci-dessus, pour obtenir la mesure de l'activité de l'industrielle mère pendant les 15 jours qui suffisent à l'établissement de sa nichée.

Le nid est terminé ; les provisions sont copieuses ; l'enduit épais qui recouvre la maison protège les larves déjà développées, contre les attaques des Entomo-



phages ; la mère s'élançe vers les buissons parfumés et disparaît pour toujours. J'ignore ce qu'elle devient ; la fin de toute cette activité si remarquable qu'elle a déployée sous nos yeux, sa mort, n'est sans doute guère éloignée de la cessation de son activité génératrice.

Cette longue histoire du Pélopée ne contient que les faits révélés par une longue fréquentation de l'insecte et par l'observation, un grand nombre de fois renouvelée, de ses moindres gestes. Les cas particuliers, les exceptions sont rares dans cette relation faite uniquement du récit des actes habituels de l'insecte ; telle est la vie normale, moyenne pourrait-on dire, de tous les Pélopées.

Pendant tout le travail du maçon ou du chasseur je n'ai point fait d'expérience ; l'insecte, tout seul, a montré ses aptitudes. La rédaction de cette histoire, enfin, n'a point laissé de place à l'interprétation.

Cette pure observation des faits est, je pense, absolument nécessaire pour servir de base à l'étude des conditions qui déterminent les actes compliqués des insectes. Les petits détails ne sont point superflus ; ils permettent de mesurer à leur juste valeur les réactions de l'insecte brusquement placé par nos expérimentations dans des conditions anormales.

L'explication d'un fait isolé de la vie du Pélopée, tel que l'encroûtement définitif des cellules, tel que l'établissement d'un couvercle provisoire sur les cellules recélant un œuf, ne peut pas être donnée par notre seule logique ; mais la connaissance minutieuse des actions normales de l'animal peut nous guider dans la voie des explications de ces manifestations si compliquées et si étonnantes que l'on nomme **l'instinct de prévoyance des mères.**

Cette étude des mœurs du Pélopée est, en quelque sorte une histoire anonyme, une histoire de l'espèce, dont les détails ont été fournis par l'observation d'un grand nombre d'individus. Il est utile de donner maintenant, à titre d'exemple, la biographie sommaire de deux individus différant par leurs aptitudes ou leur activité.

**1<sup>er</sup> Exemple.** — Un nid est installé dans les mailles d'un petit hamac plié et suspendu près d'une porte dans la cuisine :

9 JUILLET 1944. Dans la matinée, la première cellule est construite; elle est sèche à midi et reste ouverte.

A 15 h., le Pélopée apporte une grosse araignée ; il introduit difficilement son **abdomen** dans la cellule, et, ce faisant, il laisse tomber l'araignée. Il sort de la cellule, hésite longtemps, fait de nombreux tours sur la cellule, quelques petits vols aux alentours, pénètre plusieurs fois dans la cellule et au bout de quelques minutes quitte la place.

A 16 h., le Pélopée apporte une petite araignée; il introduit son abdomen dans la cellule et laisse encore tomber son araignée. Je ramasse au pied du mur les deux araignées perdues.

A 16 h. 20' il revient, sans araignée et fait une visite.

La cellule reste vide et ouverte pendant la nuit.

10 JUILLET. — 6 h. Le Pélopée fait deux visites successives autour du hamac, sans se poser.

A 6 h. 45', il apporte une grosse araignée, vole difficilement, avec hésitation vers le hamac, sort, revient, tourne autour de la table centrale de la cuisine, cherche sa direction, culbute sous la table et lâche l'araignée. Il la reprend, s'envole difficilement vers le hamac où il n'arrive pas à se poser; il tombe sans lâcher son araignée, s'envole vers la porte, revient, grimpe dans les cordelettes du hamac et arrive à la cellule. Il présente sa tête à l'orifice, se retourne et introduit son **abdomen**. Le Pélopée disparaît tout entier, il attire à lui l'araignée qui culbute et tombe sur le plancher. Il agite ses pattes comme pour retenir la proie qui lui échappe. Il sort de la cellule, fait un tour sur le nid et s'en va. Je ramasse la troisième araignée.

A 12 h., la cellule est ouverte. Je trouve au pied du mur une quatrième araignée perdue.

A 17 h., la clôture de nuit est posée. Il y a donc au moins une araignée et un œuf dans la cellule. Il n'y a pas d'araignée au pied du mur.

11 JUILLET. — Grand vent pendant la nuit. Vent et soleil dans la journée.

A 11 h. 1/2. La cellule est à moitié ouverte.

A 15 h. La cellule vient d'être fermée.

12 JUILLET. — Cellule fermée. Dans la matinée, pluie. Temps couvert.

13 JUILLET. — Cellule fermée. Beau temps, mais couvert dans la matinée. Soleil après-midi.

14 JUILLET. — Beau temps.

A 9 h. Cellule ouverte.

- A 12 h. Cellule ouverte où l'approvisionnement normal doit se poursuivre.
- A 16 h. Cellule fermée définitivement.
- 15 JUILLET. — Matinée, pas de travail.
- A 14 h. Une deuxième cellule est commencée à côté de la première.
- 16 JUILLET. — Beau temps.
- A 10 h. La deuxième cellule vient d'être terminée.
- 17 et 18 JUILLET. — Beau temps. La cellule n'est pas approvisionnée et reste ouverte pendant la nuit.
- 19 JUILLET. — Dans la matinée, le Pelopée laisse tomber deux araignées en approvisionnant la deuxième cellule.
- A 15 h. La deuxième cellule est fermée définitivement.
- 20 JUILLET. — Une troisième cellule est commencée et reste inachevée. Le Pelopée ne reparait plus.

Les deux cellules construites sont irrégulières, petites, croisées et inclinées l'une contre l'autre, à 50 degrés. Le premier œuf a été pondu le 10 juillet et la cellule n'a été fermée définitivement que le 14 juillet; il y a donc eu approvisionnement d'une larve vivante. Le deuxième œuf a été pondu le 18 ou le 19 juillet. Le 26 juillet, j'ouvre les cellules : dans la première, une petite larve grise de 8<sup>mm</sup>, desséchée, morte de faim probablement; dans la seconde, une petite larve grise, chétive, peu alimentée, qui déjà tisse son cocon, mais qui mourra quelques jours plus tard.

Cette femelle observée, de petite taille, a montré peu d'adresse et une très faible activité, puisqu'elle a construit, par beau temps, deux cellules, tandis

qu'une autre, dans le même temps, a construit et approvisionné neuf cellules.

**2° Exemple.** — Un nid est installé à l'intérieur de la cheminée.

31 JUILLET 1911. — Le Pelopée fait quelques visites pour le choix d'un emplacement.

1<sup>er</sup> AOUT. — La première cellule est construite à midi et reste ouverte.

2 AOUT. — A midi, la première cellule est approvisionnée et fermée définitivement.

A 16 h., la deuxième cellule est à moitié construite.

3 AOUT. — La deuxième cellule est approvisionnée dans la journée, mais incomplètement. Elle a son couvercle provisoire.

4 AOUT. — A 5 h., le couvercle de nuit est intact.

A 6 h., le Pelopée apporte une araignée.

A 10 h., la cellule est fermée définitivement.

Une troisième cellule est construite dans l'après-midi.

5 AOUT. — Approvisionnement de la troisième cellule. Le couvercle provisoire est déjà posé à 14 h.

6 AOUT. — L'approvisionnement est complété et la cellule fermée.

A 12 h., la quatrième cellule est construite.

A 15 h., elle reçoit son couvercle provisoire.

7 AOUT. — L'apport d'araignées se poursuit dans la matinée.

A 15 h., la cellule est fermée et une cinquième est à peine ébauchée.

8 AOUT. — A 11 h., la cinquième cellule est terminée et sèche. La première araignée est apportée et l'œuf est pondu à 11 h. 1/4.

- A 18 h., la cellule a reçu son couvercle de nuit.
- 9 AOUT. — 7 h., la cellule est ouverte et approvisionnée.
- Vers 10 h., elle est fermée définitivement.
- A 12 h., la sixième cellule est terminée. Elle reçoit son couvercle provisoire dans l'après-midi.
- 10 AOUT. — Approvisionnement et fermeture de la sixième cellule. Construction et approvisionnement de la septième; couvercle provisoire.
- 11 AOUT. — 15 h., la septième cellule est fermée pour la nuit.
- 12 AOUT. — 12 h., la septième cellule est encore ouverte.
- A 13 h. 1/2, elle a son couvercle provisoire.
- 13 AOUT. — La septième cellule ouverte dans la matinée est fermée définitivement à 3 h.
- 14 AOUT. — La huitième cellule est construite dans la matinée et approvisionnée dans l'après-midi.
- 15 AOUT. — La neuvième cellule est terminée à midi et fermée provisoirement.
- 16 AOUT. — La nouvelle cellule est complètement approvisionnée; une dixième est commencée.
- 17 AOUT. — La porte de la cuisine est restée fermée de 6 h. à 15 h. Le Pelopée n'est plus revenu.

Les Pelopées de deuxième génération, au mois d'août, sont moins actifs que ceux de juillet; et cependant celui-ci a construit 10 cellules en 16 jours. La 7<sup>e</sup> cellule a reçu trois fois (10, 11 et 12 août) sa fermeture provisoire; dans sa période d'activité, ce Pelo-

pée a mis neuf fois les scellés provisoires sur ses tubes. C'est un exemple de grande activité.

**Explication des Planches.** — Le nid représenté (Pl. I, fig. I), a été construit du 9 au 19 juillet 1911. Ce nid de 10 cellules, inachevé, abandonné par la mère, n'a pas reçu de crépi. Il montrait très nettement les sillons fins laissés sur l'argile humide par la pointe de la mandibule du Pelopée, faisant ainsi connaître le mode de construction et l'ordre de dépôt des pilules.

Le dessin, d'après nature, de grandeur naturelle, a été fait pour donner une idée de la forme du nid des Pélopées, et aussi afin de corriger une erreur très répandue dans tous les ouvrages d'Entomologie, erreur que Fabre a déjà signalée. Ce dessin est, je crois, le premier qui représente le nid du Pélopée dans sa position exacte.

Émile Blanchard (1) représente un nid de Pelopée dans un paysage conventionnel et peu vraisemblable. Les cellules sont inclinées et ouvertes vers le bas ; l'une d'elles est ouverte sur le côté. Le Pelopée tourneur ne dispose jamais ses cellules de cette façon ; jamais les tubes ne sont ouverts sur les côtés. Le nid paraît formé de trois étages de cellules et cependant les orifices de sortie des adultes ne sont disposés que sur deux rangs. Un second nid montre l'intérieur des cellules ; les larves ont la tête en bas, disposition que je n'ai jamais observée. Enfin, le texte même de l'ouvrage répète l'erreur : « Si les parois de la surface du nid ont une épaisseur considérable, celle du bord-**inférieur** est beaucoup plus mince. C'est de ce côté

---

(1) Métamorphoses, moeurs et instincts des Insectes. — Paris, libr. Germer Baillière, 1 vol. gr. in-8, 716 p. 200 fig. et 40 pl. — (Voir pg. 386, 387 et 388).

que sortiront les insectes adultes venant d'éclorre; il importe qu'ils ne trouvent pas de difficulté à se pratiquer une issue... »

Maindron, cité par Künckel d'Herculais (2), a représenté les nids verticaux, ce que je n'ai jamais observé chez les Pelopées de Corse. D'ailleurs, les contradictions sont nombreuses, que l'on peut observer entre mes observations et celles qui ont été faites précédemment. Je reviendrai plus tard sur ce sujet. Les cellules sont toujours inclinées à moins de 45° sur l'horizontale qui passe par leur base. Lorsque l'angle d'inclinaison devient plus grand, l'approvisionnement de la cellule devient plus difficile; c'est ainsi que dans l'exemple cité page 168, les cellules étant inclinées à 50°, le Pélopée éprouvait de grandes difficultés pour emmagasiner sa première araignée.

La direction des tubes est souvent voisine de l'horizontale. « Qui s'est avisé, dit Fabre, de soumettre le Pélopée à une épreuve non moins ardue que celle du tonneau des Danaïdes : remplir un pot renversé. » Il n'y aurait pas impossibilité d'emmagasiner des araignées dans l'étroite cellule renversée; les appendices chitineux des proies maintiennent facilement celles-ci dans le vase d'argile. Mais cette disposition renversée n'est jamais réalisée.

La fig. II, faite d'après nature, avec un grossissement de deux diamètres, représente un Pelopée apportant vers son nid une araignée paralysée. La proie est soigneusement appliquée contre le thorax du chasseur. — Voir page 153.

---

(2) Merveilles de la nature (A. E. Brehm). Les Insectes par J. Künckel d'Herculais, — Paris, libr. Baillière, 1882, 1 vol. — (Voir pg. 677).



## APPENDICE

---

Fabre (J.-H.) fut, il y a bien longtemps, professeur de sciences au Collège d'Ajaccio. Ses « Souvenirs Entomologiques » laissent souvent comprendre la vive impression que fit sur le naturaliste le merveilleux pays de Corse. Le charme irrésistible de cette nature méridionale ramena à l'histoire naturelle le professeur que la misère avait voué à l'enseignement des sciences physiques.

Je crois devoir relever ici une appréciation erronée, formulée de bonne foi, en 1903, par un des collaborateurs de ce Bulletin : « M. Fabre et M. Garçain, cités souvent par Moquin-Tandon, disait-on, étaient **probablement** des naturalistes qui envoyaient des plantes et des coquilles de Corse à ce savant auteur. **Ces noms doivent rester dans l'oubli** ». Il s'agit de l'entomologiste Fabre.

Des événements récents, les fêtes données en l'honneur de M. Fabre à Sérignan, permirent aux grands journaux de découvrir le savant modeste que les naturalistes connaissaient depuis longtemps, l'artiste dont les tableaux lumineux et précis, les descriptions vivantes et colorées des Insectes de Provence, font penser aux jolis poèmes que la même nature inspire aux Mistral et aux Jean Aicard.

---

Son nom ne sera plus ignoré des amis des sciences naturelles de Corse. Un enfant de Bastia, M. Patriarche, membre du Jury de Sculpture au Salon a gravé une plaquette remarquable en l'honneur de l'illustre naturaliste; cette œuvre lui fut offerte l'an dernier. M. Patriarche a bien voulu m'autoriser à reproduire la fine gravure que la Société a le plaisir de faire connaître à ses lecteurs. (1)

J'emprunte à Fabre la charmante description des sujets que le graveur a illustrés.

Voici la dernière étape de l'entomologiste, son ermitage de Sérignan. « Hoc erat in votis », le rêve toujours caressé : un coin de terre abandonné, stérile, brûlé par le soleil, favorable aux chardons et aux hyménoptères. C'est là le laboratoire d'entomologie vivante, l'harmas, étendue inculte, caillouteuse, abandonnée à la végétation du thym, l'Eden où l'observateur vit en tête à tête avec l'insecte. Ce terrain maudit est un paradis terrestre pour les hyménoptères, amas-seurs de miel, bâtisseurs, ourdisseurs, plâtriers et mineurs.

Les voici, les chers insectes. D'abord le *Sphex* languedocien. Il arrive à pied, mais se donne élan des ailes pour traîner sa lourde capture. Les antennes de l'éphippigère ventrue, longues et fines comme des fils, sont pour lui cordes d'attelage. La tête haute, il en tient une entre ses mandibules. L'antenne saisie lui passe entre les pattes; le voilà en route, tirant, traînant à la force des reins et des mâchoires, et le gibier suit, renversé sur le dos....

A quelque pas de là, c'est le *Scorpion* languedocien,

---

M. Patriarche a obtenu au Salon, en 1912, une médaille d'or pour son exposition de gravure ; parmi les œuvres exposées figurait la plaquette de Fabre.









superbe horreur, les pinces étalées, la queue convolutive sur le dos, en posture de défense.

Le Scarabée sacré, sur un sol rocailleux pousse sa pilule de bouse, image du monde pour la vieille Egypte. Et hardi ! Ça va, ça roule. Un confrère s'adjoint et court à la boule roulante prêter main-forte à l'heureux propriétaire qui paraît accepter bénévolement le secours. L'empressé confrère, sous le fallacieux prétexte de donner un coup de main nourrit le projet de détourner la boule à la première occasion. Le propriétaire occupe la place principale, la place d'honneur; il pousse à l'arrière de la charge, la tête en bas. L'acolyte occupe le devant, la tête en haut. Entre les deux, la pilule chemine...

Sur les hautes herbes de l'enclos, la Mante religieuse attend sa proie; ses longues ailes d'un vert tendre, pareilles à d'amples voiles, sa tête levée au ciel, ses bras repliés, croisés sur la poitrine lui donnent un faux air de nonne en extase. Féroce bête cependant, amie du carnage. La Mante secouée d'un soubresaut convulsif, se met soudain en terrifiante posture; dans sa pose spectrale elle terrorise, paralyse d'effroi le gros Criquet. Tragique jusque dans ses amours, après les noces, elle saisit son compagnon, lui ronge d'abord la nuque suivant les us et coutumes et puis, méthodiquement, à petites bouchées le consomme...

Par delà les arbres de l'harma, se profile le Ventoux, amoncellement de débris de pierres qui s'élève de la plaine, sans pente préalable, ceinturé de noir par ses forêts de hêtres.

Voilà enfin le Maître, « l'observateur inimitable, l'Homère des Insectes ». Ses 90 ans ne lui permettent plus les longues courses dans les maquis brûlés. Assis sur une chaise rustique, il observe sur sa petite table de travail, la Mante religieuse construisant un nid. Grande comme un mouchoir de poche, cette table fut

la première acquisition d'un jeune ménage. « Je l'aime ce petit meuble. Pauvre petite planche de noyer, voici un demi-siècle et davantage que je te suis fidèle. Dans ton épaisseur, j'entends de temps à autre le coup de rabot de la Vrilette, l'exploiteuse des vieux meubles. Un peuple t'exploite les flancs, ô ma vieille table ; j'écris sur un grouillement d'insectes. Nul appui ne convient mieux à mes souvenirs entomologiques. »

J'ai glané dans les « Souvenirs entomologiques » (1) quelques-uns des récits du professeur de physique à Ajaccio, souvenirs émus, tableaux pleins de vérité et de soleil ou pages de l'histoire scientifique de l'île. Je les offre aux lecteurs du Bulletin.

### HISTOIRES DE CORSE

« Avec cet avant-goût des sciences naturelles, glané vaille que vaille, à la dérobée, je sortis de l'école plus passionné que jamais d'insectes et de fleurs. Et cependant il fallait y renoncer. Le gagne-pain de l'avenir, l'instruction à compléter largement, l'exigeait de façon impérieuse...

Je me lance donc à corps perdu dans les sections coniques, les différentielles et les intégrales... Vinrent après les sciences physiques, étudiées... avec un laboratoire impossible, ouvrage de mon industrie.

Je laisse à penser ce que, dans cette lutte acharnée, devenait la science favorite. Je me morigénais à la moindre velléité d'émancipation, crainte de me laisser

---

(1) Fabre (J.-H.) — Souvenirs entomologiques. Etudes sur l'Instinct et les moeurs des Insectes. — Paris, Delagrave, 10 séries formant 10 vol. in-8, ill. ; br. 3 fr. 50.



séduire par quelque gramen nouveau, quelque coléoptère inconnu. Je me faisais violence. Mes livres d'histoire naturelle étaient condamnés à l'oubli, relégués au fond d'une malle.

Bref, on m'envoie enseigner la physique et la chimie au collège d'Ajaccio. Cette fois, la tentation est trop forte. La mer pleine de merveilles, la plage où le flot jette de si beaux coquillages, le maquis à myrtes, arbousiers et lentisques, tout ce paradis de superbe nature lutte avec trop d'avantages contre le cosinus. Je succombe. Deux parts sont faites de mes loisirs. L'une, la plus forte, revient aux mathématiques, base de mon avenir universitaire suivant mes projets; l'autre se dépense timidement en herborisations, en recherches des choses de la mer. Quel pays, qu'elles magnifiques études à faire, si, non obsédé par l'*x* et par l'*y*, je m'étais adonné sans réserve à mes penchants !

Nous sommes un fétu de paille, jouet des vents. Nous croyons aller vers un but volontairement choisi; la destinée nous pousse vers un autre. Les mathématiques, préoccupation outrée de ma jeunesse, m'ont à peine servi; la bête, dont je me privais autant qu'il était en mon pouvoir, console mes vieilles années...

Sur ces entrefaites, vint à Ajaccio un botaniste avignonnais de grande réputation, Requien, qui, un carton bourré de papier gris sous le bras, herbaisait depuis longtemps à travers la Corse, aplatissant, desséchant, distribuant à ses amis. Nous eûmes bientôt fait connaissance. En mes heures de liberté, je l'accompagnais dans ses courses botaniques, et jamais le maître n'eut disciple plus attentif.

A vrai dire, Requien n'était pas un savant, mais un passionné collectionneur. S'il fallait dire le nom et la distribution géographique d'une plante, bien peu se seraient sentis capables de rivaliser avec lui. Brin d'herbe, coussinet de mousse, croûte de lichen, fila-

ment d'algue, tout lui était connu. A l'instant, la dénomination scientifique venait. Quelle sûreté de mémoire, quel ordre de classement dans l'amas énorme des choses vues ! J'en étais stupéfait. En botanique, je dois beaucoup à Requier. Si la mort lui en eût laissé le temps, je lui devrais sans doute bien davantage, car c'était un cœur généreux, largement ouvert aux tribulations des novices.

L'an d'après, je connus Moquin-Tandon, avec lequel, grâce à Requier, j'avais déjà échangé quelques lettres botaniques. L'illustre professeur de Toulouse venait étudier sur les lieux la flore qu'il se proposait de décrire d'après les herbiers. A son arrivée, toutes les chambres de l'hôtel étant retenues par les membres du Conseil Général convoqué, je lui offris le gîte et le vivre : le lit improvisé dans une pièce donnant sur la mer; service de murène, de turbot et d'oursins, menu vulgaire en ce pays de cocagne, mais de haut intérêt pour le naturaliste, à cause de sa nouveauté. Mon offre cordiale le tenta; il se laissa gagner; et nous voilà, pour une quinzaine, la course botanique aux environs terminée, devisant à table **de omni re scibili**.

Avec Moquin-Tandon se faisaient jour en moi de nouvelles perspectives. Ce n'était plus ici le nomenclateur à mémoire infailible, mais le naturaliste aux larges idées; le philosophe qui monte des petits détails aux grands aperçus; le littérateur, le poète qui sait, sur la vérité nue, jeter le magique manteau de la parole imagée. Jamais plus je n'assisterai à pareille fête intellectuelle. « Laissez-là vos mathématiques, me disait-il; personne ne prendra intérêt à vos formules. Venez à la bête, à la plante; et si vous avez, comme il me semble, quelque ardeur dans les veines, vous trouverez qui vous écoutera. »

Une expédition fut faite au centre de l'île, au **Monte**

**Renoso**, qui m'était déjà familier. Je fis récolter au savant l'Immortelle des frimas (**Helichrysum frigidum**), admirable nappe d'argent; l'Herbe des moutons, **erba muvrone**, comme disent les Corses (**Armeria multiceps**); la Reine-Marguerite cotonneuse (**Leucanthemum tomentosum**), qui, vêtue de ouate, frissonne à côté des neiges; et tant d'autres raretés, délices du botaniste. Moquin-Tandon jubilait. De mon côté, bien mieux que l'Immortelle des frimas, sa parole, sa verve, m'attiraient, me gagnaient. En descendant de la froide cime, ma résolution était prise : les mathématiques seraient abandonnées.

La veille de son départ : « Vous vous occupez de coquillages, me dit-il; c'est quelque chose, mais ce n'est pas assez. Il faut surtout s'informer de la bête. Je vais vous montrer comment cela se pratique ». Et, armé de ciseaux fins empruntés à la corbeille de couture du ménage, muni de deux aiguilles à la hâte emmanchées d'un bout de sarment, il me montra dans l'eau d'une assiette profonde, l'anatomie d'un escargot. A mesure venait l'explication et le croquis des organes étalés. Telle est la seule et mémorable leçon d'histoire naturelle que j'aie jamais reçue de ma vie... »

### UN CONCERT A AJACCIO

L'antiquité classique n'a connu qu'un matériel musical primitif, comme le témoignent les bergers de Théocrite et de Virgile. **Sylvestrem tenui musam medietaris avena**, dit Mélibée à Tityre. Qu'attendre de ce brin d'avoine, de ce léger chalumeau, comme on nous faisait traduire en mon jeune temps ? Le poète aurait-il mis **avena tenui** par figure de rhétorique, ou bien

rappellerait-il une réalité ? Je suis pour la réalité, ayant entendu moi-même un concert à chalumeaux,

C'était en Corse, à Ajaccio. En reconnaissance d'une poignée de dragées, quelques bambins du voisinage vinrent un jour me donner une sérénade. A l'improviste, par bouffées d'une sauvage harmonie, m'arrivèrent des sons étranges, d'une rare douceur. J'accourus à la fenêtre. Les orphéonistes étaient là-bas, hauts comme des bottes, sérieusement groupés en rond, le coryphée au centre. La plupart avaient aux lèvres une hampe verte d'oignon, renflée en ventre de fuseau; d'autres un chaume, un bout de roseau non encore durci par la maturité.

Ils soufflaient là-dedans, ou plutôt ils chantaient un **vocero**, sur un mode grave, relique peut-être des Grecs. Certes, ce n'était pas de la musique telle que nous l'entendons, encore moins du bruit informe; mais bien une mélodie indécise, ondulante, à naïves incorrections; un mélange de belles sonorités où les sibilations de la paille donnaient relief au chevrottement de la hampe ventrue. Je fus émerveillé de la symphonie aux queues d'oignons. A peu près ainsi devaient procéder les bergers de l'églogue, **avena tenui**; à peu près ainsi devait se chanter l'épithalame de la mariée à l'époque du renne.

Oui, la cantilène de mes bambins corses, vrai bourdonnement d'abeilles sur les romarins, a laissé trace durable dans mes souvenirs. J'en ai encore l'oreille pleine. Elle m'apprit la valeur des pipeaux champêtres, tant célébrés par une littérature aujourd'hui démodée. Que nous sommes loin de ces naïvetés ! Pour charmer le populaire, il faut de notre temps ophicléide, saxhorn, trombone, piston, tous les cuivres imaginables, avec tambour, grosse caisse, et pour point d'orgue, un coup de canon. Voilà le progrès.

### LA MALMIGNATTE

L'araignée a mauvais renom; mais son venin est sur nous sans gravité et produit moins d'effet que la piqure d'un cousin. C'est là, du moins, ce que l'on peut affirmer pour la plus grande partie des Araignées de nos pays.

Quelques-unes, pourtant sont à craindre; et de ce nombre, d'abord la Malmignatte, si redoutée des paysans corses. Je l'ai vue s'établir dans les sillons, y tendre sa toile et se ruer avec audace sur des insectes plus gros qu'elle; j'ai admiré son costume de velours noir avec taches d'un rouge carminé; j'ai surtout entendu sur son compte des propos fort peu rassurants. Aux alentours d'Ajaccio et de Bonifacio, sa morsure est réputée très dangereuse et parfois mortelle. Le campagnard l'affirme, et le médecin n'ose pas toujours le nier.

### MERLES DE CORSE

Bourrés d'olives ou de baies de myrte, les Merles de la Corse sont un manger exquis. Il nous en arrive parfois à Orange, stratifiés dans des corbeilles où l'air aisément circule et contenus chacun dans un sachet de papier. Ils sont dans un état de parfaite conservation, conforme aux scrupuleuses exigences de la cuisine. Je félicite l'expéditeur anonyme à qui l'idée lumineuse est venue d'habiller de papier ses merles. Son exemple aura-t-il des imitateurs? J'en doute. Personne ne songe à s'affranchir de la mouche bleue qui est ici la coupable, et à empêcher l'invasion de ses vers.

**L'ARBOUSIER**

L'arbousier, arbuste superbe, à feuillage lustré, toujours vert, à fruits d'un rouge vermillon, globuleux et charnus ainsi que des fraises, à grappes pendantes de petits grelots blancs semblables à ceux du maguet. Quand viennent les froids, à l'approche de décembre, rien de gracieux comme l'arbousier, ornant sa gaie verdure à la fois de fruits et de fleurs, billes de corail et clochettes ventruées. Seul de nos végétaux, il associe la floraison du présent avec la maturation du passé.

**J. Mansion.**

---

**IMPRIMERIE A VAPEUR JOSEPH SANTI**

---

Composé sur Machines Linotypes  
de la SOCIÉTÉ LINOTYPE ET MACHINERY LIMITED — Angleterre

